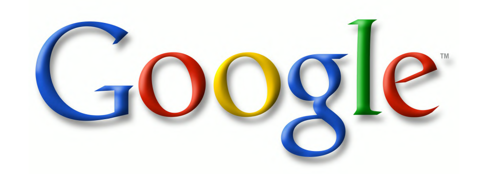
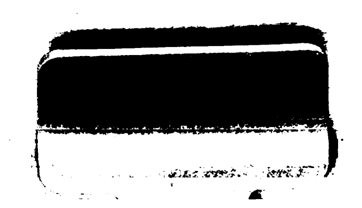




RECHERCHES

SUR

LES MOYENS

DE PRÉVENIR LA PETITE-VÉROLE NATURELLE

ET

PROCÉDÉS

D'une Société établie à Chester pour cet objet ; & pour rendre l'Inoculation générale.

Traduits de l'Anglois de M. HAYGARTH, D. M.

PAR M. DE LA ROCHE, Médecin de Monseigneur le Duc d'Orléans & du Régiment des Gardes-Suisses, Membre du College des Médecins de Geneve, & de la Société Royale de Médecine d'Edimbourg.



A PARIS,

Chez BUISSON, Libraire, rue des Poitevins, Hôtel de Megrigny.

1786.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]



	VII.	VIII.	IX.	X.	XI.
donnés ec un omesse.	Origine de l'infection.	Epoque de la mort ou de la chûte des dernieres croutes.	Bain, & permission de sortir.	Infection communiquée à	Réglemens observés ou violés.
Janv.	———	———	———	Personne	Observés
Avril	———	25 Avril	26 Avril	4e famille	Violés
Avril	———	29 Avril	30 Avril	Personne	Observés
Avril	2e famille.	———	———	Personne	Observés
. Avril	———	4 Mai	5 Mai	Personne	Observés
Mai	Liverpool	———	———	7e famille	Violés
uin	6e famille	23 Juin	24 Juin	Personne	Observés
uin	———	6 Juillet	8 Juillet	Personne	Observés
Juin	Croughton	27 Juin	27 Juin	10e, 11, 12e & 13e famill.	Violés
Juin	9e famille	10 Juillet	10 Juillet	Personne	Observés
Juin	9e famille	14 Juillet	15 Juillet	Personne	Observés
Juin	9e famille	14 Juillet	15 Juillet	17e famille	Violés
Juin	9e famille	14 Juillet	15 Juillet	15e famille	Violés
uillet	12e ou 13e famil	29 Juillet	29 Juillet	16e famille	Violés
uillet	13e famille	3 Août	4 Août	Personne	Observés
uillet	14e famille	2 Août	4 Août	Personne	Observés
oût	12e famille	21 Août	21 Août	Personne	Observés
ept.	———	7 Octobre	8 Octobre	Personne	Observés
Octob.	———	14 Octobre	15 Octobre	Personne	Observés
Oct.	———	27 Novembre	28 Novem.	Personne	Observés

PRÉFACE

DU TRADUCTEUR.

Les amis de l'humanité ont souvent déploré, & auront souvent occasion de déplorer encore l'extrême difficulté avec laquelle s'établissent & se répandent les vérités & les découvertes les plus utiles. Telle est la constitution de notre foible nature que l'empire physique & moral de l'habitude, si nécessaire à la conservation & au bonheur des hommes, devient, dans une multitude d'occasions, leur plus grand ennemi. Dans tous les siecles, on les a vus répugner à recevoir des usages nouveaux & différens des leurs, quoiqu'à tous égards préférables; & dans le nôtre où les lumieres & l'esprit philosophique ont fait tant de progrès; chez cette nation qui, à tant d'égards, peut se vanter d'avoir reculé les bornes des connoissances, on a lieu de douter encore si les influences pernicieuses de l'ha-

bitude & du préjugé ont en aucune façon perdu de leur force.

Le sort qu'a éprouvé, particuliérement en France, l'inoculation de la Petite-Vérole, est une grande preuve de ce que j'avance. Cette maladie ravage depuis plusieurs siecles l'Europe & tous les pays avec lesquels les Européens ont des communications. Telle est son universalité, qu'à peine voit-on une personne adulte sur vingt, qui soit parvenue à cette époque de la vie sans l'avoir éprouvée; & telle est sa malignité, qu'en tems ordinaire elle tue au moins une personne sur dix de ceux qu'elle attaque; que, dans certaines circonstances propres à augmenter son activité, elle occasionne une mortalité incomparablement plus grande, & qu'elle traîne souvent à sa suite chez ceux à qui elle n'ôte pas la vie, des maux presque aussi cruels que la mort. Cependant on a trouvé un moyen, si ce n'est de se soustraire entiérement à sa contagion, d'en diminuer du moins le danger au point de le rendre à-peu-près nul; il consiste particuliérement à changer les voies par lesquelles le virus contagieux

a coutume de se communiquer, en l'inférant par une petite plaie faite en quelque partie de la surface du corps. Des Philosophes, des Médecins du premier rang ont accueilli avec empressement ce singulier préservatif, & ont cherché à en apprécier les avantages. Des expériences sans nombre en ont constaté le succès de la manière la plus évidente. Des nations voisines de la nôtre l'ont adopté, & son usage est devenu chez elles tous les jours plus général. Des têtes couronnées l'ont employé pour elles & pour leurs familles. Et, malgré tant de témoignages en sa faveur, l'inoculation languit encore parmi nous; ou plutôt, si l'on excepte une petite partie de la Nation distinguée par son rang & par ses lumieres, elle demeure inconnue ou opprimée sous le joug de l'erreur. En vain des hommes célebres ont-ils consacré leur tems & leur plume à en faire voir l'utilité, & à détruire les sophismes qui s'opposoient à son établissement : à peine leurs écrits ont-ils laissé quelques traces; &, à n'en juger que par ses progrès actuels, on n'oseroit pas se

flatter que jamais elle pût être généralement adoptée.

Ce peu de succès ne doit cependant pas décourager ; il doit plutôt animer l'activité de ceux qui sont convaincus des avantages de cette pratique. On a dit à-peu-près tout ce qu'on pouvoit dire en sa faveur, mais on peut le redire encore ; &, quand il s'agit d'un sujet aussi important, il ne faut pas se lasser de répéter des argumens, qui tôt ou tard doivent entraîner ceux qui n'auront d'autres armes que celles de la raison pour les combattre. On peut donner à des raisonnemens souvent rebattus une forme différente : on peut les appuyer sur de nouveaux faits : on peut tous les jours multiplier ce genre de preuves, qui est le plus à la portée de tout le monde, & l'amener enfin à un point d'évidence, qui deviendra irrésistible.

Je ne saurois me flatter que le livre dont je publie aujourd'hui la traduction, atteigne ce but si ardemment desiré par tout Médecin, ami de l'humanité. Mais, si je ne me trompe, il doit faire quelque impression, soit par la solidité de raisonnement avec laquelle l'Au-

teur discute tout ce qui concerne les différentes manieres dont la Petite-Vérole se propage & les véritables moyens de s'en préserver, soit par l'authenticité des faits qu'il rapporte, soit enfin par la candeur & la philantropie qui regnent par-tout dans son Ouvrage. Le succès qu'il a eu en Angleterre, devroit être garant de celui qu'il aura en France; mais la maniere de voir des deux Nations sur l'objet qu'il traite est si différente, qu'il ne faudra pas même être surpris s'il ne réussit pas comme on auroit lieu de s'y attendre.

La répugnance à recevoir des usages nouveaux, l'insouciance, les préjugés même, quelques obstacles qu'ils opposent aux progrès de l'inoculation, ne suffisent pourtant pas à expliquer pourquoi notre Nation n'a pas marché, au moins d'un pas égal avec celles qui l'environnent, dans la pratique de cette opération salutaire. Il existe d'autres causes de ce retardement; il en est une entr'autres qui, tant qu'elle subsistera, doit mettre un obstacle insurmontable à ses progrès. Je veux parler de la défense d'inoculer

dans les villes, & particuliérement dans la Capitale; défense dont le but, bien conforme aux vues paternelles du Gouvernement, étoit d'empêcher que cette méthode utile à quelques particuliers, ne devînt funeste au grand nombre, en répandant la contagion dont elle multiplioit les foyers. Mais, quelque spécieux que fût ce motif, on comprendra sans peine qu'en ne laissant la liberté de jouir des avantages de l'inoculation qu'à un petit nombre de citoyens aisés, ou aux gens de la campagne, qui sont toujours les derniers à renoncer à leurs anciennes coutumes, on empêche nécessairement que son usage ne s'étende. Cette prohibition d'ailleurs est fondée sur un raisonnement qui a pu séduire, il est vrai, & qui séduit encore la plupart de ceux qui s'occupent de cet objet, mais que les faits n'ont point justifié. M. Haygarth lui-même qui paroît y donner son assentiment, le réfute en plusieurs endroits de son Ouvrage de la maniere la plus victorieuse. Je n'en veux pour preuve que la démonstration qu'il donne au n°. 3 des *Procédés de la Société établie à Chester*, que si

dans cette ville où la Petite-Vérole tue, année commune, plus de soixante personnes, on en inoculoit seulement neuf par an, tout le mal qui pourroit en résulter en répandant la contagion, seroit plus que balancé par le bien que feroit cette opération, en diminuant la mortalité générale..... Qu'on me permette ici quelques réflexions propres à éclaircir ce sujet, dont je crois qu'on n'a pas assez considéré l'importance.

Les deux tiers des enfans qui naissent dans les villes, ont la Petite-Vérole dans les premieres années de leur vie. Le plus grand nombre de ceux qui composent l'autre tiers, victimes pour la plupart des maladies nombreuses qui affligent l'enfance, périssent avant que d'avoir été exposés à la contagion de celle-ci; un petit nombre plus heureux avancent en âge sans en être atteints. D'après les calculs ordinaires, sur cent personnes parvenues à l'âge de trente ans, il y en a quatre ou cinq tout au plus qui n'ont pas eu la Petite-Vérole. On voit quelques-unes de celles-ci avoir cette maladie dans un âge plus avancé; mais ces exemples ne sont pas

fréquens : la plupart lui échappent pour toujours, ſoit qu'elles prennent des précautions plus efficaces pour s'en garantir, ſoit que leur conſtitution naturelle les diſpoſe à réſiſter aux impreſſions du virus variolique, ſoit qu'enfin le corps s'accoutume peu-à-peu à l'action des miaſmes contagieux, ainſi que beaucoup de faits le rendent vraiſemblable.

Mais ces calculs donnent encore beaucoup trop de latitude à la période de la vie ſur laquelle la Petite-Vérole étend ſes principaux ravages. Il paroît difficile d'apprécier la proportion de ſes victimes à chaque âge; les regiſtres mortuaires des grandes villes ne donnent aucunes lumieres ſur cet objet. Ceux de Geneve qui ſont tenus depuis long-tems avec beaucoup de ſoin, & dont le Rédacteur eſt chargé de noter exactement l'âge de chaque individu, & la maladie dont il eſt mort, reſſerrent conſidérablement les limites de cette époque. Voici les réſultats que m'a fourni un dépouillement très-exact de ces regiſtres.

Depuis l'année 1581 juſqu'en 1760, c'eſt-à-dire, pendant un eſpace de cent quatre-vingt

ans, il est mort à Geneve 6,794 personnes de la Petite-Vérole naturelle, desquelles 1366, ou plus que la cinquieme de la totalité, ont péri avant l'âge d'un an; 5466, ou plus des quatre cinquiemes, sont morts avant l'âge de cinq ans, & 6,526 avant l'âge de dix ans. Tous les morts après cet âge ne montent qu'à 268, ce qui ne fait pas la vingt-quatrieme partie du total.

On ne peut pas démontrer que cette marche soit précisément la même ailleurs qu'à Geneve, cependant il y a lieu de présumer qu'elle ne differe pas beaucoup d'un pays à l'autre, & que par-tout où l'on a vu plus d'une épidémie de Petite-Vérole, particuliérement dans les villes, c'est parmi les enfans qu'elle exerce le plus de ravages, la plupart des adultes en étant à l'abri pour l'avoir éprouvée précédemment. M. Haygarth nous apprend que, d'après des observations faites à Chester pendant six ans, le tiers des morts au-dessous de dix ans étoit causé par la Petite-Vérole; que sur 378 individus moissonnés par cette maladie dans cet intervalle, quatre seulement avoient atteint l'âge

de dix ans, & que, dans une épidémie qui coûta la vie à 136 personnes, on n'en compta que sept qui fussent parvenues à celui de sept ans. Ainsi donc, à supposer qu'un inoculé communiquât la contagion de la Petite-Vérole autant que celui qui l'auroit prise naturellement, il y a une probabilité à-peu-près équivalente à une certitude morale, que ceux auxquels il la communiqueroit, l'auroient prise également un peu plus tard; ensorte que si l'inoculation augmente la mortalité de la Petite-Vérole dans les villes, ce ne peut être qu'en exposant davantage à ses miasmes ceux qui, sans cette nouvelle cause de contagion, ne l'auroient jamais prise, ou qui ne l'auroient eue que dans un âge assez avancé. Mais outre que l'augmentation de mortalité qui pourroit en résulter, seroit si petite qu'elle ne causeroit pas une différence sensible sur le total, qui ne voit que chacun ayant la liberté de se servir du préservatif, pour peu que son usage s'étendît, le nombre des vies qu'il sauveroit, surpasseroit bientôt celui des morts qu'on pourroit légitimement attribuer à cette cause? Ainsi donc, à ne con-

fidérer la queſtion que ſous ce point de vue, les dangers qui réſultoient de la pratique de l'inoculation dans les villes, n'étoient que de peu de conſéquence ; & ſe trouvant beaucoup plus que compenſés par ſes avantages, ils n'auroient pas dû en occaſionner l'interdiction.

Tel ſeroit l'état des choſes, dans la ſuppoſition que la Petite-Vérole inoculée répand auſſi fortement la contagion que la Petite-Vérole naturelle. Voyons à préſent ſi cette ſuppoſition eſt bien fondée.

Il eſt bien reconnu que la Petite-Vérole eſt ſur-tout contagieuſe lorſque les boutons ſont parvenus à leur maturité, ou plutôt lorſqu'ils commencent à ſécher : c'eſt un fait dont chacun peut aiſément s'aſſurer. Car s'il y a pluſieurs enfans dans une famille, qui n'aient pas eu cette maladie, & que l'un d'eux vienne à la prendre & à la communiquer aux autres, ceux-ci pour l'ordinaire ne prennent de la fievre que huit ou dix jours après que les boutons du premier ont commencé à ſécher ; ou bien ils échappent à la contagion, ſi l'on a ſoin de les écarter

avant cette époque, quoique pendant les premiers jours de l'éruption ils n'aient pas été séparés de lui. Si donc ce sont les boutons dans leur état de maturité, ou plutôt de dessiccation, qui exhalent des miasmes dangereux, moins une Petite-Vérole sera abondante, & moins elle répandra la contagion; plus au contraire l'éruption sera considérable, & plus on aura lieu de craindre que ses exhalaisons s'étendant au loin, n'infectent un plus grand nombre de sujets. Or il n'y a aucune comparaison à faire entre le nombre de boutons qui accompagnent la Petite-Vérole inoculée, & ceux de la Petite-Vérole naturelle. Dans la premiere, communément on en voit fort peu, souvent point du tout; il est fort rare qu'ils soient de l'espece confluente. Dans la derniere, au contraire, il est tout aussi rare de ne voir qu'un petit nombre de boutons; & quelque bénigne qu'elle soit, à un petit nombre d'exceptions près, il y en a plus que chez la plupart des inoculés. De plus, chez ces derniers, les boutons, lors même qu'ils sont abondans, ne grossissent jamais comme chez

les autres, & la dessiccation en est beaucoup plus rapide. J'ai eu occasion d'observer deux ou trois Petites-Véroles inoculées confluentes, où les malades coururent quelque danger dans le tems de l'éruption, & où cependant la suppuration ne fut point accompagnée des symptômes redoutables de cette époque ; la fievre sécondaire fut très-peu marquée, & la dessiccation fut plutôt terminée qu'elle n'a coutume de l'être dans la plupart des Petites-Véroles naturelles, discretes & bénignes. Que conclure de là, si ce n'est que la Petite-Vérole inoculée doit être moins contagieuse que la naturelle, & qu'inoculer dans les villes, c'est diminuer les sources de la contagion, plutôt que de les augmenter. Voici une preuve de fait en confirmation de ce raisonnement.

La Petite-Vérole marche ordinairement par épidémies ; c'est-à-dire, qu'après avoir attaqué dans un lieu quelconque la plupart de ceux qui n'en avoient pas encore été atteints, elle paroît s'éteindre presque entiérement, au bout de quelques mois, pour reparoître après un certain période. Cette mar-

che, moins évidente dans les grandes villes; est très-manifeste dans les petites. On la fait aisément à Geneve, au moyen des regiſtres mortuaires qui montrent que depuis deux ſiecles elle a cauſé, tous les quatre ou cinq ans, une mortalité plus ou moins grande, tandis que dans les années intermédiaires, il arrivoit ſouvent qu'elle n'ôtoit la vie à perſonne. On a beaucoup inoculé dans Geneve depuis trente-cinq ans; les inoculés ont été expoſés à l'air dans les rues, dans les promenades publiques; la marche de la Petite-Vérole naturelle n'en a pourtant pas été dérangée; les épidémies ont eu leur cours & leurs intervalles ordinaires (1). On a vu

(1) Depuis douze ou quinze ans ſur-tout, l'inoculation a fait à Geneve beaucoup de progrès, & l'on ne peut pas dire qu'il en ſoit réſulté aucun dérangement marqué dans la marche des épidémies, ſi ce n'eſt qu'elles ont été moins meurtrieres. Il y en eut une très-forte en 1776, qui ſe prolongea juſqu'au printems de 1777; une autre en 1780 beaucoup moins conſidérable, mais très-marquée cependant, & qui tua 84 perſonnes; & une troiſieme en 1784 qui fut très-foible, n'ayant été funeſte qu'à vingt-ſept de ceux qui avoient pris la Petite-Vérole dans la ville. Il y a eu quelques morts dans les années intermédiaires;

plus

plus d'une fois, pendant l'espace d'une saison, soixante à quatre-vingt inoculés dans l'enceinte de la ville, sans qu'il se manifestât une seule Petite-Vérole naturelle. Pendant plus de dix ans que j'ai été à portée d'y faire des observations à ce sujet, il n'est venu à ma connoissance que deux exemples bien constatés de Petite-Vérole prise naturellement par la contagion de l'inoculée. Dans l'un & l'autre cas, il y avoit eu une communication très-immédiate avec les inoculés: ces deux personnes n'en redoutant point le danger, dans la fausse persuasion où elles étoient d'avoir eu la Petite-Vérole dans leur enfance. On verra, dans l'ouvrage de M. Haygarth, qu'après une nombreuse inoculation dans la ville de Chester, la Petite-Vérole naturelle devint beaucoup plus générale dans

---

mais en petite quantité, & dont on a d'autant moins de raison d'attribuer la maladie à la contagion répandue par les inoculés, qu'il y en a toujours un certain nombre qui ont été rapportés malades de la campagne; & même les enfans de la ville qui meurent en nourrice, y sont rapportés & notés sur le regiſtre mortuaire, comme s'ils étoient morts chez leurs parens.

les quartiers où il y avoit eu le moins d'inoculés, & que ceux-ci ne donnerent évidemment la Petite-Vérole qu'à deux enfans qui avoient eu toute liberté de communiquer avec eux.

D'après ces faits & d'autres semblables que fourniroient la plupart des villes où l'on a fait des inoculations, il est évident que l'on a porté trop loin la crainte d'inoculer dans les grandes villes, & que, dans le but de diminuer les foyers de contagion, il falloit l'encourager plutôt que de la défendre, d'autant que rien n'est plus facile que d'empêcher toute communication entre des enfans inoculés, & ceux qui ne le sont pas. Cette défense paroît être un des plus grands obstacles au bienfait & aux progrès de l'inoculation. Elle ôte à tout un peuple la possibilité de recourir à cette pratique bienfaisante, pour éviter un mal dont un très-petit nombre tout au plus de particuliers seroient menacés, & dont le danger diminueroit toujours à proportion de ce qu'elle s'étendroit davantage. Elle nuit à ses progrès, parce que, comme je l'ai déja dit, ce n'est pas dans les cam-

pagnes qu'on donnera l'exemple de l'inoculation, de maniere à en propager efficacement la pratique. C'eſt des villes qu'elle doit venir; c'eſt de là qu'un petit nombre de gens ſages & capables de s'affranchir des préjugés éclaireroient la multitude; dès qu'ils auroient pleine liberté de le faire, ils inoculeroient leurs enfans; leurs amis & leurs connoiſſances, témoins de leurs ſuccès, ſe laiſſeroient bientôt entraîner à inoculer les leurs; les exemples ſe multiplieroient, & l'imitation feroit, dans peu d'années, plus de proſélytes à cette méthode, que les raiſonnemens les plus clairs & les plus palpables n'en feroient dans un ſiecle. L'inoculation, admiſe une fois dans la Capitale, ne tarderoit pas à s'étendre dans les Provinces, dont la plupart la connoiſſent à peine; & ſes progrès allant toujours en croiſſant, on pourroit eſpérer enfin d'anéantir pour jamais un des plus redoutables fléaux qui aient affligé l'humanité.

Ce qu'on vient de lire, formoit à peu-près la ſubſtance d'un Mémoire que je ſoumis l'année derniere au jugement d'une Compa-

gnie ſavante, de la ſanction de laquelle je deſirois m'appuyer, afin de le préſenter au Public ſous les auſpices les plus favorables. Je ne fus pas aſſez heureux pour obtenir ſon approbation; mais je n'ai point été convaincu par les raiſons qu'elle donna, dans le rapport qui en fut fait, pour motiver le refus de ſon ſuffrage. Je n'en ſuis pas demeuré moins perſuadé de l'immenſe avantage qu'il y auroit à délivrer l'inoculation des obſtacles qui s'oppoſent à ſes progrès, & qui empêchent la plus grande partie de la nation d'en jouir. Soutenu dans mon opinion par l'ouvrage de M. Haygarth, dont les idées s'accordent parfaitement avec les miennes, j'ai cru pouvoir profiter de cette occaſion pour la préſenter au Public avec l'expoſé des faits ſur leſquels je la fonde. Mais je ne puis me diſpenſer en même-tems, de mettre ſous ſes yeux les argumens dont ſe ſont ſervi les Commiſſaires de l'illuſtre Corps, en préſence duquel j'avois lu mon Mémoire, pour refuſer d'adhérer à mes concluſions. Je ne ſaurois avoir, dans cette diſcuſſion, d'autre intérêt que celui de la vérité, & il ne m'eſt

pas permis de rien déguiser de ce qui peut servir à la faire connoître.

« Si cet objet étoit un pur objet de spé-
» culation académique, est-il dit dans le rap-
» port qu'on m'a fait l'honneur de me com-
» muniquer, nous applaudirions aux travaux
» de M. de la Roche, & nous pourrions
» même regarder ses preuves comme décisi-
» ves, à moins qu'une expérience claire ne
» vînt contrebalancer ses observations.

» Mais un objet de salubrité publique ne
» peut pas être traité si légérement. L'opi-
» nion générale, le cri même du préjugé
» doivent ici être pesés avec la plus scrupu-
» leuse exactitude, & l'on doit examiner avec
» attention si rien n'appuie & n'autorise les
» réclamations en apparence les moins soli-
» des, parce qu'il s'agit de l'intérêt & de la
» santé de chaque citoyen.

» Que sera-ce si les raisons qu'on allegue
» ont d'ailleurs quelque chose de spécieux?
» Car enfin le citoyen qui ne calcule que le
» moment actuel, & qui ne se laisse pas ai-
» sément engager à acheter un avantage fu-
» tur par un danger présent, dira: la femme

» des Petites-Véroles naturelles étant suppo-
» sée monter, année commune, à un nom-
» bre déterminé, voilà une masse de conta-
» gion certaine à laquelle je ne puis me souf-
» traire : j'en cours les risques, puisque le
» sort le veut; mais vous inoculez, & le
» nombre de vos inoculations devient évi-
» demment une somme de contagion ajoutée
» à la premiere; de quel droit augmentez-
» vous mes risques? Sans doute, la réclama-
» tion d'un particulier ne doit pas étouffer
» la voix publique; mais quand un très-grand
» nombre de particuliers répéteront la même
» réclamation, qui pourra distinguer la voix
» publique du cri formé par l'intérêt parti-
» culier? Sans doute, le grand nombre de
» gens sensés rend à cette heure justice aux
» avantages de l'inoculation; mais ils ne sont
» pas familiarisés à l'avoir au milieu d'eux,
» au sein de la société; & celui qui approuve
» ceux qui cherchent à préserver leurs en-
» fans par la pratique de l'inoculation, les
» blâmera, leur fera d'amers reproches, si
» au lieu de les avoir éloignés du commerce
» des villes, il voit à côté de lui la source

» d'une contagion, à laquelle les circonstan-
» ces ne lui ont pas encore permis de se pré-
» parer, ou lui-même, ou les siens.

» Que sera-ce si des Médecins, si des Corps
» respectables chargés de veiller à l'interêt
» public, ont autorisé ces idées, les ont ac-
» créditées, leur ont donné du poids & de
» la probabilité? si l'exemple d'autres nations
» qui de même ont séquestré les inoculés en
» leur destinant des hospices, semble revêtir
» ces opinions du sceau de l'expérience? Sol-
» licitez, dira-t-on, des hospices; sollicitez
» des institutions publiques qui autorisent,
» facilitent & multiplient la pratique de l'i-
» noculation, nous approuverons vos de-
» mandes; mais au lieu de cela, vous venez
» apporter au milieu de nous un levain que
» nous ne vous avons pas demandé, en nous
» disant que tôt ou tard nous éprouverons
» la maladie que nous tâchons d'éloigner de
» nous, & qu'ainsi la somme totale de la
» mortalité ne peut être sensiblement aug-
» mentée. Mais qui vous a permis de hâter
» notre heure?

» Que sera-ce encore si des expériences

» & des observations peut-être illusoires ;
» mais enfin effrayantes, viennent ajouter une
» nouvelle force à ces craintes ; si l'on dit (&
» on le dira) que, malgré la précaution d'é-
» tablir des maisons d'inoculation, leur voi-
» sinage a déja été funeste. Les habitans de
» Passy les ont éloignées du milieu d'eux ;
» elles ont été transportées au Gros-Caillou ;
» & les habitans de ce quartier, ainsi que
» les Médecins qui ont été dans le cas d'en
» soigner les pauvres, prétendent avoir ob-
» servé que du moment de cet établissement,
» quelqu'avantageux qu'il ait été pour ceux
» qui y ont été inoculés, les Petites-Véroles
» du voisinage ont été constamment au prin-
» tems & en automne sur tout, du plus mau-
» vais caractere, & il y a deux ans qu'il y
» eut une mortalité affreuse parmi les enfans
» attaqués de la Petite-Vérole dans ces en-
» virons.

» Que dira-t-on si l'on offre jusqu'à des regîtres
» mortuaires relevés avec soin, même par des
» Médecins Anglois, & démontrant une aug-
» mentation de mortalité dans le voisinage
» des maisons d'inoculation ? M. Pringle le

» fait, & M. Pringle avoit d'abord été d'un
» avis contraire. N'est-il pas raisonnable de
» croire que c'est la force de la vérité & de
» l'expérience, qui l'a contraint à changer
» d'avis ?

» Beaucoup de gens ne concluront-ils pas
» de là que, bien-loin de vouloir confondre
» les inoculés avec les autres citoyens, il
» faudroit séquestrer, encore plus qu'on ne l'a
» fait, les maisons destinées à l'inoculation,
» & que, jusqu'à cette heure, elles ne l'ont
» pas été suffisamment pour la santé & la
» tranquillité des citoyens.

» Peut-être ces raisons s'évanouiront-elles
» après des recherches plus exactes sur les
» causes qui ont déterminé ces mortalités aux
» environs des maisons d'inoculation; mais
» enfin ces recherches ne sont pas faites, &
» il seroit possible que la situation, l'air, &
» tant de choses qui influent sur la santé des
» hommes & sur le développement de leurs
» maladies, permît à Geneve, sans inconvé-
» nient, ce qui ne peut être pratiqué sans
» danger à Paris & à Londres; & si des mai-
» sons d'inoculation y ont eu des inconvé-

» niens, que ne craindra-t-on pas de l'inocu-
» lation pratiquée sans réserve, au milieu
» d'une ville comme Paris ? »

Telles sont les raisons qui ont empêché la SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE de donner son assentiment à des vues qu'elle paroît cependant éloignée de réjetter absolument, à n'en juger que par la maniere dont elle introduit & propose ses objections. Dans un sujet aussi important que celui que je traite, aucune objection ne doit être négligée, de quelque part qu'elle vienne; à plus forte raison celles qui sortent d'une pareille source, méritent-elles d'être mûrement pesées. Plein de déférence pour ce Corps respectable qui réunit tant de lumieres & de talens distingués, je me crois d'autant plus obligé de combattre ses argumens, que son autorité & la juste considération dont il jouit, leur donnent plus de poids. J'aurois pu les regarder comme suffisamment réfutés par l'ouvrage de M. Haygarth; mais je ne veux rien omettre de ce qui peut convaincre, ayant ardemment à cœur d'y réussir.

Je m'attacherai d'abord à un raisonnement

qui, au premier coup d'œil, paroît irrésistible, & qui renferme sans doute l'objection la plus forte qu'on ait jamais faite à l'inoculation; objection à laquelle le Chevalier Pringle lui-même, comme le remarque la Société Royale, n'a pu refuser son assentiment, & qui a même entraîné le plus zélé, le plus savant, le plus heureux des Inoculateurs, le célebre Baron Dimsdale. La mortalité, dit-on, de la Petite-Vérole a beaucoup augmenté à Londres depuis qu'on inocule, c'est un fait prouvé de la maniere la plus authentique, par les regîstres mortuaires de cette ville. L'on a remarqué, dans des villages aux environs de Paris, que la Petite-Vérole avoit fait beaucoup plus de ravages depuis qu'on y avoit établi des maisons d'inoculation. Il est donc manifeste qu'on a fait, en inoculant, plus de mal que de bien, & qu'à ne considérer la chose que relativement à l'intérêt général, il falloit proscrire cette pratique, ou tout au moins l'écarter soigneusement des lieux très-habités.

Cette objection n'est pas nouvelle, &, quelque spécieuse qu'elle soit, elle n'est pas

demeurée ſans réponſe. Elle a été combattue par pluſieurs perſonnes, & particuliérement par M. Odier, Médecin de Geneve (1). Je dois avouer que les raiſons dont il s'eſt ſervi pour la réfuter, m'ont toujours paru ſi ſolides, que je ne croyois pas que l'on pût encore donner quelque crédit à l'opinion contraire. Mais, comme il paroît qu'elles ſont très-peu connues, je vais les réſumer le plus briévement qu'il me ſera poſſible, en y joignant quelques nouvelles conſidérations, & ſans m'engager à ſuivre l'Auteur dans tous les détails que l'on fera bien de lire dans l'ouvrage même.

M. Odier fait voir qu'avant que l'inoculation s'introduisît à Londres, la mortalité de la Petite-Vérole avoit ſubi différentes révolutions, dont il n'eſt pas poſſible de rendre raiſon; qu'elle avoit éprouvé à Geneve des révolutions pareilles; que depuis qu'on inocule, elle a auſſi beaucoup varié, & qu'elle n'a été exactement proportionnée aux pro-

(1) *Voyez* Journal de Médecine pour les années 1775, 1776 & 1777. Lettres de M. Odier à M. de Haen.

grès de l'inoculation, ni à Londres, ni à Geneve; qu'enfin la mortalité de la Rougeole, maladie très-distincte de la Petite-Vérole, quoiqu'elle ait avec elle quelque conformité dans sa marche, & qu'on n'a point inoculée, a suivi à-peu-près le même cours que la mortalité de la Petite-Vérole, augmentant & diminuant aux mêmes époques & dans la même proportion.

I. La mortalité de la Petite-Vérole a subi des révolutions considérables à Londres, avant qu'on eût commencé à y pratiquer l'inoculation; c'est ce que l'on voit par les registres mortuaires tenus pendant 70 ans avant cette époque; intervalle trop court cependant pour nous indiquer toutes celles dont elle étoit susceptible. Voici une table de cette mortalité calculée de dix en dix ans, depuis 1650 jusqu'à l'année 1720, qui est le tems à-peu-près où l'on a commencé à inoculer. La premiere colonne indique la période; la seconde, le nombre total des morts; la troisieme, celui des morts de Petite-Vérole; la quatrieme donne pour chaque période la proportion du nombre des morts de

Petite-Vérole au nombre total, en substituant à ce dernier un nombre fixe, celui de 1000.

Périodes.		*Nombre total des morts.*	*Morts de Petite-Vérole.*	*Proportion des uns aux autres.*	
1651	60	128860	7993	1000 :	62
1661	70	182079	9950	....	55
1671	86	191138	12660	....	66
1681	90	223626	16116	....	72
1691	1700	207700	9718	....	47
1701	10	214611	12548	....	58
1711	20	239095	19530	....	82

On voit d'un coup-d'œil, par cette table, qu'avant l'inoculation la mortalité de la Petite-Vérole n'a point suivi de marche uniforme, puisque, pendant sept périodes consécutives de dix années chacune, elle a été comme les nombres 62, 55, 66, 72, 47, 58, 82, & qu'elle a subi alternativement des augmentations & des diminutions considérables. Comment expliquer ces révolutions, & qui nous répondra que les mêmes causes qui ont augmenté la mortalité de la Petite-Vérole depuis 1670 jusqu'en 1690, & depuis 1710 jusqu'en 1720, ne l'ont pas augmentée de même depuis qu'on inocule? Il est

vrai que ces augmentations ont été plus considérables dans les dernieres époques ; mais comme nous ignorons absolument la nature des causes qui ont produit les précédentes, rien ne nous empêche de leur supposer un beaucoup plus grand degré de force pour produire aussi les dernieres ; rien ne nous autorise à limiter leur action, & à décider qu'elles soient incapables de causer tout le mal dont il s'agit, & qu'on a cru devoir attribuer à l'inoculation, tandis que d'ailleurs les faits les mieux observés tendent tous à prouver que la Petite-Vérole naturelle est infiniment plus favorable aux progrès de la contagion que la Petite-Vérole inoculée. C'est ce que j'ai démontré ci-dessus, & que l'ouvrage dont je publie la traduction, mettra encore dans un plus grand jour. Si la mortalité de la Petite-Vérole avoit toujours suivi avant l'inoculation une marche réguliere & uniforme, & que tout-à-coup elle eût commencé à augmenter depuis ce tems-là, je conviens que l'on ne pourroit pas attribuer avec quelque probabilité cette augmentation à des causes inconnues qui n'auroient com-

mencé à agir qu'alors, ou du moins que cette explication deviendroit plus suspecte. Mais il n'en est pas ainsi; & s'il existoit des registres mortuaires qui nous permissent de suivre cette mortalité pendant plusieurs siecles, il est probable que nous lui verrions subit avant l'inoculation, des révolutions tout aussi grandes que celles qui ont eu lieu dans le nôtre. C'est ainsi qu'à Geneve où les registres mortuaires ont été tenus avec soin depuis deux cents ans, nous voyons qu'elle a été dans les cinquante premieres années du dix-septieme siecle, comme 84, & comme 53 pendant les 50 dernieres, différence prodigieuse eu égard sur-tout au grand nombre d'années que chacune de ces époques renferme. Les dix premieres années du même siecle, comparées aux dix dernieres, donnent une proportion de 101 à 33. Que ceux qui accusent l'inoculation d'avoir augmenté les ravages de la Petite-Vérole dans ce siecle, nous rendent raison d'une pareille inégalité, dans un tems où cette pratique étoit absolument inconnue.

II. S'il étoit vrai que l'inoculation eût augmenté

menté la mortalité de la Petite-Vérole, cette augmentation seroit proportionnée à ses progrès. La table suivante nous mettra à portée de juger de sa marche, depuis qu'on a commencé à inoculer.

Périodes.		*Nombre total des morts.*	*Morts de Petite-Vérole.*	*Proportion des uns aux autres.*	
1721	30	274922	23044	1000 :	84
1731	40	264925	20592	....	78
1741	50	253517	18533	....	73
1751	60	204597	20617	....	101
1761	70	234407	24234	....	103
1771	80	214605	17923	....	84

L'inoculation fut introduite à Londres en 1721; mais en 1728 on n'avoit encore inoculé que huit à neuf cents personnes dans toute l'Angleterre, dont on peut supposer tout au plus les deux tiers dans la Capitale. Depuis 1728 jusqu'en 1743, l'on n'inocula presque point; mais alors l'inoculation reprit faveur, & ses succès furent si heureux, que l'on érigea un Hôpital pour inoculer les pauvres. L'on avoit aussi érigé, à-peu-près dans ce tems-là, un autre Hôpital pour les enfans-trouvés, dans lequel depuis le moment de son établissement, on les inocula

tous. En 1750, l'on avoit déja inoculé à Londres plusieurs milliers de personnes, & avec un tel succès, que dès-lors l'inoculation commença à se répandre dans tout le reste de l'Europe. On n'étoit point encore dans l'usage d'exposer les inoculés au grand air; mais, dans la période de 1761 à 1770, on vit s'introduire la méthode Suttonienne, suivant laquelle on permettoit, on prescrivoit même aux inoculés de sortir par toutes sortes de tems, & de vaquer pendant tout le cours de la maladie à leurs affaires. Cette méthode, dont le succès fut d'abord prodigieux, se répandit dans le reste de l'Angleterre beaucoup plus rapidement qu'à Londres, où il n'y a guere plus de dix-huit ans qu'elle est adoptée.

Il est aisé de voir, par la table ci-dessus, que quoiqu'en général la mortalité de la Petite-Vérole ait augmenté depuis qu'on inocule, elle n'a point été proportionnée aux progrès de l'inoculation. Depuis 1731 jusqu'en 1740, on n'inocula personne; mais on avoit inoculé dans la période précédente: cependant la mortalité de la Petite-Vérole

fut moins considérable que dans celle de 1711 à 1720, pendant laquelle on n'avoit point inoculé non plus, & cela dans la proportion de 78 à 82. D'un autre côté, la mortalité fut plus considérable dans cette même période de 1731 à 1740, pendant laquelle on n'inocula point, que dans celle de 1741 à 1750, pendant laquelle on inocula beaucoup, & cela dans la proportion de 78 à 73. Dans la quatrieme & la cinquieme périodes, pendant lesquelles l'inoculation fit de nouveaux progrès, la mortalité augmenta considérablement, non point cependant proportionnément à cette cause, puisque, quoiqu'elle soit représentée par le nombre 103 dans la cinquieme période, elle fut réellement, pendant les cinq premieres années, comme 106, & comme 101 pendant les cinq dernieres. Cependant ce fut ici l'époque de l'introduction de la méthode Suttonienne qui, forçant les inoculés à sortir, & facilitant ainsi leur communication avec les personnes susceptibles d'infection, devoit favoriser la propagation de la maladie bien plus que la méthode qu'on suivoit précédemment, par

laquelle ils étoient tenus séquestrés. Et quelle force n'acquiert pas ce raisonnement, quand on considere que dans la période suivante, où le traitement Suttonien devint à-peu-près général, la mortalité de la Petite-Vérole a continué à diminuer, & qu'elle a été réduite de 103 à 84! Comment pourra-t-on encore attribuer à l'inoculation un phénomene si peu correspondant à ses progrès?

Ces conclusions paroîtront bien mieux fondées encore, si, après avoir vu ce qui s'est passé à Londres, nous portons les yeux sur ce qu'on a observé dans d'autres villes, où l'on a aussi adopté l'inoculation.

A Edimbourg, l'on n'a guere commencé à inoculer qu'en 1754. En 1763, on avoit inoculé, soit à Edimbourg, soit à Leith, (qui est régardé comme un fauxbourg de cette Capitale), 713 personnes. Or on voit, par les extraits-mortuaires de cette ville (1) que, depuis 1754 jusqu'en 1763, il y est mort 11,613 personnes, desquelles 1,185 sont

(1) *Voyez* Etat de la Petite-Vérole en Ecosse, par M. Alexandre Monro le Pere.

mortes de la Petite-Vérole, c'est-à-dire, environ 102 sur 1000. Pendant le même espace de tems auparavant, savoir, depuis 1744 jusqu'en 1753, il y étoit mort 11,884 personnes, desquelles 1,256 étoient mortes de la Petite-Vérole, c'est-à-dire, environ 106 sur 1000. Loin d'augmenter depuis l'inoculation, la mortalité de la Petite-Vérole à Edimbourg avoit donc plutôt diminué. Et, en partageant ces vingt ans en quatre périodes égales, nous trouverons que la mortalité de la Petite-Vérole a été successivement, dans chacune d'elles, comme les nombres 109, 102, 81, 125; marche très-inégale, très-irréguliere & très-disproportionnée aux progrès de l'inoculation.

A Geneve, l'on a commencé à inoculer sur la fin de l'année 1750, & l'on a toujours continué depuis, ensorte que les progrès de l'inoculation ont été très-réguliers. Si cette pratique avoit répandu la contagion de la Petite-Vérole, la mortalité de cette maladie devroit avoir augmenté réguliérement aussi depuis ce tems-là. Or, depuis 1751 jusqu'en 1775, il est mort à Geneve 18,563 person-

nes, desquelles 921 sont mortes de la Petite-Vérole, c'est-à-dire, à-peu-près 50 sur 1000. Pendant le même espace de tems auparavant, savoir, depuis 1726 jusqu'en 1750, il étoit mort 17,518 personnes, desquelles 844 étoient mortes de la Petite-Vérole, c'est-à-dire, à-peu-près qurante-huit sur 1000. La mortalité de cette maladie a donc augmenté depuis qu'on inocule; mais cette augmentation a été très-peu considérable & trop irréguliere, pour qu'on doive l'attribuer à l'inoculation : car depuis 1751 jusqu'en 1760, la mortalité de la Petite-Vérole fut comme 55, depuis 1761 jusqu'en 1770 comme 46, & depuis 1771 jusqu'en 1775 comme 47. Cependant depuis 1750, on a inoculé toutes les années, d'abord un petit nombre de personnes, puis successivement un plus grand, & cela n'a jamais paru avoir la moindre influence sur les progrès de la contagion, qui a continué à se manifester par épidémies comme elle avoit toujours fait. On a même vu dans cet intervalle, comme je l'ai déja dit ci-dessus, plusieurs années pendant lesquelles il n'y a eu que très-peu ou

point de Petites-Véroles naturelles, quoiqu'il y eût, dans l'enceinte même de la ville, un grand nombre d'inoculés.

III. Dans ses Lettres à M. Dehaen, M. Odier, pour prouver qu'on a tort d'attribuer à l'inoculation l'augmentation qu'on a observée dans la mortalité de la Petite-Vérole, se sert d'un argument qui lui est particulier, & qui a beaucoup de force : cette augmentation, dit-il, tient à une cause plus générale que l'inoculation; car elle n'est point particuliere à la Petite-Vérole. La Rougeole, maladie beaucoup plus rarement funeste que la Petite-Vérole, l'est cependant à quelques personnes; cela est sensible sur-tout dans une grande ville comme Londres. Les registres mortuaires y tiennent compte de la mortalité qu'elle a produite; ils nous font voir qu'elle a beaucoup varié, & qu'elle a augmenté & diminué alternativement aux mêmes époques à-peu-près & dans la même proportion que celle de la Petite-Vérole. Comment l'inoculation de celle-ci a-t-elle pu répandre la contagion de celle-là? Je doute que qui que

ce ſoit puiſſe en donner une explication ſatiſfaiſante.

Ayant répondu, je crois, d'une maniere à ſatisfaire toute perſonne impartiale à la grande objection tirée de l'augmentation de mortalité dans la ville de Londres, je ne penſe pas qu'il ſoit néceſſaire de m'étendre beaucoup ſur le fait de la mortalité obſervée au fauxbourg du Gros-Caillou & au village de Paſſy, depuis qu'on eut établi des maiſons d'inoculation dans ces deux endroits. Ces obſervations qui ne repoſent que ſur des bruits populaires, qui ne ſont garanties par aucun regiſtre authentique, & par conſéquent qu'on ne peut comparer avec ce qui s'eſt paſſé dans les mêmes lieux à différentes époques, pourroient tout au plus faire naître le ſoupçon de ce qu'on veut prouver. Mais les révolutions bien connues des épidémies de Petite-Vérole & de leur malignité, fourniſſent une réponſe ſuffiſante pour le diſſiper; ſur-tout puiſque l'on n'a pas obſervé de ſemblables effets dans d'autres endroits où l'on a auſſi établi des maiſons d'inoculation; il y en a une à Neuilly & une autre à Clignan-

court, où l'on inocule beaucoup depuis plusieurs années, & je n'ai pas ouï dire que la Petite-Vérole naturelle fît des ravages extraordinaires dans leur voisinage.

J'observerai encore, avant que de quitter ce sujet, que telle est la facilité avec laquelle la Petite-Vérole a coutume de se répandre, que lorsqu'elle se manifeste dans quelque canton elle attaque généralement tous ceux qui en sont susceptibles, à moins qu'on n'ait soin de les tenir écartés de toute cause d'infection. Chez les gens du peuple, ces sortes de précautions sont presque toujours négligées; aussi, pour l'ordinaire, les épidémies n'épargnent-elles personne parmi eux. Ce qui se passé de nos jours à cet égard, avoit lieu de même avant l'inoculation, & nous avons tout lieu de croire que la Petite-Vérole ne s'étendoit pas moins universellement dans Londres autrefois qu'aujourd'hui. Sa marche constante par épidémies confirme cette opinion; elle montre avec quelle facilité son venin passe d'un individu à l'autre, attaquant rapidement tous ceux qui en sont susceptibles, & ne cessant ses ravages

que lorſqu'il ne reſte plus de ſujets qu'il puiſſe infecter.

Suivant le calcul de M. Jurin, de mille enfans qui viennent de naître, on peut en compter 386 qui mourront ſans avoir eu la Petite-Vérole. Des 614 reſtans, il y en avoit 90 avant l'inoculation, qui mouroient de cette maladie, c'eſt-à-dire, à-peu-près un ſur ſept. Depuis l'inoculation, ſuivant M. Raſt, il en eſt mort 127, c'eſt-à-dire, à-peu-près un ſur cinq : d'où il faut conclure, ou que de 1000 enfans qui viennent de naître, il n'y en auroit plus aujourd'hui que 133 qui mourroient ſans avoir eu la Petite-Vérole, ce qui n'eſt abſolument point probable, ou que c'eſt la malignité de la Petite-Vérole qui a augmenté dans la proportion de 5 à 7, opinion que tout confirme, & dont il ſuit manifeſtement que ce n'eſt point à l'inoculation que cette augmentation de mortalité doit être attribuée.

Après avoir réfuté l'argument le plus fort qu'on ait fait contre l'inoculation, argument d'autant plus ſpécieux qu'il repoſe en apparence ſur des faits authentiques, voyons quel

degré d'importance on peut donner aux réclamations du citoyen effrayé de voir établir à côté de lui des foyers de contagion, qui peuvent devenir funestes à sa famille, ou à lui-même.

J'observerai d'abord que des plaintes de cette nature, qu'on ne sauroit blâmer de la part d'un homme peu instruit des avantages publics de l'inoculation, seroient très-répréhensibles lorsqu'elles viendroient d'un particulier qui, n'ignorant pas que cette pratique pourroit être d'autant plus utile à sa nation, qu'elle seroit plus généralement adoptée, voudroit cependant empêcher ses voisins d'y avoir recours, plutôt que de se soumettre lui-même à prendre quelques précautions très-faciles à suivre, & d'un effet sûr pour se mettre à l'abri de la contagion qu'il redoute. De semblables gênes ne sont point une chose si extraordinaire dans la vie; l'état de société dans lequel nous vivons, nous en impose par-tout & à chaque instant de beaucoup plus grandes, & l'habitude nous les rend à-peu-près insensibles. Nous sommes accoutumés, dès l'enfance, à renoncer à dif-

férens avantages pour nous en assurer d'autres ; à sacrifier même des jouissances au repos & à la tranquillité de nos concitoyens ; à nous soumettre à bien des désagrémens & même à des maux très-réels, suites nécessaires des travaux des uns, & trop souvent des plaisirs ou de l'extravagance des autres. Il est à présumer que ceux qui se plaignent de ce qu'on inocule au milieu d'une ville, ne connoissent ni le bien que peut faire l'inoculation, ni la possibilité de se garantir de ses mauvais effets ; autrement il n'y a personne qui, ayant réfléchi sur les devoirs auxquels son état de citoyen l'engage, ne consentît volontiers à laisser établir par-tout une pratique utile à la généralité & avantageuse à ceux même qui en refusent l'usage. C'est donc aux personnes qui ont été témoins des heureux effets de l'inoculation, à instruire ceux qui ne la connoissent pas encore, à éclaircir leurs doutes, à combattre leurs préjugés, à répandre parmi la multitude, des notions claires & précises sur ce qu'on peut en craindre ou en attendre. C'est à elles à faire voir que, si quelques particuliers réclamoient

contre ſon établiſſement, leurs injuſtes plaintes ne devroient pas mettre d'obſtacle à ce qui concerne l'intérêt général; & même que le grand nombre de ceux qui appuyeroient une réclamation mal fondée, ne ſauroit lui donner plus de poids; mais qu'il doit exciter de plus en plus le zele des perſonnes éclairées pour ramener les eſprits à une maniere de voir plus raiſonnable.

Il eſt certain que ſi l'on inocule dans un lieu où l'on n'a pas vu beaucoup de Petites-Véroles depuis quelque tems, les inoculés pourront hâter un peu le moment d'une épidémie, s'ils communiquent librement avec ceux qui ne le ſont pas. Mais il eſt aiſé de prendre des meſures pour empêcher que cela n'arrive : le ſeul bon ſens les indique; & s'il eſt vrai, comme le démontre M. Haygarth, que l'on puiſſe, par des précautions très-ſimples & à la portée de tout le monde, arrêter dans un lieu quelconque les progrès de la Petite-Vérole naturelle, à combien plus forte raiſon ne pourra-t-on pas empêcher la Petite-Vérole inoculée de communiquer l'infection à ceux qui ſont dans le cas de la crain-

dre. Non-seulement, dans ce dernier cas, les miasmes varioliques sont moins abondans que dans le premier, mais on sait d'avance le moment où la maladie doit se déclarer; il n'y a aucun doute sur sa nature lorsqu'elle se manifeste, & l'on a pu prendre ses précautions pour s'en garantir, avant qu'il y eût la moindre possibilité d'infection. On peut même, jusqu'à un certain point, consulter pour le tems de l'inoculation les convenances de ses voisins, à qui il pourroit être plus difficile, dans un moment que dans l'autre, de se tenir sur la défensive. La Petite-Vérole naturelle ne donne pas les mêmes facilités; & celui qui se plaint de ce que son voisin pense à inoculer ses enfans, la verra peut-être demain à sa porte, & ne tardera pas à en recevoir l'infection de gens qui ne se croiront pas tenus à prendre aucun soin pour l'en mettre à l'abri, tandis que ceux qui auroient inoculé seroient beaucoup plus aisément persuadés à user de circonspection à son égard. Il seroit même facile d'établir des réglemens qui contraignissent sous certaines peines ceux qui inoculeroient leurs enfans, à veiller à la

ſanté de ceux qui les environnent, & qui, ne voulant pas les imiter, auroient cependant lieu de craindre la contagion. C'eſt une choſe reconnue aujourd'hui que le grand air, ſi utile dans la fievre éruptive, n'eſt plus néceſſaire aux inoculés dès que l'éruption eſt achevée; par conſéquent il eſt tout au moins inutile de les faire ſortir de leur appartement, dès qu'ils commencent à pouvoir communiquer la Petite-Vérole à d'autres; & l'on pourroit, ſans leur faire aucun tort, les contraindre à demeurer chez eux depuis le 4e ou le cinquieme jour de la maladie, juſqu'à ſon entiere guériſon.

Il eſt donc très-praticable, pour ne rien dire de plus, d'obvier aux inconvéniens que peut avoir l'inoculation dans les villes, & de favoriſer par ce moyen l'établiſſement d'une pratique qui, lorſqu'elle ſera généraliſée à un certain point, ſauvera la vie toutes les années à des milliers d'individus. Dans ce ſiecle où l'on ſe pique tant de philantropie & de bienfaiſance, quel objet trouvera-t-on plus digne d'exciter le zele charitable des amis de l'humanité? quel motif plus propre à ra-

nimer celui du citoyen vraiment patriote? De petites considérations doivent-elles arrêter lorsqu'il s'agit d'un grand bien général? & n'est-il pas du devoir de chaque individu d'écarter tout préjugé sur un sujet qui l'intéresse comme simple particulier, comme pere, comme homme, comme citoyen? N'est-il pas sur-tout du devoir de ceux qui, par leur état, sont chargés de veiller sur la santé & la vie de leurs semblables, de combattre & de détruire parmi nous les nouveaux obstacles qui pourroient nuire à l'inoculation? Leur autorité en a déja triomphé par-tout ailleurs.

La grande objection, tirée du mal que pouvoit faire l'inoculation en rendant la contagion plus générale, n'est pas la seule difficulté que ses défenseurs mêmes aient opposée à ses progrès. Bien des Praticiens l'ont chargée de précautions inutiles & de pratiques minutieuses. Les uns se renferment dans des limites beaucoup trop étroites quant aux sujets qu'ils se permettent d'inoculer; d'autres ne veulent inoculer que dans une certaine saison; d'autres répandent des craintes

de

de toute espece dans l'esprit de gens peu instruits, & les empêchent d'avoir recours à un préservatif que d'heureux exemples leur faisoient desirer d'employer pour leurs enfans. Ils se fondent sur ce que l'on ne sauroit prendre trop de soins pour assurer le succès de l'opération, & sur ce qu'ils n'en emploient aucun qui puisse nuire à leurs inoculés, lors même qu'il leur seroit inutile. Mais ils oublient que l'inoculation sera d'autant plus utile à l'humanité, qu'elle deviendra plus générale; que multiplier plus qu'il ne faut les regles d'une pratique à l'usage de la multitude, c'est en multiplier les entraves; que par conséquent il ne leur est pas permis d'en établir à cet égard, sans s'être bien assurés qu'elles sont fondées dans la nature. Trop souvent j'ai été à portée de voir les tristes effets de ces préceptes absurdes, & des parens pleurer des enfans que de prétendus Inoculateurs les avoient empêchés de conserver, par la méthode dont ils se disoient partisans.

Cherchez, dit-on, des inoculations sûres plutôt que des inoculations multipliées. Ce

précepte qui, au premier coup d'œil, semble ne porter que le caractere de la prudence, ne me paroît pas clair, & je doute qu'il le soit, même pour ceux qui le donnent. Dans tout état, on doit craindre d'entreprendre plus de travail que celui auquel on peut se promettre de donner tous les soins nécessaires pour l'amener à sa perfection; & sans doute un Inoculateur qui entreprendroit plus d'inoculations qu'il n'en pourroit aisément surveiller, seroit très-blâmable, sur-tout lorsqu'il pourroit se faire remplacer par d'autres. Mais, dans ce sens, cette maxime ne renfermeroit qu'une trivialité. Si l'on entend par là que l'on ne doit jamais entreprendre une inoculation, sans s'être assuré que le sujet sur qui elle doit se faire, se trouve dans toutes les circonstances les plus propres à en favoriser le succès, ou qui sont supposées telles, je tiens la maxime pour très-mauvaise. A Dieu ne plaise que j'accuse ceux qui la débitent, de s'être rendu raison de toutes les conséquences pernicieuses qui en découlent, & qu'il est à propos de développer.

Supposons que j'aie inoculé dix mille en-

sans qui se sont présentés, & que sur le nombre il en soit mort vingt, ou même trente. Supposons, d'un autre côté, que le Praticien trop circonspect pour entreprendre une inoculation tant soit peu douteuse, en ait inoculé mille, & qu'il n'en ait perdu aucun, mais qu'il en ait renvoyé neuf mille sans vouloir les inoculer. Qui de lui ou de moi, je le demande, aura le mieux mérité du Public? On ne peut pas lui reprocher d'avoir perdu un seul de ses inoculés, cela est vrai; mais il a dévoué à une mort certaine mille ou douze cents de ceux qu'il a condamnés à subir la Petite-Vérole naturelle. Il pouvoit cependant les sauver, à la réserve de vingt ou trente tout au plus. Mais ce petit nombre eût terni sa réputation d'Inoculateur heureux; il valoit donc mieux, plutôt que de s'exposer à un pareil danger, abandonner neuf mille individus à toute la violence d'un fléau destructeur. Quelle prudence! quelle philosophie!

Et qu'on ne dise pas que le choix le plus scrupuleux ne sauroit aller jusqu'à écarter neuf sujets sur dix de ceux qui se présentent

pour être inoculés; ma ſuppoſition n'eſt point exagérée. Car bien des Médecins refuſent d'inoculer des enfans au-deſſous de trois ans; & ſi, comme le prouvent les regiſtres mortuaires de Geneve, les trois cinquiemes de ceux qui devoient avoir la Petite-Vérole, l'ont éprouvée à cet âge, c'eſt déja ſix perſonnes ſur dix excluës du bénéfice de l'inoculation. Des maladies de peu de conſéquence, des diſpoſitions morbifiques, vraies ou ſuppoſées, arrêtent encore trop ſouvent le Praticien timide, dans des tems où il n'y auroit pas un moment à perdre; enfin il veut pouvoir preſcrire à ſon patient, des médicamens, des bains, un régime particulier; il effraye ainſi une multitude de gens que leur peu d'aiſance met hors d'état d'en faire les frais, & les contraint à regarder l'inoculation comme un de ces biens, auxquels il n'appartient qu'aux favoris de la fortune de prétendre. Qui ne voit déja la multitude d'individus que ces nouvelles conſidérations écartent encore; ſans parler de ceux qui ſont détournés par la crainte que le virus que l'on inſère, ne communique quelqu'autre maladie

avec celle qu'on veut donner, ou que, venant à être introduit lorſque le corps porte déja le principe d'une infection priſe de la maniere naturelle, on n'expoſe l'inoculé à une maladie d'autant plus terrible que la cauſe en eſt doublée. Ces deux opinions, que je n'ai pu voir ſans chagrin ſoutenues depuis peu par un Médecin ſavant & eſtimable, ont à ma connoiſſance jetté l'allarme dans l'eſprit de bien des parens qui, perſuadés d'ailleurs des avantages de l'inoculation, aimoient mieux en priver leurs enfans que de les expoſer aux maux dont elles leur faiſoient prévoir la poſſibilité. Cependant elles ne repoſent ſur aucun fondement; je défie qu'on puiſſe citer un ſeul fait en leur faveur, tandis qu'il y en a une multitude qui en démontrent la fauſſeté.

Je dis donc que la maxime de chercher plutôt des inoculations ſûres que des inoculations multipliées, eſt abſolument fauſſe & dangereuſe; que la Petite-Vérole étant une maladie qui attaque tout le monde indiſtinctement, il eſt du devoir de l'inoculateur de travailler de toutes ſes forces à en rendre le

préſervatif auſſi général qu'il lui ſera poſſible; que ce préſervatif eſt un don de Dieu, dont il eſt le diſpenſateur, & qu'il doit non-ſeulement en faire jouir tous ceux qui voudront y avoir recours, en prenant les précautions qu'une ſage prudence exige, mais encore par ſes diſcours raſſurer ceux qui pourroient avoir des craintes ſur ſon uſage, & détruire les préjugés qui exiſtent encore ſur ſon utilité. Cette maxime ſuivie à la rigueur conduiroit le Praticien à refuſer d'inoculer les enfans qui appartiennent à des familles où l'on ſait que la Petite-Vérole eſt généralement très-mauvaiſe; car c'eſt un fait, que les Petites-Véroles inoculées qui ſe ſont montrées fâcheuſes & d'un mauvais caractere, ont été obſervées dans de pareilles familles. Et qui peut ſans frémir penſer à cette conſéquence! Qui ſait cependant ſi cette raiſon n'a jamais influé ſur la conduite de ces Inoculateurs qui veulent à tout prix mettre leur réputation à couvert.

Qu'on ne m'accuſe pas de tomber ici dans un excès oppoſé à celui que je blâme. Je ne veux pas qu'on inocule ſans regle & ſans

précaution, rien n'est plus éloigné de ma façon de penser; mais je souhaite qu'on simplifie ces regles autant qu'il sera possible, afin de mettre l'inoculation à la portée de tout le monde. J'adopte & je me conforme, dans ma pratique, à celles qu'a données le célebre Dimsdale, dont le livre qui se trouve par-tout, contient toutes les précautions que la raison approuve, & dont l'expérience a fait voir l'utilité. Je differe de lui seulement en un point; c'est sur l'âge où l'on peut inoculer. Il croit qu'on ne doit pas le faire avant celui de deux ans, parce qu'il faut éviter le tems de la dentition, & parce que les enfans ne sont pas fort sujets à prendre la Petite-Vérole naturelle avant cet âge; mais il se trompe à ce dernier égard. Par les regiftres mortuaires de Geneve, il paroît que les trois septiemes des morts de Petite-Vérole sont moissonnés avant l'âge de deux ans; suivant M. Haygarth, il n'en meurt pas moins à Chester dans ce bas âge (1), & il n'y a aucun lieu de présumer que cette proportion

(1) *Voyez* pag. 141.

puisse être bien différente en d'autres pays. Pourquoi donc, s'il n'y a pas d'impossibilité à inoculer ces trois septiemes du genre humain, leur laisseroit-on courir le hasard de la Petite-Vérole naturelle? Le danger de l'inoculation peut-il jamais entrer pour eux en comparaison avec celui qui les menace? Non sans doute. On a beaucoup inoculé pendant les deux premieres années de la vie, & on l'a fait avec autant de succès qu'à toute autre époque. J'ai inoculé moi-même, particuliérement à Geneve, un grand nombre d'enfans de tous âges depuis celui de deux mois; j'ai vu mes collegues en inoculer un beaucoup plus grand nombre d'aussi jeunes, & toutes ces expériences nous ont confirmés dans l'opinion qu'il n'y avoit pas plus de danger à le faire qu'à inoculer des sujets plus âgés. Je suis pere de trois enfans que j'ai tous inoculés entre l'âge de huit mois & celui d'un an, & je n'ai eu qu'à m'en féliciter. Les accidens de la dentition, qui paroissent si redoutables aux Inoculateurs, ne le sont pas autant qu'on le croit communément; ils n'incommodent les enfans que par paroxys-

mes, & leur laissent de bons intervalles qu'il est facile de saisir. Si malheureusement ils viennent à se renouveller pendant la Petite-Vérole artificielle, je n'ai pas vu qu'il en résultât rien de bien fâcheux, & il est aisé d'y porter remede par l'usage de petites doses d'émétique ou de magnésie; & s'il survient des convulsions, par celui des fleurs de zinc, dont la prompte exhibition ne manque jamais de les calmer.

L'on a tellement reconnu à Geneve l'avantage d'inoculer les enfans de très-bonne heure, qu'aujourd'hui l'on en inocule beaucoup en nourrice, ou au plus tard pendant leur seconde année. On prend aussi assez généralement ce parti en Angleterre. M. Dimsdale qui ne le conseille pas, convient cependant qu'il a inoculé un grand nombre d'enfans au-dessous de l'âge de deux ans, & tous avec succès. C'est la méthode des Circassiens qui sont nos maîtres à cet égard, & elle a été fortement recommandée par des Médecins très-éclairés. Je ne puis pas dire qu'à Geneve ces inoculations aient été toujours également heureuses; mais certainement les ac-

cidens qui les ont quelquefois accompagnées, n'ont pas été en plus grande proportion dans le bas âge qu'à tout autre; il y a même lieu de croire qu'ils ont été moins nombreux que dans les inoculations plus tardives. Mais ils pourroient l'être bien davantage, sans pouvoir encore entrer en comparaison avec le bien qui résulte de préserver un si grand nombre d'enfans de la Petite-Vérole naturelle, qui n'auroit pas donné à la plupart le tems d'être inoculés, s'il eût fallu attendre l'âge de trois ans pour le faire.

Il me reste à parler d'une opinion qui, par le trop d'extension qu'on lui donne, ne peut que nuire aux progrès de l'inoculation, quoique vraie & raisonnable, lorsqu'on la renferme dans de justes bornes. Les accidens, dit-on, qui surviennent aux inoculés, sont constamment dus à la faute de l'inoculateur. Cette proposition que j'ai vu soutenir ouvertement dans différens écrits, est évidemment fausse & dangereuse; une fois admise & bien pesée, elle ne tendra pas moins qu'à effrayer un grand nombre de ceux qui auroient été disposés à avoir recours à l'inoculation, &

à les en détourner. Les parens n'oseront plus faire inoculer leurs enfans que là où il se trouvera un Inoculateur instruit par une longue expérience, & qui n'aura jamais vu arriver d'accidens dans sa pratique. Les nouveaux Praticiens n'auront la confiance de personne, & ne pourront jamais l'acquérir; ceux même qui, par une longue & heureuse expérience, ont acquis le droit d'inoculer, courront à tout moment le danger de le perdre. Cependant il n'y a, suivant moi, pas une branche de la Médecine, où généralement parlant on réussisse plus souvent que dans celle-ci, malgré le défaut de savoir & d'expérience. Il est arrivé nombre de fois que des personnes qui n'avoient jamais inoculé, effrayées par la malignité de certaines épidémies, ont entrepris de le faire sur des milliers d'individus, sans en perdre un seul. D'un autre côté, les Inoculateurs les plus célebres en ont perdu quelques uns. M. Sutton l'aîné, Inventeur de la méthode d'inoculer qui est aujourd'hui par-tout adoptée, m'a dit lui-même, il y a dix ans, que sur trente-six mille inoculés il en avoit perdu quatre. M. le Ba-

ron Dimsdale n'a pas été tout-à-fait exempt d'accidens du même genre. Et je ne connois point d'écrits sur ce sujet, dont les Auteurs, même les plus distingués, ne reconnoissent que l'on ne sauve pas tous ceux qu'on inocule, malgré toutes les précautions les plus sages, & qu'il y en a toujours quelques-uns, quoiqu'en très-petite proportion avec le nombre total des inoculés, qui ne résistent pas à la malignité du venin variolique.

Il suffit d'avoir bien étudié la nature de cette maladie, pour se douter qu'il en doit être ainsi. Nous naissons presque tous avec une disposition à avoir la Petite-Vérole; mais cette disposition est bien différente chez différens sujets; chez les uns, elle ne donne lieu qu'à une maladie des plus bénignes; chez d'autres, elle produit la maladie la plus dégoûtante, en même tems que la plus cruelle & la plus funeste. On peut dire même que, parmi ceux qui y succombent, il y a de grandes différences quant à la malignité des symptômes, ensorte que l'on meurt souvent sans l'avoir éprouvée dans toute sa violence. Or, cette disposition qui tient à la constitution

originaire, & que l'on voit ſe perpétuer dans les familles, eſt ſinguliérement tempérée par l'inoculation; mais ſi elle eſt preſque éteinte par ce préſervatif chez ceux qui étoient deſtinés à avoir des Petites-Véroles bénignes, elle ſe manifeſte davantage chez ceux dont les parens en ont eu de fâcheuſes; on la voit même dans les familles où la Petite-Vérole a coutume d'être très-mauvaiſe, en occaſionner chez les inoculés de plus ou moins abondantes, qui vont quelquefois juſqu'à ſe montrer à demi-confluentes; & même dans quelques cas, heureuſement très-rares, produire des éruptions gangréneuſes. Ainſi donc, quoique par l'inoculation on puiſſe éluder ce principe morbifique, & ſubſtituer une Petite-Vérole très-bénigne à celle qui eût été mortelle ſans ce ſecours, il y a des ſujets chez qui la diſpoſition naturelle eſt ſi terrible, que, quoique mitigée autant qu'elle peut l'être par l'inoculation, elle eſt encore au-deſſus de tous les efforts de l'art. Mais, s'il ſe rencontre un ſujet comme ceux-là ſur mille, ce n'eſt point une raiſon pour ne pas inoculer, d'autant plus qu'on peut ſe tenir pour aſſuré que ce pré-

tendu martyr de l'inoculation l'eût été infailliblement de la Petite-Vérole naturelle, s'il eût pris l'infection. Et quelle probabilité y a-t-il qu'il eût pu s'en défendre, vu la multitude de voies par lesquelles la Petite-Vérole se propage, & le peu de précautions que l'on prend généralement pour s'en garantir?

Je ne dis pas qu'il ne périsse quelquefois des inoculés par la faute des Inoculateurs; mais s'il arrivoit par cette cause, ce qui peut-être ne s'est jamais vu depuis les premiers tems où l'on en étoit encore, pour ainsi dire, à s'essayer sur cette pratique; s'il arrivoit, dis-je, qu'il en pérît un sur cent, ne vaudroit-il pas encore mieux confier cent enfans qui n'ont pas eu la Petite-Vérole, à un Inoculateur malhabile qui en perdra un par son ignorance, que de les exposer aux ravages d'une contagion qui en fera périr douze ou quinze? Dans les campagnes, dans les villages éloignés des lieux où l'on peut se procurer les secours bien entendus de la Médecine, mais où la Petite-Vérole ne laisse pas de pénétrer, le premier qui aura le courage d'inoculer tous ceux qui n'ont pas eu cette

maladie, rendra certainement un grand service au Public; &, pour peu qu'il ait d'intelligence & de moyens de s'instruire, il se mettra aisément au fait de ce qui est nécessaire pour rendre ses inoculations à-peu-près aussi heureuses qu'elles peuvent l'être. Dans les lieux où l'on est plus à portée des secours de l'art, il est plus facile de se prémunir contre les accidens qui peuvent arriver. Il est à présumer cependant qu'il en arrive encore quelques-uns par la faute de ceux qui inoculent. On perdoit autrefois plus d'inoculés qu'on n'en perd aujourd'hui, parce que l'on a perfectionné la méthode de les traiter; il faut donc que l'Inoculateur soit instruit de toutes les découvertes qui l'ont perfectionnée. Il faut aussi qu'il connoisse l'économie animale, & qu'il soit au fait des moyens de parer aux dérangemens qui peuvent y survenir. Personne ne peut mieux qu'un Médecin remplir ces différentes conditions, & il est bien étonnant que tous les hommes de cet état n'aient pas encore pris le parti d'inoculer les sujets qui se présentent à eux avec l'intention de l'être, plutôt que de les renvoyer à des Empiriques

comme ils ont coutume de le faire. Comment arrive-t-il que, se confiant en leurs propres forces pour traiter la Petite-Vérole naturelle, ils se refusent à traiter l'artificielle qui est, dans le fond, la même maladie, & qui n'en differe que parce qu'elle est infiniment plus bénigne. Le Chirurgien qui, au lieu d'entreprendre une opération très-délicate, & qui demande une grande habitude du travail de la main, la renvoie à un Opérateur qui n'a fait autre chose toute sa vie, sera justement loué pour sa prudence. Mais l'inoculation n'est pas une chose si difficile en elle-même, qu'il faille s'y donner tout entier pour y réussir; l'insertion est si facile, qu'elle peut être faite par une personne quelconque qui n'a jamais manié la lancette; & quant à la conduite de la maladie, quiconque est en état de gouverner une Petite-Vérole naturelle, doit à plus forte raison être assez instruit pour conduire une Petite-Vérole inoculée. Les accidens qui peuvent accompagner celle-ci, soit essentiels à la Petite-Vérole comme les éruptions confluentes ou malignes, soit symptomatiques comme les affections du cerveau

&

& les dépôts qui se forment particuliérement sur les articulations ; ces accidens, dis-je, sont du ressort des Médecins qui doivent tous être suffisamment qualifiés pour les traiter. Mais ils se présentent si rarement que le Praticien qui n'est qu'Inoculateur, pourra se trouver fort embarrassé quand il en rencontrera quelqu'un, sur-tout de ceux de la derniere classe chez ses inoculés (1), son ex-

(1) Ces accidens qu'on voit arriver assez fréquemment comme symptômes de Petites-Véroles abondantes, accompagnent aussi quelquefois des Petites-Véroles très-bénignes, & même des Petites-Véroles inoculées. Cela est vrai particuliérement des affections de la tête, soit apoplectiques, soit simplement comateuses, mais qui conduisent bientôt à l'hydrocephale interne, & requierent le même traitement. On voit survenir ces dernieres sur-tout, dans le tems de la fievre éruptive, quelquefois aussi sur la fin de la maladie, sans aucune cause apparente qui puisse engager le Médecin le plus prudent à s'en défier. J'ai vu périr de cette maniere un enfant de huit ans, après deux jours de maladie, & au huitieme de l'éruption d'une Petite-Vérole naturelle qui n'avoit pas produit vingt-cinq boutons, &, jusqu'à cette époque, aussi heureuse à tous égards qu'on pouvoit le desirer. Un Médecin de mes amis, qui a une pratique très-étendue, m'a dit qu'il avoit observé quelques cas de cette nature. On a vu la même chose arriver à Geneve chez une jeune fille de trois ou quatre

périence ne suffisant pas pour lui indiquer toutes les ressources que l'on peut avoir pour les combattre.

---

ans; qui, ayant une Petite-Vérole inoculée très-bénigne, fut purgée dans le tems que les boutons étoient en pleine suppuration. Le soir même elle tomba en léthargie, & mourut en moins de 48 heures. M. Dimsdale raconte un fait analogue à ceux-là; il parle d'un homme qu'il avoit inoculé, & qui mourut apoplectique à la suite d'une Petite-Vérole qui avoit cheminé heureusement. Il est possible, comme il paroît le présumer, que cet accident n'eût rien de commun avec la Petite-Vérole, & qu'il seroit arrivé à la même époque, si le malade se fût trouvé en toute autre circonstance; mais, en rapprochant ce fait des précédens, on ne peut s'empêcher de soupçonner qu'elle y est entrée pour quelque chose, & qu'elle a bien pu déterminer le moment d'un accident auquel cet homme paroissoit être naturellement disposé.

Quant aux tumeurs phlegmoneuses, elles sont très-rares à la suite des Petites-Véroles inoculées: on en voit cependant quelquefois, sur-tout après des inoculations qui ont été mal conduites. Je fus appellé, l'année derniere, pour voir un jeune homme qui avoit un dépôt de ce genre sur chaque bras, & qui en souffroit depuis trois semaines, au point de ne pouvoir pas être transporté de son lit dans un autre. De chaque côté, le principal siege du mal étoit près de l'articulation du coude; mais tout le bras jusqu'à l'épaule étoit extrêmement enflé. On avoit, dès le commencement, enveloppé ces parties de cataplasmes émolliens qui avoient encore augmenté l'affluence des hu-

Il eſt tems de mettre fin à cette Préface qui pourra paroître trop longue ; mais qui, vu l'importance des ſujets que j'ai traités, ne ſauroit l'être réellement, ſi je les ai expoſés avec toute la force & la clarté dont ils ſont ſuſceptibles. Malheureuſement j'ai lieu de craindre de n'avoir pas réuſſi ; mais il n'a pas tenu à moi qu'une autre plume que la mienne ne fît ce que j'aurai peut-être inutilement tenté. Quoi qu'il en ſoit, il falloit combattre des opinions trop généralement accréditées, qui s'oppoſent aux progrès de l'inoculation. Il falloit ſur-tout montrer l'erreur de ceux qui croient qu'elle a nui au Public, en répandant la contagion & en augmentant la mortalité de la Petite-Vérole naturelle; er-

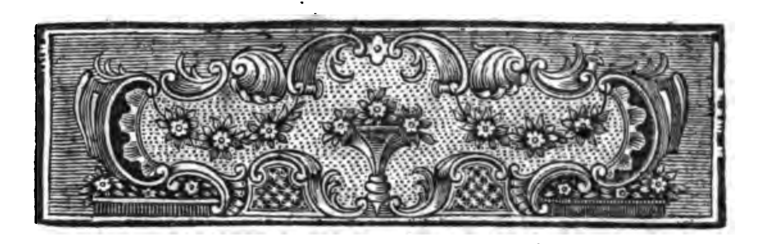
meurs ; il eût fallu au contraire les dégorger d'abord par des ſaignées locales, faites au moyen de ſangſues & par des véſicatoires, & n'employer des émolliens que lorſque la ſuppuration auroit paru inévitable. Au reſte, ce cas eſt le ſeul de quelque importance, qui ſoit jamais venu à ma connoiſſance comme étant arrivé à la ſuite de la Petite-Vérole inoculée, & le patient appartenoit à une famille où la Petite-Vérole naturelle eſt affreuſe. Je crois d'ailleurs que, par un traitement mieux entendu, l'on auroit pu couper court à ce mal dès le principe.

reur d'autant plus funeste qu'elle a séduit des Magistrats respectables, & les a engagés à refuser leur protection à cet art salutaire, à le proscrire même de l'enceinte des villes. Ce n'est pas moi qui puis espérer de les ramener; je me flatte néanmoins que tôt ou tard la vérité percera jusqu'à eux, & qu'éclairés enfin sur cet important objet, ils se réuniront un jour pour encourager l'inoculation & la rendre aussi générale qu'il est possible. C'est particuliérement aux Médecins qu'il appartient d'accélérer cette révolution, & de changer à cet égard la maniere de voir des personnes qui sont à la tête du Gouvernement. Mais, pour y réussir, il faut qu'ils apportent à cet objet plus de zele & de chaleur qu'ils n'ont coutume de faire. Il y en a peu aujourd'hui qui combattent ouvertement l'inoculation; ils se déclarent même assez généralement en sa faveur; mais, si on les consulte sur tel ou tel enfant en particulier, ils refusent souvent un conseil positif; ils laissent aux parens le soin de se déterminer par eux-mêmes: jaloux à l'excès de leur réputation, ils n'osent pas même leur dire: voici

le moment favorable, hâtez-vous de peur d'être furpris par l'épidémie qui s'approche. La crainte d'être injuftement inculpés, au cas de quelque événement finiftre à la fuite de l'inoculation, leur fait négliger celle des juftes reproches qu'ils auront à fe faire, fi l'enfant pour lequel on a demandé leur avis, & pour lequel ils n'ofent pas la confeiller directement, prend la Petite-Vérole naturelle & en meurt. Ce dernier danger eft cependant bien plus grand que le premier; & les regrets qui l'accompagnent, doivent être pour une perfonne raifonnable bien plus cuifans que ceux qu'entraîne une inoculation funefte, parce que l'on n'a pas fait tout ce que la prudence fuggéroit pour le falut de l'enfant, au lieu qu'en l'inoculant l'on auroit fait ce qu'il y avoit de mieux à faire, & que de deux périls on auroit évité le plus grand.

Que les Médecins banniffent de leurs confeils cette froide timidité qui fait que les particuliers s'exagerent les dangers de l'inoculation; qu'ils aient moins en vue leur propre réputation que le bien public; qu'ils raffurent les peres & les meres fur la crainte ridicule

des dangers de la Petite-Vérole inoculée ; qu'ils leur fassent sentir que, quoique très-bénigne, elle n'en est pas moins réelle, & que, loin d'altérer la santé plus que la Petite-Vérole naturelle, elle est au contraire d'autant plus exempte de suites fâcheuses qu'elle développe moins de venin, & le développe d'une maniere plus tranquille & plus prompte. Je ne doute pas que tant d'avantages, présentés par eux avec candeur & avec force, ne frappassent enfin le Public & n'amenassent cette heureuse révolution, par laquelle tous les enfans étant inoculés de bonne heure, une des principales sources de destruction du genre humain sera presque entiérement supprimée.



DÉDICACE

AUX MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

POUR la Petite-Vérole dans la ville de Chester.

MES AMIS ET CONCITOYENS,

C'est à vous que j'adresse cet écrit, pénétré des sentimens de la reconnoissance la plus sincere : c'est à votre humanité &

à vos largesses que l'établissement fondé sur les principes qui ont dirigé ces Recherches, doit son existence. Témoins oculaires des faits, c'est à vous à juger s'ils sont racontés d'une maniere exacte & fidele.

Je rends graces particulierement aux Médecins, Membres de cette Société, pour la candeur avec laquelle ils ont acquiescé à la proposition de son établissement, pour le zèle avec lequel ils ont aidé & soutenu mes efforts dans l'exécution. C'est avec un singulier plaisir que j'exprime en cette occasion la vive satisfaction que j'éprouve en me rappellant que, depuis plus de dix-sept ans, j'ai été assez heureux pour jouir avec eux d'un commerce d'amitié entretenu par des services réciproques, & que rien n'a jamais troublé. Quoique l'émulation nous excitât à donner à nos malades les soins les plus assidus, il n'est pas arrivé une seule fois qu'elle nous ait portés à nous nuire réciproquement par des propos injurieux, ni qu'elle ait fait

maître de ces disputes qui trop souvent font du tort à notre profession & la deshonorent. Cette circonstance mérite d'autant plus d'être remarquée ici, que la plus legere opposition de la part des Médecins, quelque motif qui lui eût donné naissance, auroit inévitablement détruit dans son principe un établissement si contraire aux préjugés populaires.

J'en appelle à vous, non-seulement comme témoins des faits, mais comme des juges en état de décider si l'argument que j'en déduis est vraiment concluant. Vous pouvez tous rendre témoignage que l'expérience de la société, depuis six ans, n'a pas donné lieu au moindre doute chez les personnes de l'art, & que les réglemens préservatifs, soumis à votre considération dans le Programme originaire, se sont trouvés remplir parfaitement leur but. Un établissement public, pendant un si long période de tems, ne pouvoit manquer de fournir des faits plus nombreux & plus authentiques, que toute la pra-

tique d'un Médecin quelconque pendant sa vie entiere.

Je rends graces aux autres Membres du Comité, pour m'avoir soutenu avec constance, malgré les préjugés & les motifs de découragement qui s'opposoient de toutes parts à cette institution. C'est à la haute opinion que leurs compatriotes entretiennent si justement de leur sagesse & de leur humanité, qu'il faut sur-tout attribuer la formation & le succès de cette société. Dans cette occasion, comme dans bien d'autres, j'ai eu la plus grande obligation à notre Président Thomas Falconet, *Ecuyer, de l'amitié duquel j'ai le bonheur de jouir depuis long-tems. Distingué comme il est par un grand savoir & par un jugement supérieur, autant que par la bonté de son cœur, il a eu, par ses soins & par son zèle assidu, la plus grande influence dans cette affaire.*

Je ne puis m'empêcher d'exprimer avec un souvenir douloureux mes regrets pour

la perte de plusieurs Souscripteurs que la mort nous a enlevés, qui étoient des amis sinceres & actifs de cette institution charitable ; perte qui sera long-tems sentie dans cette ville, & particuliérement fâcheuse dans l'enfance de cet établissement.

Il y auroit de l'ingratitude à ne pas faire des remerciemens particuliers & sinceres pour quelques contributions, que j'ai des raisons de croire que l'on m'adressoit comme une faveur personnelle.

Avant le commencement de cette Société, le tiers des enfans qui mouroient à Chester, au-dessous de dix ans, mouroient de la petite-vérole : cette maladie est sans comparaison la plus terrible contagion qui ait visité cette île depuis plus d'un siecle. Vos procédés ont prouvé clairement qu'il est possible de détruire cette peste. Vous avez vu non-seulement les principes médicaux, mais les regles de pratique si solidement établies sur la base des faits, qu'elles ne sauroient plus être ébranlées par aucun préjugé local ou momentané.

Il y a de justes raisons d'espérer que les avantages de cette institution s'étendront plus loin que cette ville; & l'on se souviendra que ces avantages tirent leur origine de l'humanité, de la générosité & du jugement éclairé des Citoyens de Chester. La considération d'un bienfait si grand, si utile à l'humanité ne pourra que vous pénétrer de la plus vive satisfaction. C'est l'effet qu'elle produit sur

Votre sincérement affectionné
& très-obéissant serviteur
J. H.



INTRODUCTION.

C'EST avec une grande défiance que je me hasarde à avancer des objections contre des opinions généralement reçues, sur un sujet qui, depuis plus de mille ans, a pu être l'objet des observations de tout le monde, & qui, depuis plus d'un siecle, a été fréquemment discuté par les auteurs les plus judicieux & les plus éclairés. Mais la Petite-Vérole intéresse si fort toute l'espèce humaine, que je crois que l'on doit recevoir avec indulgence tout effort qui tend à arrêter les funestes ravages de cette maladie, lors même qu'il n'atteindroit pas son but.

Il y a deux opinions généralement répandues dans ce pays, qui ont pendant long-tems rendu inutiles toutes les tentatives qu'on pouvoit faire pour prévenir la Petite-Vérole naturelle. 1°. On croit généralement que les hardes, &c. exposées aux émanations varioliques, en retiennent une qualité nuisible; & 2°. on imagine que dans les tems d'épidémie, toute l'atmosphere du lieu où elle

regne est infectée de ses miasmes. Je prie le lecteur de fixer quelques momens son attention sur ces deux points.

Il peut être nécessaire de faire voir que dans ces Recherches je ne m'attache pas à combattre des préjugés imaginaires. 1°. Le tems que des habits qui ont été exposés à des émanations varioliques peuvent être supposés en conserver l'infection, sera estimé différemment par diverses personnes, ce sujet n'ayant jamais été, que je sache, examiné avec quelque soin. On demandoit à un Médecin, dont l'autorité est du plus grand poids, ce qu'il pensoit de la doctrine avancée à ce sujet dans cet écrit; il répondit très-positivement qu'une perruque de Médecin, qui avoit été exposée aux émanations de la Petite-Vérole dans une chambre de Londres, ayant été transportée à Plymouth, avoit tellement conservé l'infection, qu'elle communiqua la Petite-Vérole à une personne de cette ville. Si l'on peut supposer que des hardes, &c. conservent les exhalaisons contagieuses pendant un aussi long-tems, & qu'elles peuvent les porter à une aussi grande

distance ; il n'y a personne qui puisse s'assurer de n'être pas exposé aux dangers de l'infection, s'il est dans le cas de la craindre. Il seroit absolument impossible de se garantir d'un ennemi dont on ne sauroit soupçonner la présence.

2°. Dans le tems que je faisois circuler parmi mes connoissances une copie manuscrite de cet Ouvrage, avec un Programme imprimé, relatif à la formation d'une Société pour la Petite-Vérole dans la ville de Chester, un Médecin de mes amis, homme de beaucoup d'esprit, me fournit la remarque suivante : « Il est étrange que des Médecins » aient pu admettre généralement que dans » un tems d'épidémie de Petite-Vérole, l'at» mosphere étoit tellement imprégnée des miasmes de cette maladie, que toutes ses par» ties pouvoient en communiquer l'infection. » Cependant, rien n'est plus vrai. Etant à » discourir un jour avec M. *** sur le contenu » de votre manuscrit, je lui parlai du peu de » distance où pouvoit s'étendre l'efficacité de » ce poison, qui, suivant moi, n'excéderoit » pas en plein air un cercle de trois pieds de

» rayon. Il traita mon assertion de souverai» nement absurde, & affirma sur le champ » qu'il l'avoit vue s'étendre à trente milles. » Avec quel peu d'exactitude ces sujets ont » été considérés ! » Si le poison variolique pouvoit infecter l'atmosphere à la distance seulement de trente verges, tous les moyens qu'on voudroit mettre en usage pour arrêter les progrès de cette contagion, seroient manifestement absurdes.

Chacune de ces opinions étoit soutenue par un Médecin qui joint le jugement le plus sain à la plus vaste expérience, & qui jouit, à juste titre, de la réputation d'un homme supérieur dans son Art. Je dis plus, elles sont l'une & l'autre si généralement adoptées, que je ne doute pas que beaucoup d'autres Médecins n'eussent tiré les mêmes conclusions des faits qu'on vient d'alléguer s'ils en eussent pareillement été les témoins.

Je dois avouer ingénument que c'est la théorie établie dans ces recherches, qui a presque toujours suggéré l'observation des faits : cela étant on ne regardera pas comme une précaution inutile celle que j'ai

prise de produire le témoignage d'autres personnes ; témoignage qui pourra paroître plus impartial que le mien propre, relativement à des faits qu'on trouvera peut-être fort extraordinaires, eu égard aux idées qui prévalent sur ce sujet. J'accorde sans peine qu'on a imaginé en Médecine bien des théories fausses & dangereuses ; mais d'un autre côté je soutiens que des faits qui ne sont pas liés d'une maniere systématique, ne donnent pas d'instruction réelle ; que les faits ne sont instructifs & utiles qu'autant qu'ils peuvent se rapporter à des regles ou loix générales, & que les bonnes théories en Médecine, comme en toute autre partie de la physique, sont celles qui conduisent à des histoires plus exactes des faits : ainsi, lorsqu'il s'agit de décrire les effets de la foudre, personne ne sauroit le faire aussi exactement qu'un Electricien. Mais ayant observé que beaucoup de théories médicales n'étoient que des métaphores, & jugeant que tout langage métaphorique sur des sujets de cette nature, n'étoit qu'un ornement trompeur & déplacé, j'ai tâché d'éviter toute allusion figurée. Par-là cependant je n'entends pas exclure les argumens

puisés dans l'analogie, maniere de raisonner convenable, & fondée sur l'uniformité des ouvrages de la nature.

Dans l'année 1774, la Petite-Vérole fut si cruellement meurtriere parmi les pauvres habitans de la ville de Chester, que ses ravages firent la plus profonde impression sur mon esprit, sur-tout quand je pensois qu'il étoit possible d'empêcher de si grands maux. Dès cette époque je n'ai cessé de desirer ardemment de les prévenir par l'inoculation.

En 1777, à l'occasion d'une nouvelle épidémie de Petite-Vérole, je me hasardai dans cette intention à dresser un plan de ce qu'il y auroit à faire. D'abord, & pendant quelques mois, je n'en parlai que dans le particulier : je le proposai ensuite publiquement au mois de Mars 1778; il ne fut pas désaprouvé par la Faculté, ni par nos citoyens les plus éclairés. Mais cette affaire étoit environnée de tant de difficultés réelles ou imaginaires, qu'une inoculation générale des pauvres ne s'exécuta qu'en 1780.

En méditant sur les moyens les moins hasardeux de faire une inoculation générale, je

mis par écrit mes réflexions, afin de voir plus distinctement, par quels moyens on pourroit empêcher la contagion de s'étendre, si l'on en venoit à quelque mesure pareille. Il me vint des doutes au sujet des opinions dont j'ai parlé ci-dessus. De nouvelles réflexions augmenterent ces doutes, & peu-à-peu je parvins à me convaincre, ou que ces deux opinions, qui jusqu'ici avoient empêché qu'on ne cherchât à arrêter les progrès de la Petite-Vérole naturelle étoient fausses, ou que, si elles étoient fondées, elles mettroient pour toujours un obstacle insurmontable à tout ce qu'on pourroit entreprendre dans cette intention. Quoique depuis long-tems j'aie acquis une entière conviction sur l'un & l'autre de ces points d'après les principes exposés dans les Recherches, un reste de défiance que j'éprouvois encore en m'élevant contre des opinions qui avoient été si long-tems & si généralement admises par les Médecins, m'engagea à solliciter une critique impartiale des miennes de la part de tous ceux de mes amis avec qui je crus pouvoir prendre cette liberté. Depuis sept ans ces papiers ont circulé chez toutes

mes connoiſſances, parmi les Médecins & autres gens de lettres. Je les ai priés de faire librement leurs objections & de m'envoyer des réponſes détaillées aux queſtions qu'on trouvera à la fin des Recherches ; & afin de les engager davantage à propoſer leurs remarques avec la plus grande franchiſe, j'ai promis de ne point publier leurs noms, ſoit qu'ils approuvaſſent ou déſapprouvaſſent la doctrine que j'ai tâché d'établir. Je remercie ſincerement ces obligeans Correſpondans de cette faveur ſecrette, & je leur témoigne ici la douce ſatisfaction que leur approbation m'a procurée : mais en cette occaſion, je garderai d'autant plus volontiers le ſilence que j'ai promis, que je deſire de convaincre par des argumens, & non de perſuader par l'autorité. Il ſuffira de dire en général que toutes les objections que l'on m'a fait l'honneur de m'adreſſer ſont complettement expoſées dans les Recherches, afin que le lecteur ſoit à portée d'en juger par lui-même.



RECHERCHES
SUR
LES MOYENS A EMPLOYER
POUR PRÉVENIR
LA PETITE-VÉROLE.

§. PREMIER.

La Petite-Vérole est une maladie contagieuse.

LA vérité de cette proposition est prouvée de la maniere la plus convaincante par la pratique journaliere de l'inoculation.

§. II.

Depuis que la Petite-Vérole a commencé à paroître, on ne l'a jamais vue produite par d'autres causes que la contagion.

Cette maladie n'est occasionnée à présent, ni par le climat, ni par le sol, ni par la

ſaiſon ; mais *ſeulement*, par contagion ; comme les faits ſuivans le rendent extrêmement probable. Le monde avoit exiſté quatre ou cinq mille ans avant que l'Hiſtoire en fît aucune mention. Il eſt généralement reconnu qu'elle avoit été originairement endémique en Arabie, ou dans quelque contrée de ſon voiſinage. De-là eſt ſorti le levain qui a infecté toute l'Europe ; toutes les autres parties du monde alors connuès, & toutes celles qui ont été découvertes depuis. Elle n'a paru en Groenland qu'en 1733, l'infection y fut portée par un naturel du pays qui y retourna de Coppenhague (1) avec la maladie. A Minorque elle diſparut entiérement depuis 1725 juſqu'en 1742, c'eſt-à-dire pendant dix-ſept ans. En 1745 elle fut rapportée dans cette Iſle par un vaiſſeau du Roi, & l'on ne ſauroit douter que la premiere infection n'y ait été portée par quelque vaiſſeau, quoique l'Auteur qui raconte ces faits n'ait pas eu connoiſſance de cette cauſe (2). A Boſton dans la Nouvelle-Angle-

(1) Crantz's History of Greenland. B. 5. §. 8.
(2) Cleghorn's diſeaſes of Minorca. Ch. VII.

terre

terre, il n'y avoit eu que huit épidémies de petite-vérole, depuis le premier établissement dans la province de Massachusett, jusqu'en 1752, comme il paroît par la table suivante, formée d'après le sommaire historique & politique de l'Amérique septentrionale par Douglass.

Années d'épidémies de la Petite-Vérole à Boston.	*Intervalles des épidémies.*
1649.	
1666.	17 ans
1678.	12
1689.	11
1702.	13
1721.	19
1730.	9
1752.	22

Avant l'épidémie de 1721, la petite-vérole fut apportée des Barbades; avant celle de 1730, elle le fut d'Irlande; & avant celle de 1752, elle le fut de Londres.

Dans Rhode-Island, cette maladie n'a jamais été épidémique, suivant le rap-

port très-authentique du Docteur Moffatt ; qui a exercé la Médecine à Newport, capitale de cette Isle, depuis 1740 jusqu'en 1765, & suivant celui du Docteur Waterhouse, natif de cette même Isle. » La Petite-Vérole, dit » le premier, n'a jamais été épidémique dans » Rhode-Island depuis que j'y fais mon » séjour, & je n'ai pas ouï dire qu'elle l'ait » jamais été auparavant. Autant que je puis » m'en rappeller, on n'y a jamais vu plus » de cinq ou six personnes attaquées à la fois » de cette maladie «. Une si heureuse exemption est l'effet des réglemens établis dans le but d'empêcher la contagion de se répandre (1). Cette proposition pourroit être confirmée par plusieurs autres preuves qui deviennent inutiles, vu qu'elle est aujourd'hui généralement adoptée par les Médecins.

---

(1) *Voyez* l'Appendice à la fin de ces Recherches.



§. III.

Le poison de la Petite-Vérole est soluble dans l'air.

Le levain de la Petite-Vérole est appellé *un poison* par les Auteurs de Médecine, & personne ne contestera que cette dénomination ne soit fondée.

Il est important de s'assurer de la maniere dont se fait la combinaison du poison variolique avec l'air. Je présume que leur réunion s'opere par une véritable solution.

Lorsqu'un menstrue limpide a dissous une substance quelconque, il demeure aussi transparent qu'auparavant. Cette marque de vraie solution est fondée sur une induction très-étendue & très-uniforme de faits, déterminés par une multitude d'expériences exactes faites sur différentes especes de dissolvans, soit salins, inflammables, aqueux ou aëriformes, sans aucune exception quelconque dont je puisse me rappeller. On imaginera peut-être

que la transparence de la solution ne tient pas essentiellement à la combinaison chymique des ingrédiens, mais à leur transparence naturelle. Mais les métaux, les terres, sont des corps opaques; & leurs solutions faites dans les menstrues propres à chacune de ces substances sont parfaitement transparentes. Au contraire, si l'on agite pour les mêler ensemble, deux substances transparentes qui n'ont l'une avec l'autre aucune affinité chymique, ce mélange deviendra opaque. Tel est celui de l'huile avec l'eau, ou de l'air avec des vapeurs aqueuses dont il est déjà surchargé. Les faits sur lesquels se fonde cette observation sont si nombreux & si uniformes, qu'on peut à juste titre la regarder comme un principe en chymie, ou comme une loi de la nature. Appliquons cette loi à notre sujet.

1. Il est universellement reconnu dans ce pays que la Petite-Vérole naturelle peut se communiquer, sans contact immédiat du malade, ou de la matiere variolique, & qu'elle se propage par le moyen de l'air d'une personne à l'autre. La matiere variolique appli-

quée à une blessure, ou à l'intérieur des narines (1) ou à une partie quelconque de la peau (2) produit la Petite-Vérole inoculée. De façon que la Petite-Vérole naturelle paroît être toujours communiquée par l'air; ce qui prouve incontestablement que les émanations contagieuses, ou miasmes, existent dans l'air autour des malades, ou de la matiere variolique.

---

(1) Mead de variolis, chap. 5.

(2) Quædam observata videntur docere cuti adhærere quandoque illud contagium, & deinde morbum producere. Vidi aliquoties perfectâ sanitate ruentibus unicam in cute pustulam attolli, rubere, dolere, suppurari, & cutim satis profundè exedere, cicatrice satis insigni relictâ; paucis diebus posteà variolarum morbus cum omnibus suis symptomatibus sequebatur. Audivi de aliis Medicis quod & idem aliquoties observaverint; imó mulierculæ quæ variolis decumbentium custodiam agere solent, has pustulas *moeder-pokken* solent vocare, tanquam sequentium brevi variolarum genitrices, & audacter prædicunt secuturum morbum. Plerùmque in facie talis pustula solet apparere, ferè semper unica, raró binæ vel plures; saltem non memini me in praxi unquam plures quàm binas vidisse, & semper fœdiorem cicatricem relinquunt quam ipsæ variolæ. Van Swieten. Com. t. 5, p. 27.

Voyez aussi les *Philos. Transact abridged*, n°. 375, & pour 1768 XVII.

Une autre preuve non moins évidente de l'exiſtence des miaſmes varioliques dans l'air peut ſe déduire de leur odeur particuliere. Le goût fait diſtinguer les différentes matieres dont des liquides ſont imprégnés. L'air ne peut ſe goûter, mais l'odorat qui eſt le ſens approprié à cet élément, diſtingue la préſence des miaſmes varioliques par une odeur déſagréable & particuliere.

2. L'air quoique fortement imprégné de miaſmes varioliques, eſt parfaitement tranſparent. La vue, le plus ſubtil de tous nos ſens ne ſauroit y appercevoir le plus léger degré d'opacité. Si l'on agite un ſeul grain de magnéſie dans une pinte d'eau, on en verra diſtinctement des parties dans la plus petite goutte de cette eau, tandis qu'une livre de ſel d'Epſom dont on la tire, peut ſe diſſoudre dans la même quantité d'eau ſans en altérer la tranſparence; mais ſi l'eau en eſt une fois parfaitement ſaturée, un ſeul grain de ce même ſel qu'on y ajoutera demeurera toujours viſible. Des petits corps voltigeans dans l'air s'apperçoivent auſſi facilement que ceux qui flottent dans l'eau. L'avantage de la vue à cet égard

ſur l'organe de l'odorat eſt d'autant plus grand que le volume d'air qui peut être en contact avec ce dernier, eſt bien petit en comparaiſon de celui que l'œil peut pénétrer. Il eſt vrai que de petites particules de pouſſiere demeurent inviſibles à l'ombre, parce qu'elles ſont de la même couleur que les objets environnans; mais on les voit facilement en les éclairant au moyen d'un rayon de ſoleil qu'on introduit dans une chambre. Les rayons de ſoleil donnent un brillant à tous les objets de quelque couleur qu'ils ſoient, & le fond obſcur derriere les molécules de pouſſiere ainſi éclairées, les fait paroître d'une maniere plus diſtincte. J'ai ſouvent expoſé de l'air imprégné de miaſmes varioliques à un rayon de ſoleil, dans une chambre d'ailleurs obſcure, ſans pouvoir les rendre viſibles, même au moment ou ces miaſmes ſortoient des boutons de la petite-vérole la plus confluente. Cependant je n'affirmerois pas que l'air n'eſt jamais chargé de ces miaſmes au-delà du point de ſaturation, & par conſéquent qu'ils ne puſſent quelquefois devenir viſibles.

3. Si l'on met un corps ſoluble dans une

quantité du menstrue qui lui est propre ; moindre que celle qui est nécessaire pour le dissoudre en entier, le dissolvant une fois saturé, le reste demeure sans éprouver de changement, mais pourra imprégner une plus grande quantité de menstrue. De même le poison variolique, renfermé dans une petite quantité d'air, conserve le pouvoir d'en imprégner une plus grande quantité, parce qu'il en reste une partie qui n'est pas dissoute. Ainsi les Inoculateurs renferment avec soin du pus variolique dans de petits flacons bien bouchés pour que l'air n'en dissolve pas tout le venin. J'ai vu du pus de petite-vérole se conserver ainsi renfermé, dans un état de demi-fluidité, pendant plusieurs mois ; la quantité d'air avec laquelle il demeuroit en contact n'étant pas suffisante pour en dissoudre toute l'humidité.

4. Cette théorie est confirmée par l'analogie la plus étendue & la plus constante. La transpiration des végétaux que le Docteur Hales a prouvé être très-abondante, & la transpiration insensible des animaux, sont parfaitement invisibles. On pourra supposer que ces

émanations ſont ſi ſubtiles que l'œil ne ſauroit diſtinguer la tranſpiration d'une feuille d'arbre ou celle d'un homme ; cependant lorſque nous regardons des millions de feuilles ou des milliers d'hommes rangés ſur une ligne dans la direction de notre œil, leurs tranſpirations accumulées devroient s'appercevoir, ſi elles diminuoient le moins du monde la tranſparence de l'air. Non-ſeulement la théorie bien établie de la ſolution de l'eau dans l'air confirme la doctrine que je viens d'expoſer, mais je crois que les phénomènes de toutes les ſubſtances volatiles, dont la vapeur eſt inviſible, s'expliquent clairement ſur le même principe. La maniere dont ſe fait la combinaiſon du poiſon variolique avec l'air paroît avoir la plus grande analogie avec celle de ce fluide & des principes odorans inviſibles, c'eſt par la ſolution que l'une & l'autre s'exécute ; quel que ſoit le corps odoriférant ; l'air ſe charge de ſes émanations ſans rien perdre de ſa tranſparence.

§. IV.

Si deux perſonnes ſont expoſées pour la premiere fois à la contagion de la Petite-Vérole, il eſt rare qu'elles échappent l'une & l'autre à la maladie; & ſi trois perſonnes ſont expoſées à la fois, il eſt beaucoup plus rare encore qu'elles l'évitent toutes trois.

Si une perſonne qui n'a jamais eu la Petite-Vérole étoit toujours ſûre de la prendre la premiere fois qu'elle ſeroit expoſée à l'infection, il s'enſuivroit évidemment que toute perſonne qui n'a jamais eu cette maladie n'a jamais été expoſée à l'action de ſes miaſmes. Mais les faits ſont plus compliqués, & la concluſion moins évidente; & je crois que pour n'avoir pas conſidéré ces faits avec aſſez d'attention, on en a déduit des concluſions très-erronées. Je prie le Lecteur de donner à ceci une attention particuliere, parce que ce ſera la baſe de pluſieurs des argumens qui doivent ſuivre.

Tous les Médecins, je crois, reconnoissent que ni l'inoculation, ni la présence de miasmes varioliques dans l'air qu'on respire, ne communiqueront pas la Petite-Vérole à toute personne qui ne l'a jamais eue. Des Auteurs d'un très-grand poids ont estimé à un sur vingt, la proportion de celles qui ne peuvent pas la prendre (1). On croit assez généralement qu'il y a des gens qui en sont susceptibles dans un tems & non pas dans un autre, & cette opinion peut avoir quelque fondement. Je ne connois pas un assez grand nombre de faits de cette espece pour déterminer en quelle proportion peuvent être les personnes chez lesquelles existe cette incapacité momentanée de recevoir l'infection; certainement cette proportion doit être très-petite, elle l'est au point que des Praticiens de grande expérience ont douté de son existence. Quant à moi, d'après ce que je puis me rappeller, & d'après le peu d'évidence de ce qu'on allégue à cet

(1) *Sauvages nosol-Rosenstein*, maladies des enfans.

égard, je ferois porté à conjecturer qu'à peine se trouve-t-il dans ce cas une personne sur plusieurs centaines, ou même sur plusieurs milliers, ensorte que la proportion établie ci-dessus de un à vingt ne sera augmentée que d'une très-petite fraction en conséquence de cette incapacité du moment.

En m'occupant de ce sujet j'imaginai qu'on pourroit d'après ces données, & suivant la théorie des probabilités, calculer celle qu'il y avoit que deux ou trois personnes exposées pour la premiere fois au miasme variolique échapperoient toutes à l'infection. A ma priere un Géometre de mes amis fit le calcul suivant.

S'il y a une personne sur vingt qui ne puisse pas prendre la Petite-Vérole, il est évident que pour quiconque ne l'a pas eue il y a dix neuf chances pour en être attaqué, & une seulement pour l'éviter. Nous avons donc lieu de croire, quelque violente que soit une épidémie de Petite-Vérole dans une ville, que si un enfant n'a pas pris la maladie, il y a dix-neuf contre un qu'il n'a pas été exposé aux miasmes contagieux. Si deux dans une famille ont échappé, la probabilité que tous deux

n'ont pas été expofés à l'infection eft de plus de quatre cents à un; s'il y en a trois, elle eft de plus de huit mille à un (1).

---

(1) *Note du Traducteur.*

Le principe général de l'Auteur eft très-vrai : il eft peu probable qu'une perfonne échappe à la contagion; il eft donc beaucoup moins probable que deux perfonnes déterminées y échappent, & beaucoup moins encore que trois foient dans ce cas. Mais dans l'expofition de cette vérité l'Auteur a commis une inadvertence. Sauvages fuppofe vingt perfonnes expofées à la contagion, & il affirme qu'une feule y échappe. L'Auteur paroît entendre cette affertion, comme fi fur vingt perfonnes expofées ou non expofées, une feule étoit exempte de la Petite-Vérole. Enfuite il croit pouvoir négliger le nombre de celles qui étant expofées, ne la prennent point; il établit en conféquence comme une vérité expérimentale, que, fur vingt perfonnes, une feule n'eft point expofée à la Petite-Vérole, & que les autres y font expofées & la prennent. Il tire de là quelques autres conféquences conformes à la théorie des probabilités & au fens commun, & parvient à une conclufion qui étoit, comme on voit, contenue toute entiere dans fon hypothèfe. C'eft ce qui arrive plus d'une fois à des Philofophes, d'ailleurs très-eftimables, dans les applications qu'ils ont faites de la doctrine des hafards aux évènemens de la vie. Au refte, ce vice de raifonnement n'influe en aucune maniere fur la fuite de l'Ouvrage; parce que, comme je viens de le dire, le principe général eft indubitable. J'ai cru devoir retrancher une note def-

Mais comme ces calculs pourroient ne pas convaincre tout le monde, il y a une autre méthode par laquelle toute personne qui en

---

tinée à expliquer le calcul contenu dans cet article, & à modifier ses résultats par la considération du nombre des habitans d'un lieu donné; cette note reposant sur la même base que le calcul, manquoit également de justesse. Toutes-fois il ne sera pas inutile d'observer que si l'expérience détermine le rapport du nombre des personnes non exposées, à celui des autres pour un lieu donné, cette remarque trouveroit son application. Par exemple, si dans un lieu peuplé de trois cents quatre-vingts personnes, on a remarqué qu'une sur vingt évite de s'exposer à la contagion, & qu'on choisisse dans ce nombre deux personnes A & B, la probabilité que ces deux personnes à la fois n'ont pas été exposées sera $\frac{1}{421}$ ou à peu prés; pour trois personnes, A B C, cette probabilité sera $\frac{1}{9586}$. Ce ne sera que lorsque le nombre des habitans du lieu en question sera supposé infini, qu'on retrouvera les probabilités telles qu'elles sont énoncées dans le texte, c'est-à-dire, $\frac{1}{400}$ pour deux personnes, & $\frac{1}{8000}$ pour trois.

Mais lorsqu'on n'a pas de semblables données, un pareil calcul ne peut plus avoir lieu. De ce que sur vingt personnes exposées à la contagion de la Petite-Vérole une seule lui échappe, on ne peut pas conclure qu'il y ait dix-neuf à parier contre un que toute personne qui n'a pas eu la Petite-Vérole n'a jamais été exposée à la prendre. Il n'y a aucun rapport, aucune connexion quelconque entre la conséquence & la prémisse. Si l'on a observé que sur vingt personnes qui pontent à une table de Pharaon,

voudra prendre la peine pourra s'assurer que cet argument est juste & bien fondé. Mettez dans une boîte deux fois vingt ou quarante pois blancs, marquez-en deux ou chaque vingtieme avec de l'encre, & après les avoir mêlés, tirez-en deux à la fois au hasard, il arrivera bien rarement que vous preniez à la fois les deux pois que vous avez marqués. S'il y en a trois fois vingt ou soixante, & qu'on en ait marqué trois, il sera bien plus rare encore que l'on amene à la fois ces trois là. Le bon sens montre que cela doit être, & l'on s'en convaincra facilement si l'on a la patience d'en faire l'épreuve.

Nous pouvons conclure de-là, que si trois personnes ou davantage, dans le même tems

---

il y en a dix-neuf qui se ruinent, on ne pourra pas en déduire qu'il y a un à parier contre dix-neuf que tout homme dont la fortune n'est pas dérangée n'a pas ponté au Pharaon, ni qu'il y ait dix-neuf à parier contre un que cet homme est un joueur; cette conséquence paroîtroit au premier coup d'œil trop absurde, elle ne le seroit pas plus cependant que la précédente; car c'est précisément le même raisonnement qui conduiroit a l'une & à l'autre.

& dans le même lieu, ont toutes échappé à la Petite-Vérole, elles n'ont pas été exposées à son infection.

Je puis ajouter un argument qui confirme puissamment ce calcul des probabilités, & qui peut être regardé par bien des gens comme plus concluant que tous les calculs. J'ai fait la question suivante à vingt-six Médecins & à cinq Chirurgiens, tous distingués dans leur état par leurs connoissances & l'étendue de leur pratique. » Avez-vous jamais vu trois per-
» sonnes ou davantage échapper à la Petite-
» Vérole dans le même tems & dans le même
» lieu, après avoir été certainement exposées
» pour la premiere fois de leur vie à l'infec-
» tion, soit par l'inoculation avec du pus
» frais, soit en respirant l'air d'une chambre
» où l'on pouvoit sentir l'odeur du virus va-
» riolique «. J'ai eu des réponses de tous ces Messieurs, dont aucun n'a vu un exemple de trois personnes, qui en pareille circonstance, aient toutes échappé; on ne m'a cité qu'un seul exemple ou cela soit arrivé à deux personnes à la fois. Cette observation ne s'appli-

que

que pas aux très-petits enfans qui, comme chacun le sait, sont moins sujets que d'autres à prendre l'infection (1).

§. V.

La période entre le moment de l'infection & le commencement de la fievre, se termine généralement du sixieme au quatorzieme jour inclusivement après l'inoculation, & dans la Petite-Vérole naturelle elle n'est pas beaucoup plus longue.

La seule preuve qu'on puisse donner de cette proposition se tire des faits, & il en faut un très-grand nombre pour pouvoir en déduire des conséquences positives. Personne au monde n'a eu peut-être plus d'expérience, comme Inoculateur, que le Baron Dimsdale, auquel l'humanité est si redevable pour avoir bien voulu communiquer au public la méthode perfectionnée de conduire l'inoculation. Dans une lettre de cet illustre Prati-

---

(1) *Voyez* Monro ou Inoculation, p. 15.

cien je trouve cette remarque importante:
» J'ai toujours vu en inoculant suivant la
» nouvelle méthode avec du pus frais, que
» la fievre éruptive s'est manifestée dans quel-
» qu'un des jours depuis le sixieme de l'opé-
» ration au quatorzieme inclusivement. Je
» n'ai pas vu un seul cas où elle ait com-
» mencé plus tard (1) «.

Chez les inoculés on peut toujours s'assurer très-exactement de cette période; cela est beaucoup plus difficile chez ceux qui ont la Petite-Vérole naturelle. Cependant, pour le but que je me propose dans ces Recherches, il seroit utile de s'approcher, autant que possible, de la vérité, dans les cas d'infection naturelle. Je vais raconter quelques observations qui jetteront du jour sur ce sujet.

Premiere Observation. Une fille du feu révérend M. Harwood, passa, sans le toucher, près d'un enfant qui avoit la Petite-Vérole: elle prit la fievre onze jours après, & eut la même maladie.

(1) *Voyez* la même remarque dans l'Ouvrage de Monro sur l'inoculation.

Seconde Obſervation. Le 21 du mois de Novembre 1780, Mlle. Bennet, dont le pere eſt Patron d'un vaiſſeau à Liverpool, partit de Cheſter, où il n'y avoit en ce moment là qu'un ſeul malade de Petite-Vérole, avec lequel elle n'avoit aucune eſpece de rélation, pour ſe rendre dans cette ville. Le ſoir même de ſon arrivée elle entra dans une maiſon où il y avoit des enfans malades de Petite-Vérole, dont quelques-uns qui avoient des croutes sèches ſur la peau, toucherent ſa main. Elle tomba malade le 3 Décembre, c'eſt-à-dire treize jours après l'infection. Comme on pouvoit croire que cette malade avoit pris la contagion par l'attouchement de quelques croutes varioliques, j'examinai ſes mains pour voir ſi je découvrirois quelque trace d'inoculation, mais il n'y en avoit aucune.

Troiſieme Obſervation. Une fille de M. Moſs, Horloger, alla le 21 Septembre 1780 de Frodsham où il n'y avoit pas une ſeule Petite-Vérole, non plus que dans le voiſinage, à Liverpool où cette maladie étoit épidémique; elle retourna à Frodsham le premier Octobre, & ce jour là même la fievre éruptive

se déclara, c'est-à-dire le onzieme jour de son arrivée à Liverpool.

Quatrieme Observation. J'ai été informé par un Chirurgien de Frodsham, que l'aîné des enfans de P. Simcock s'étant trouvé le 21 Décembre à l'école, avec un fils de l'Horloger Moss qui y étoit allé ayant encore quelques restes d'éruption, il tomba malade le 31 Décembre, c'est-à-dire le onzieme jour.

Cinquieme & sixieme Observation. En Novembre 1781, deux enfans de M. Burgess de Helsby qu'on devoit inoculer, furent conduits secrettement par un domestique vers un malade de Petite-Vérole, dans l'intention de leur faire prendre l'infection de la maniere naturelle : tous deux prirent la fievre éruptive onze jours après. M. Jackson, Chirurgien à Frodsham, peut rendre témoignage de l'exactitude avec laquelle les quatre derniers cas sont racontés.

Septieme Observation. Le 6 Novembre 1777, le jeune M. H. A. rencontra un enfant malade de la Petite-Vérole sur les remparts de cette ville, comme cela sera raconté plus en détail ci - après. Le 15 Novembre, c'est-

à-dire, dix jours après, il prit la fievre éruptive. Dans tous ces cas, excepté le quatrieme, je me suis informé très-exactement des dates auprès des parens des malades, dans le tems même de leur maladie.

Huitieme Observation. M. Dawson, de Sedbergh en Yorkshire, m'a raconté dans une lettre le fait suivant. » On préparoit un » enfant pour la Petite-Vérole; mais la mere » qui étoit ennemie de l'inoculation le con- » duisit à un mille de-là, dans une maison » infectée. Cela se passa le Dimanche vers » les trois heures après-midi, & le second » Lundi après, c'est-à-dire le neuvieme jour, » l'enfant tomba malade «.

Neuvieme Observation. La veuve de feu H. V., Ecuyer, avoit évité la Petite-Vérole jusqu'à l'âge de soixante-cinq ans. Un jour, (c'étoit un Samedi) elle reçut la visite d'une femme de sa connoissance qui avoit la Petite-Vérole dans sa famille, & qui resta auprès d'elle jusqu'au lendemain. Le Mardi de la semaine suivante, Madame V. tomba malade de la Petite-Vérole, c'étoit le onzieme jour de l'infection. J'ai appris ce fait de la famille

de cette perſonne lorſqu'il étoit encore récent, & MM. Brodhurſt & Williamſon peuvent l'atteſter comme Médecins.

Pour ſavoir ſi l'intervalle entre le moment de l'infection, & celui où commence la fievre éruptive, eſt différent ſuivant que la Petite-Vérole eſt naturelle ou inoculée, j'ai comparé neuf cas d'inoculations pris au haſard avec les neuf que je viens de raconter.

La fievre a commencé après l'infection.

Sur neuf cas de Petite-Vérole inoculée.		*Sur neuf cas de Petite-Vérole naturelle.*
Dans 3 cas	au 8ᵉ. jour	0 cas.
5	9	1
0	10	1
1	11	6
0	13	1
9		9

D'où l'on peut conclure, s'il eſt permis de tirer des concluſions d'un auſſi petit nombre de faits, que cette période eſt d'environ deux jours plus longue dans la Petite-Vérole naturelle que dans l'inoculée.

Aucun de ces cas ne tend à prouver que la

différence soit bien considérable. Cependant j'ai été informé très-authentiquement de deux faits qui à la premiere vue semblent être des exceptions à cette proposition, relativement à la Petite-Vérole naturelle, la période en question se trouvant dans l'un beaucoup plus longue & dans l'autre beaucoup plus courte que dans ceux dont nous venons de parler.

» Une jeune fille de quatorze ans vint d'un
» endroit de la campagne où il n'y avoit pas
» de Petite-Vérole, elle entra inopinément
» dans une chambre où étoient plusieurs per-
» sonnes atteintes de cette maladie, & fut
» très-effrayée. A l'instant elle fut saisie d'une
» douleur dans le milieu du dos, qui dura
» plusieurs heures. Ceci arriva le Jeudi; le
» Vendredi & le Samedi elle se porta bien;
» le Dimanche, quatrieme jour de l'entre-
» vue, elle prit la fievre, & le Mercredi
» suivant il sortit des boutons ». Quoique je tienne ce fait d'un observateur fidele & très-intelligent, il seroit possible cependant que cette jeune fille eût reçu l'infection auparavant, ce qui arrive souvent, sans que nous puissions le savoir. D'ailleurs il y a grande

raiſon de croire que le période entre l'infection & la fievre éruptive n'eſt pas plus court, mais plutôt qu'il eſt plus long dans la Petite-Vérole naturelle que dans l'inoculée ; autrement les inoculés, qui reſpirent ſouvent un air infecté au moment de l'opération, ſeroient expoſés aux funeſtes effets de la Petite-Vérole naturelle ; d'où il réſulteroit que l'inoculation auroit beaucoup plus ſouvent des ſuites fâcheuſes.

Le fait ſuivant m'a été communiqué par une lettre d'un Médecin juſtement célebre par ſon grand ſens & ſon ſavoir. « En 1757, » les reſtes des Régimens de Sherley & de » Pepperell furent embarqués à New-Yorck, » où étoit la Petite-Vérole, pour aller à » Boſton, où elle n'étoit pas. Le 20 & le » 21 jour depuis celui de leur embarque- » ment, huit hommes prirent cette maladie. » Je tâchai de m'informer ſi l'on n'avoit point » embarqué avec eux quelques linges ou » quelques hardes imprégnés de matiere va- » riolique, qui les auroient infectés depuis » leur départ ; ſi les huit Soldats avoient » été tranſportés dans le même bâtiment,

» & s'ils avoient logé dans le même endroit » depuis leur arrivée. S'ils étoient partis dans » le même bâtiment, & s'ils avoient eu ensuite » des quartiers séparés, il seroit d'autant plus » probable que l'infection étoit postérieure » à l'embarquement: mais il me fut impossible de rien apprendre sur aucun de ces » points ». Ce fait, quoique très-curieux, ne peut être donné comme une preuve que le période entre le moment de l'infection & le commencement de la fievre éruptive soit quelquefois plus long que nous ne l'avons établi ci-dessus. Il pouvoit se trouver de la matiere variolique à bord de quelqu'un des bâtimens, qui infecta les Soldats après l'embarquement.

Ne pouvant parvenir à la connoissance d'un certain nombre de cas où le moment de l'infection fût bien déterminé, j'ai tâché d'y suppléer par la méthode suivante. J'ai prié M. Owens, Inspecteur de la Société, de noter exactement sur son regiſtre le jour du mois où chaque enfant dans une famille auroit les premiers symptômes de la fievre éruptive. Je puis attester l'exactitude de son re-

giſtre ; comme ayant été moi-même témoin de la plupart des faits. A meſure que l'occaſion s'en préſentoit, j'ai recueilli d'autres faits de la même nature, d'après des informations également authentiques.

Dans cette partie du regiſtre qui ſera inſérée dans la neuvieme propoſition de ces Recherches, la ſeptième famille eſt notée de cette manière, colonne quatrieme, {1. 30 Mai / 2. 14 Juin} ce qui ſignifie que le premier enfant dans cette famille fut attaqué le 30 Mai & que le ſecond le fut le 14 Juin, c'eſt-à-dire, le ſeizième jour après le premier. La liſte ſuivante renferme les trente-ſept premiers cas qui ſe rencontrerent, & marque le jour où la fievre éruptive ſe manifeſta après que le premier dans chaque famille eût été attaqué.

Le 3e. jour	1 malade	15e. jour	6 malades
7	1	16	5
8	1	18	7
11	4	21	1
12	2	22	2
13	3	23	1
14	3		

Pour tirer une juste conclusion de ces faits, il sera nécessaire de déterminer combien de tems après le commencement de la fievre éruptive, le malade peut communiquer la Petite-Vérole aux autres personnes de la même famille. Dans les preuves de la proposition suivante, nous rendrons très-probable que des enfans qui couchent ensemble ne peuvent se communiquer réciproquement la Petite-Vérole qu'au sixieme jour de la fievre éruptive ou même plus tard. Prenant ici ce point comme démontré, il s'ensuit que, sur les trente-sept cas, il y en a trente-trois qui ne donnent aucune preuve que l'infection eût précédé la fievre éruptive de plus de douze jours.

A l'égard des quatre cas où la fievre éruptive se manifesta seulement les 21, 22 & 23es. jours, il n'est pas hors de vraisemblance que, sur trente-sept personnes, quatre aient pu échapper à l'infection jusqu'au 7, 8 ou 9e. jour, période où la maladie devient plus capable de se communiquer. Voici une raison que j'ai eue de croire que cela s'étoit ainsi passé à l'égard du malade qui prit la fievre

le vingt-unieme jour; il étoit dans une famille où il y avoit quatre enfans qui n'avoient jamais été expofés à l'infection. Quand l'éruption parut fur le premier, ce qui arriva au quatrieme jour de la maladie, les trois autres en étoient féparés; deux fortirent de la maifon fans infection le fixieme jour; le quatrieme demeura féparé jufqu'au onzieme jour, & onze jours après l'entrevue, c'eft-à-dire, au vingt-unieme jour après que le premier étoit tombé malade, il prit la fievre. Il eft bon de remarquer que tous ces cas ont été pris dans les familles les plus pauvres, où la communication étoit la plus intime, les enfans vivans dans la même chambre, couchant ordinairement dans le même lit, & n'ayant jamais été féparés, à ma connoiffance, de ceux qui tomboient malades, excepté dans le feul cas dont je viens de parler.

Je pourrois joindre ici plufieurs autres cas que je n'ai pas rangé dans la table ci-deffus, & qui ajouteroient quelques degrés de plus de probabilité à ma propofition; mais je ne faurois en alléguer un affez grand

nombre pour en déduire une démonstration rigoureuse.

J'ai été informé très-authentiquement de plusieurs cas de Petite-Vérole inoculée, où la fievre n'a paru que plusieurs jours après le quatorzieme depuis l'inoculation, pour laquelle je crois, il est vrai, qu'on n'avoit pas employé du pus frais.

Les deux cas suivans sont en même tems curieux & instructifs. Lorsque le rapprochement est aussi complet que possible, tel qu'il a lieu entre une mere & l'enfant qu'elle porte dans son sein, ils font voir quel tems peut s'écouler entre le moment où la premiere est attaquée, & celui où son enfant tombe malade.

« Une femme, au septieme mois de sa grossesse, prit une Petite-Vérole maligne; elle » mourut au quatorzième jour, après avoir » accouché au onzieme d'un fils qui n'avoit » sur son corps aucune marque de maladie: » l'enfant, quatre jours après, prit des con- » vulsions le matin, le soir il eut un com- » mencement d'éruption, & périt bientôt » après. Il paroît ici qu'une partie de la sup-

» puration étant achevée au onzieme jour, » comme c'eſt l'ordinaire, la maladie de la » mère ſe communiqua au fœtus à cette épo- » que, pour s'y manifeſter au bout de huit » jours (1) ». L'enfant prit donc la Petite-Vérole dix-huit jours après ſa mère. Ce cas, que le célebre Docteur Mead dit avoir vu *en dernier lieu*, eſt confirmé par l'obſervation d'un homme non moins judicieux & exact, M. J. Hunter. Dans les Tranſactions philoſophiques, (2) il raconte le cas de Md^e. Ford, dont la Petite-Vérole parut le 8 Décembre au ſoir : elle accoucha le 31, c'eſt-à-dire, vingt-quatre jours après l'éruption. L'enfant vint au monde avec des boutons pleins de pus, qui paroiſſoient être au ſixieme ou ſeptieme jour de l'éruption. L'éruption devoit donc avoir commencé chez l'enfant dix-huit ou dix-neuf jours après avoir paru chez la mere.

Si l'on accorde que l'infection ne précede pas la fievre éruptive de plus de quatorze ou

(1) Mead de Variolis.
(2) Vol. de 1780, §. VIII.

ſeize jours, il ſuit de ces deux cas, 1°. que l'enfant n'a pas reçu l'infection en même tems que ſa mere, 2°. qu'il ne l'a pas reçue non plus dans le tems de la fievre éruptive. Il paroît probable que les enfans n'ont été infectés qu'après l'épanchement de la ſérofité, ou du pus variolique dans les puſtules, d'où cette matiere a été repompée, & portée dans le ſang par les vaiſſeaux abſorbans.

Il exiſte une opinion ſi deſtituée de fondement, qu'elle ne mériteroit pas la moindre attention, ſi malheureuſement elle n'étoit pas auſſi généralement répandue, & ſi elle ne cauſoit pas le mal même qu'elle ſemble vouloir prévenir. On prétend que le changement d'air, même d'un lieu infecté à un autre qui ne l'eſt pas, occaſionne la maladie. Comme cela ne ſauroit être fondé en réalité, voyons quel faux raiſonnement a pu donner lieu à une opinion ſi abſurde. Entre le tems de l'infection & le commencement de la maladie, il y a un intervalle de pluſieurs jours, pendant lequel des perſonnes infectées peuvent s'être tranſportées d'un lieu où regne la Petite-Vérole à un autre où il n'y en a

point, & bientôt après avoir été saisies par la maladie; mais on ne sauroit douter que l'infection n'eût aussi certainement produit cet effet, si ces malades fussent restés dans leur premiere demeure.

§. VI.

Les personnes susceptibles d'être infectées de la Petite-Vérole le sont en respirant l'air imprégné des miasmes varioliques, soit auprès d'un malade depuis le tems de l'éruption jusqu'à celui où les dernieres croutes sont tombées, soit dans le voisinage de pus frais, soit auprès de celui qui a toujours été exactement renfermé depuis qu'on l'a tiré des pustules.

1°. Comme personne aujourd'hui ne doute qu'un malade de Petite-Vérole ne communique à l'air qui l'environne une qualité infecte, il nous suffira de chercher à quelle époque de la maladie commence cette émanation contagieuse & en quel tems elle cesse d'avoir lieu.

Il

Il ne m'a pas été possible de recueillir assez de faits pour déterminer avec exactitude quelle est cette époque où commence le danger de la contagion; mais d'après les cas suivans il paroîtra probable qu'un malade ne communique jamais la Petite-Vérole avant le tems de l'éruption.

Premier & second Cas. Je voyois un jeune garçon qui avoit la Petite-Vérole, & dont les boutons de l'espece discrette sortirent au quatrieme jour de la fievre éruptive. Dès qu'ils parurent on sépara ses deux sœurs qu'on envoya hors de la maison. L'une d'elles tomba malade onze jours après cette époque, l'autre ne prit la Petite-Vérole que sept semaines plus tard, après avoir été exposée à une nouvelle infection. Comme la premiere n'étoit pas allée plus loin que dans la maison voisine, il est très-possible qu'elle ait reçu l'infection dans quelqu'autre moment; l'autre avoit été envoyée à une distance beaucoup plus considérable.

Troisieme & quatrieme Cas. Un enfant prit la fievre de la Petite-Vérole; deux autres de la même famille étoient tous les jours

dans ſa chambre, l'un d'eux même y coucha toutes les nuits jusqu'au ſixieme jour de la maladie. Alors l'un & l'autre furent ſéparés du malade, aucun ne prit la Petite-Vérole, quoique les boutons euſſent paru chez le premier un ou deux jours auparavant. L'un d'eux fut inoculé bientôt après, & eut la Petite-Vérole.

Cinquieme Cas. Le fait raconté ci-deſſus pour prouver un autre point, peut auſſi être cité à ce ſujet. Dans une famille où il y avoit quatre enfans qui n'avoient jamais été exposés à l'infection, l'un d'eux ayant pris la maladie, les trois autres furent ſéparés au quatrieme jour de la fievre, l'éruption ayant déjà paru; & cependant échapperent tous à la contagion.

J'avoue que les cas que j'ai pu obſerver moi-même ſont en trop petit nombre pour pouvoir en tirer des concluſions poſitives. Mais je m'eſtime heureux de pouvoir donner le témoignage de mon reſpectable & ingénieux ami le Docteur Heberden, en confirmation de ce que j'avance. C'eſt d'après ſon conſentement que je publie ce paſſage

d'une de ses lettres. » J'ai vu plusieurs faits » qui démontrent que ceux qui n'ont jamais » eu la Petite-Vérole, peuvent demeurer en » compagnie, & même coucher dans le » même lit avec ceux qui l'ont, jusqu'au » deuxieme ou troisieme jour de l'éruption, » sans risquer de la prendre «.

En comparant cette observation avec les faits indiqués dans la table ci-dessus, (*p.* .) il paroît clair que lorsqu'une personne vient à prendre la Petite-Vérole dans une famille où il y en a d'autres qui la craignent, celles-ci éviteront presque toujours la contagion naturelle en s'écartant de la maison ou en se faisant inoculer tout de suite.

C'est lorsque les boutons sont parvenus à leur maturité, que les émanations varioliques sont les plus abondantes, la matiere infecte étant alors immédiatement exposée à l'air, suivant la description qu'en fait l'exact Sydenham. » *Usque ad hunc diem octavum* » *à primo insultu, pustulæ quæ faciem obsi-* » *derant læves ad tactum fuêre, atque rubræ* » *jam vero asperiores evadunt, (quod quidem* » *primum est incipientis maturationis indi-*

» *cium*) *& subalbidæ; paulatim insuper* » *succum quemdam luteum colore à flavo* » *non abludentem evomunt* ».

Il n'est pas moins important de s'assurer à quelle époque un malade cesse de pouvoir communiquer l'infection. Aussi long-tems que l'on voit des croûtes on peut être sûr qu'elles contiennent un virus concentré. Lorsqu'elles sont toutes tombées, je présume qu'il ne reste plus aucun principe d'infection, tout principe nuisible ou étranger à la constitution s'échappant très-promptement du corps par ses nombreux excrétoires. Cette conjecture a été confirmée par l'expérience uniforme de la société pour la Petite-Vérole. Cependant il peut rester sur la peau, dans les cheveux, &c. quelque peu de matière variolique qui y adhère, à moins qu'on ne les ait suffisamment nettoyés.

Dans des recherches sur les moyens de prévenir la Petite-Vérole, c'est un point essentiel à déterminer, que le tems pendant lequel le virus variolique peut demeurer sur le corps d'un malade. J'ai rassemblé sur ce sujet quelques faits authentiques, tirés par-

ticulierement des régiftres de la Société. Chez quatre-vingt-dix malades pris féparément, la moindre durée de cette période a été de dix jours, & la plus longue de quarante, c'eſt-à-dire, depuis le commencement de l'éruption juſqu'à l'entiere ſéparation des croûtes varioliques. Il n'y a eu fur la totalité que feize malades chez qui cette période ait été prolongée au-delà du vingt-huitieme jour.

Dans les familles où il s'eſt trouvé deux malades dont l'un a pris la Petite-Vérole de l'autre, ſur trente-un cas, la plus courte durée de la période contagieuſe a été de dix-huit jours, & la plus longue de cinquante-trois, à compter du moment où l'éruption avoit paru chez le premier. Il n'y a eu que deux cas où elle ait paſſé le quarante-troiſieme jour.

Dans les familles où trois malades ont eu la Petite-Vérole ſucceſſivement, ſur ſept cas, la plus courte durée de la même période a été de vingt-trois jours & la plus longue de ſoixante-trois.

Ces faits montrent pendant combien de tems une famille où eſt la Petite-Vérole na-

turelle, peut en propager l'infection ; lorſque ſes membres communiquant librement les uns avec les autres prennent la maladie dès le moment qu'elle devient contagieuſe. Peut-être dans bien des cas cette période eſt elle réellement plus courte que nous ne l'avons eſtimée. Lorſque l'on arrache les croûtes varioliques avant le tems où elles tomberoient naturellement, il s'en forme de nouvelles qui probablement ne contiennent rien de contagieux.

C'eſt une opinion généralement admiſe que la féroſité, le pus & les croûtes varioliques peuvent communiquer l'infection. Il ne l'eſt pas moins que la reſpiration & la tranſpiration inſenſible d'un malade de Petite-Vérole ont la même propriété. Le virus dont s'impregnent l'humeur de la tranſpiration & celle qui s'exhale par la reſpiration vient-il des boutons qui ſont ſur la peau & de ceux qui ſe forment dans la bouche ? Ni la tranſpiration ni l'haleine ne communiquent l'infection tant qu'il n'y a pas de boutons, comme nous l'avons fait voir ci-deſſus. Quels autres fluides contenus dans le corps, ou évacués comme excrémentitiels, peuvent être réputés

propres à communiquer l'infection, eſt une queſtion qui je crois n'a jamais été conſidérée, encore moins déterminée, quoique ſuſceptible de l'être; les obſervations qu'on pourroit raſſembler à cette occaſion ſont en trop petit nombre & trop vagues pour pouvoir en déduire une conjecture probable. La ſalive eſt très-ſuſpecte, & l'on ne peut gueres douter qu'elle ne ſoit infectée particulierement dans la ſalivation que produit une Petite-Vérole confluente. Cependant on pourroit encore révoquer en doute ſi cette qualité infecte de la ſalive ne vient point du virus verſé par les boutons qui ſont dans la bouche. Les deux cas rapportés ci-deſſus, d'enfans dans le ventre de leurs meres qui n'ont été infectés qu'au moment où le venin avoit pu être réabſorbé des puſtules & porté dans le ſang, permettroient de croire que le ſang des malades ne peut communiquer l'infection qu'à raiſon de ce mélange.

Cependant toutes les évacuations d'un malade de Petite-Vérole, ſoit d'elles-mêmes, ſoit à raiſon du mélange très-probable de ſéroſité, de pus, ou de croûtes varioliques,

peuvent être regardées comme propres à propager la contagion, & comme telles, doivent être écartées avec le plus grand ſoin, de peur qu'elles ne communiquent la maladie.

Si ces obſervations ſont bien fondées on peut en tirer quelques concluſions importantes. Pendant la fievre éruptive il n'y aura aucun danger de répandre la contagion en expoſant les malades en plein air ; mais dès que les puſtules commenceront à mûrir, il faudra être très-attentif à prévenir toute communication des malades avec ceux qui ſont ſuſceptibles de le devenir. Il eſt très-heureux que ce danger ne commence pas plutôt, eu égard au grand avantage qu'il y a d'expoſer les malades en plein air dans le tems de l'éruption. Dans les Petites-Véroles inoculées & dans les naturelles bénignes, il n'y a d'ordinaire plus de danger à craindre dès que l'éruption eſt achevée. Mais dans le cas où le grand nombre des boutons, ou quelqu'autre ſymptôme, pourroient requérir que le malade fût expoſé au grand air, il faudroit le placer dans quelque endroit iſolé ; ou ſi cela étoit impraticable, ſe contenter d'ouvrir la

porte & les fenêtres de sa chambre. Quand la fievre sécondaire est passée, l'admission de l'air libre n'est plus nécessaire, tout danger cessant à cette époque de la maladie. Cependant on voit tous les jours des malades dans cet état où ils conservent encore un pouvoir décidé de propager la contagion, communiquer librement avec ceux qui peuvent être infectés, & s'exposer sans la moindre nécessité à causer la mort de leurs semblables.

II. L'opinion que les personnes qui n'ont pas eu la Petite-Vérole peuvent être infectées en respirant dans le voisinage de pus variolique frais, est si généralement établie qu'elle n'a pas besoin de preuves. Or, il y a mille & mille routes par lesquelles ce poison fatal peut se répandre dans toutes les classes du peuple. Plusieurs familles peuvent le porter dans une maison où on a lieu de le craindre, & l'introduire sans qu'on s'en doute, sans s'en douter elles-mêmes, au moyen des habits, linge, hardes & meubles de toute espece qu'elles peuvent être dans le cas d'y porter. On doit même se défier de toutes sortes de provisions de bouche qui viennent d'un lieu suspect.

Il n'eſt pas beſoin de faire obſerver que les habits des malades ſont ce qui contient le plus de matiere infecte. Mais en général tout ce qui ſort d'une maiſon où il y a des malades de Petite-Vérole, peut être regardé comme propre à propager l'infection.

La contagion s'étend rapidement & ſur tous les individus qui en ſont ſuſceptibles, chez les dernieres claſſes du peuple où la pauvreté & la mal-propreté empêchent qu'on ne ſe débarraſſe promptement de tout ce qui peut contenir du levain variolique.

Il faut obſerver que les enfans qui ont plus d'aptitude à être infectés que les perſonnes plus âgées, ſont auſſi plus expoſés aux cauſes d'infection, ſoit parce qu'ils portent à la bouche tous les nouveaux objets qui leur tombent ſous la main, ſoit parce qu'on les prend volontiers dans les bras & qu'on peut aiſément leur communiquer la maladie par le contact des habits, pour peu qu'ils ſoient imprégnés de virus. Les cauſes de cette eſpece ſont ſi variées, qu'en y faiſant attention on croiroit que la maladie doit s'étendre plus promptement encore qu'elle ne fait. On ne

peut même se rendre raison de ce que la marche de la contagion n'est pas plus rapide, qu'en supposant une chose que d'autres circonstances confirment, c'est que l'atmosphere dissout les exhalaisons infectes & les rend bientôt inertes en les délayant, comme nous le verrons ci-après.

III. Des faits authentiques prouvent que le pus variolique qui a été soigneusement renfermé depuis le moment qu'il étoit récent, peut conserver long-tems une qualité infecte. Cela est clairement démontré par la pratique bien connue des Inoculateurs qui gardent pendant plusieurs mois de la matiere de Petite-Vérole dans des petits flaçons bien bouchés, sans qu'elle perde sa qualité vénéneuse. A la Chine, les Inoculateurs prennent des croûtes de boutons sechés lorsqu'elles se séparent du corps; ils les mettent dans des bouteilles de porcelaine qu'ils ferment exactement avec de la cire, & l'on dit que de cette maniere ils conservent le venin pendant des années. Il est vrai que les croûtes paroissent singulierement propres à conserver la matiere contagieuse, parce que leur humidité ayant été

dissipée par la chaleur du corps, elles ne peuvent dans cet état de sécheresse se putréfier, ni subir aucune autre espece de fermentation.

» En 1718, un vaisseau qui faisoit voile
» des Indes orientales au Cap de Bonne-Espé-
» rance, eut à bord trois enfans malades de
» la Petite-Vérole; on mit le linge qui leur
» avoit servi dans un coffre qu'on ferma à
» clef. A l'arrivée du vaisseau, on en tira ce
» linge qui fut remis à quelques gens du
» pays pour le laver. Ceux-ci en le maniant
» prirent la Petite-Vérole qui se répandit
» bientôt dans la campagne à plusieurs milles
» de distance & y fit un tel ravage que le
» pays en fut presque entiérement dépeu-
» plé (1) «.

Par bien des raisons je suis porté à croire que la maniere dont la Petite-Vérole se communique le plus ordinairement à des lieux éloignés, est par des hardes que l'on envoie, soit enfermées dans des caisses, soit enveloppées de linge, d'étoffe ou de papier de

(1) Mead sur la peste, p. 1, chap. 1.

façon à les garantir absolument de tout accès de l'air. On a remarqué que souvent ceux qui avoient des parens malades de la Petite-Vérole dans quelque endroit éloigné, en étoient eux-mêmes saisis peu de tems après. Ceci, je crois, peut effectivement arriver par des habits qu'on envoie d'un lieu à l'autre, ou même par des lettres. Car quand on pense qu'une feuille de papier dont on s'est servi pour écrire une lettre, peut avoir été posée sur le lit d'un malade de Petite-Vérole, ou bien sur une table ou sur une chaise où l'on a mis des mouchoirs sales, des habits, &c.... qu'elle peut même avoir été tachée de pus par la faute d'un domestique mal-propre ou du malade lui-même; que l'on ferme une lettre de façon à garantir l'intérieur du contact de l'air; qu'enfin ceux qui l'ouvrent l'approchent de la bouche ou du nez pour la lire, que peut-être un enfant la portera à sa bouche, on ne sauroit être étonné qu'elle puisse quelquefois communiquer l'infection. « C'est ce dont j'ai vu, dit Werlhoff, un » exemple assez frappant, il y a quelques » années. Dans un tems où il n'y avoit ici

» pas une seule Petite-Vérole, une jeune
» fille reçut une lettre de son frere qui avoit
» cette maladie dans un endroit où elle étoit
» épidémique, & porta cette lettre quelques
» jours dans sa poche. Tout à coup au mo-
» ment où elle y pensoit le moins, elle prit
» les premiers symptômes de cette maladie,
» qu'elle communiqua à quatre autres en-
» fans qui demeuroient dans la même maison,
» d'où la contagion passa dans une seconde
» qu'elle parcourut toute entiere, sans ce-
» pendant s'étendre au-delà (1). »

Je crois qu'aucun Médecin ne doute que les causes assignées ci-dessus pour la propagation de la Petite-Vérole ne soient bien réelles, particulierement la communication avec un malade; l'attouchement ou le voisinage de matiere variolique, lorsqu'on est dans le cas de craindre cette maladie. Et il ne paroîtra pas improbable que ces causes puissent donner une explication suffisante de la propagation de la Petite-Vérole, si l'on fait attention à

(1) Werlhofii opera, p. 487.

la multitude innombrable des voies par lesquelles cette maladie peut s'insinuer chez les personnes qui en sont susceptibles.

Cependant il se présente deux objections à cette conclusion que nous allons examiner dans les deux propositions suivantes.

§. VII.

Les habits, les ameublemens, les alimens, quoiqu'exposés aux exhalaisons varioliques, n'acquierent pas la propriété de propager l'infection, ou du moins ne l'acquierent que très-rarement.

On voit assez généralement que les exhalaisons varioliques peuvent être retenues dans des appartemens, des hardes, des meubles, de maniere à communiquer une qualité infecte à l'air dans leur voisinage, & je ne me rappelle pas d'avoir entendu contredire cette opinion. Je crois cependant qu'il est aisé de faire voir qu'elle est dans la plupart des cas, si ce n'est dans tous, très-mal fondée. On peut déduire cette conclusion des principes les

plus simples & les mieux établis de la Chymie. Nous avons prouvé que les exhalaisons varioliques s'unissent à l'air par la voie de la solution (*V*. §. 3). La vraie cause est une attraction chymique. Les Chymistes ont employé beaucoup de travaux & de soins pour déterminer les différens degrés d'attraction qui existent entre presque toutes les différentes substances que la nature offre à leur examen, & ils ont trouvé que le degré d'attraction entre deux substances déterminées dans les mêmes circonstances ne varioit jamais. Or, soit que nous supposions que l'air attire les miasmes varioliques plus fortement que ne font les habits, &c. ou que les habits, &c. les attirent plus fortement que ne fait l'air, toujours en déduirons-nous un argument concluant contre l'opinion énoncée ci-dessus. Car si l'air attire plus fortement les miasmes que ne font les habits, meubles, &c.; il est évident que ces derniers ne les en sépareront pas pour s'en charger, ou si les habits ont plus de pouvoir que n'en a l'air pour les attirer; ces miasmes ne les quitteront pas pour se répandre dans l'air, & par conséquent ne sauroient

roient lui communiquer une qualité contagieuse.

Un Observateur inexact citera peut-être des faits qu'il regardera comme formant des exceptions au principe de Chymie sur lequel est fondé cet argument. On sait, par exemple, que des hardes exposées dans une chambre à la fumée de tabac, & portées ensuite dans un autre lieu, en répandront les exhalaisons, comme il est aisé de s'en convaincre par l'odorat. Dans une chambre où l'on a beaucoup fumé, il n'y a qu'une partie de la fumée qui se dissolve dans l'air; le reste flotte sous une forme visible dans un état de simple diffusion. Il est à présumer que, dans ce cas, la fumée qui s'est attachée aux habits donne ensuite des émanations qui se dissolvent dans l'air libre. Mais ce qui se passe ici differe essentiellement de ce qui arrive dans le cas des miasmes varioliques. La fumée qui se dépose sur les habits n'est pas dissoute dans l'air, mais seulement étendue sous une forme visible, & dans cet état, elle n'a pas avec l'air de combinaison chymique. Mais les miasmes varioliques se dissolvent parfaitement dans ce fluide; par

conséquent ils ne peuvent se combiner avec les habits, à moins qu'ils n'eussent pour les substances qui composent ces derniers plus d'attraction qu'ils n'en ont pour l'air, auquel cas ils ne s'en sépareroient plus. D'ailleurs il paroît que la fumée de tabac n'est pas entièrement soluble dans l'air, & que, comme toutes les autres substances dont l'inflammabilité tient à une huile, elle dépose une suie indissoluble. La pipe, ainsi que le plafond & les murs d'une chambre où l'on a beaucoup fumé, acquierent bientôt une couleur noirâtre, probablement à raison de la suie qui n'a pas été dissoute ; c'est cette suie qui s'attache aux habits & qui répand de l'odeur. Il n'est pas douteux cependant que l'air ne puisse dissoudre une assez grande quantité de fumée de tabac, une chambre en conserve souvent l'odeur, quoiqu'il n'y ait point de fumée visible à l'œil.

D'autres faits semblent fournir de nouvelles exceptions au principe que nous venons d'établir. Des étoffes de laine s'humectent dans un air humide, & perdent cette humidité dans un air sec ; c'est que, dans le pre-

mier cas, les particules d'eau répandues dans un air qui en eſt déjà ſaturé, ſe dépoſent ſur les habits & autres corps qu'elles rencontrent, & que, dans le ſecond, l'air ſec diſſout cette eau dont ils ſe ſont chargés.

Des hardes expoſées à la puanteur d'un lieu d'aiſance, & tranſportées dans un autre endroit, conſervent quelquefois une mauvaiſe odeur; mais cela n'arrive que dans des cas où l'on peut ſuppoſer que l'atmoſphere eſt ſurchargée de ces exhalaiſons fétides, qui ſont quelquefois viſibles à l'œil, & qui forment un dépôt mal-propre ſur les murs & les boiſeries qui y ont été long-tems expoſées.

Il y a dans l'Ouvrage de M. Howard ſur l'état des priſons, une obſervation dont on pourroit encore tirer une objection à notre théorie. « Mes habits, dit-il, dans ma premiere tournée, avoient contracté une telle » puanteur, que je ne pouvois ſupporter d'a» voir les glaces de ma chaiſe de poſte fermées; » & que j'étois même quelquefois obligé par » cette raiſon de voyager à cheval. Les feuillets » de mon livre de notes étoient infectés au point » que je ne pouvois m'en ſervir qu'après les

» avoir étendus pendant une heure ou deux
» devant le feu ; & même mon flacon de vi-
» naigre qui me servoit d'antidote, avoit
» contracté une odeur insupportable après
» m'avoir servi dans quelques prisons (1) ».
Dans ce cas, je présume que l'air des prisons étoit chargé au-delà du point de saturation de vapeurs nuisibles. L'Auteur a soin de marquer en lettres italiques que cela eut lieu dans sa *premiere* tournée. Et quoique ses remarques bienfaisantes eussent opéré une réforme avant qu'il fît ses secondes visites, on ne sauroit imaginer que ces exhalaisons nuisibles eussent été totalement détruites, mais seulement que la quantité en avoit été diminuée au point que l'air n'en étoit plus chargé au-delà des limites de la saturation. Il pourroit être difficile de déterminer ce point par le degré de transparence de l'air; car il est probable que jamais un rayon de soleil ne pénétra dans ces tristes demeures.

Si cette idée a quelque fondement, il en

(1) Howard's state of prisons, sec. édit. p. 8.

résulte qu'on doit avoir grand ſoin d'airer les chambres où il y a des malades de Petite-Vérole, de peur que les exhalaiſons varioliques ne communiquent, par excès de ſaturation, une qualité infecte aux habits. Heureuſement que l'air frais eſt très-ſalutaire à ces malades, comme perſonne aujourd'hui ne l'ignore, & qu'il ne peut que hâter leur guériſon.

A ce ſujet, on ne peut que ſe rappeller les effets du muſc, qui communique ſon odeur aux habits & autres objets expoſés à ſes exalaiſons. La vapeur du muſc eſt extrêmement pénétrante & tenace; elle agit d'une maniere difficile à expliquer, & différente, je crois, de celle de toute autre eſpece d'exhalaiſon; elle paroît faire exception à une regle générale de la nature qui produit une infinité d'odeurs qu'on n'a jamais ſoupçonnées de pouvoir communiquer de parfum aux habits.

Le Docteur Lind, dans ſes excellens Mémoires ſur les fievres & l'infection, a prouvé d'une maniere également philoſophique & pleine de génie la nature contagieuſe de différentes fievres qui, avant lui, n'en étoient point ſoupçonnées. Il a montré que la propreté

& l'air frais ne suffisoient pas toujours pour détruire le poison contagieux retenu dans la charpente d'un vaisseau & dans les bois hors de service. Mais je crois que cette observation ne sauroit s'appliquer au venin variolique qui est d'une nature particuliere & déterminée ; qu'on n'a jamais vu se reproduire de lui-même & sans contagion depuis sa premiere origine ; au lieu que ces fievres pestilentielles sont probablement de nature à pouvoir renaître des exhalaisons animales condensées dans des appartemens fermés, & altérées peut-être par quelques modifications du procédé de la putréfaction. Il est assez naturel de soupçonner les bois pourris de vieux corps de vaisseaux & la vieille charpente de ceux qui servent encore d'exhaler une vapeur infecte. Celle du souffre paroît être fort bien adaptée au but d'arrêter cette putréfaction malfaisante ; mais nous ne connoissons pas assez la nature du poison variolique, pour lui chercher un antidote, à moins qu'on ne veuille regarder la diffusion dans une grande quantité d'air comme un moyen praticable & suffisant pour corriger ce venin.

Tout bien considéré, il est difficile d'ima-

giner comment les miasmes varioliques, en s'attachant à des corps quelconques, pourront propager l'infection; la quantité d'air imprégné de miasmes varioliques qui peut être contenue dans les interstices de ces corps est si petite, & sa proportion avec le nouvel air dans lequel elle pourroit s'étendre, diminueroit si rapidement, qu'on ne peut raisonnablement supposer qu'il en reste assez pour faire du mal, même lorsqu'on n'est qu'à une très-petite distance de la chambre infectée. Les seuls vêtemens qui pourroient contenir une certaine quantité d'air seroient des gants ou des bottes qu'on ôteroit auprès d'un malade, & qui, à raison de leur consistance, ne s'affaisseroient pas. On se défie moins de certains meubles, tels que des armoires, des coffres, &c., qui cependant devroient être plus suspects que des habits, ils contiennent beaucoup d'air; & s'ils sont fermés, ils peuvent, à raison des miasmes dont cet air est impregné dans la chambre d'un malade, conserver long-tems l'infection, & la porter au loin avec eux. On comprendra aussi comment une bouteille que l'on vuide auprès d'un malade, se remplit

d'air infecté, & pourra le porter dans un autre endroit où personne n'en soupçonnera le danger. J'avoue cependant que tout ceci n'est que des conjectures que je ne saurois appuyer par aucun fait.

En voilà assez pour la théorie; voyons s'il est prouvé par l'expérience que les miasmes varioliques adhérens à des hardes, &c. propagent la Petite-Vérole. On a souvent observé que l'infection avoit été communiquée par des personnes qui venoient d'en visiter d'autres atteintes de cette maladie. Tant de gens dignes de foi attestent des faits de cette nature, qu'il n'est pas possible de les tous rejetter: cependant, s'il étoit vrai que l'infection ne dépendît dans ces sortes de cas que des miasmes adhérens aux habits, la Petite-Vérole devroit se répandre beaucoup plus souvent par cette cause qu'elle ne fait réellement, parce que les habits de tous ceux qui entrent dans la chambre d'un malade sont également exposés aux miasmes. Nous avons au contraire des preuves sans nombre que les hardes, &c. exposées aux miasmes de la Petite-Vérole, & portés bientôt après vers des personnes susceptibles

d'infection, ne la communiquent pas toujours, ni même ordinairement. On voit si souvent des cas de cette nature, qu'il paroît fort inutile d'en raconter aucun; quant à moi, j'en pourrois rapporter une multitude, s'il le falloit. Chacun sait, par exemple, que les Inoculateurs s'exposent tous les jours aux miasmes varioliques: cependant ils ne portent pas la Petite-Vérole naturelle à ceux qui pourroient la prendre, quoique, par leur état, ils soient à toute heure appellés à en voir; mais nous savons positivement que la matiere récente de Petite-Vérole portée près d'une personne qui n'a pas eu cette maladie, la lui communiquera le plus souvent, & que si trois personnes s'approchent de cette matiere virulente à une distance convenable, il y a plusieurs mille à parier contre un que l'une des trois en sera infectée (*Voyez* §. IV.). Or ceux qui vont auprès d'un malade de Petite-Vérole peuvent par inadvertence emporter du pus variolique adhérent à leurs habits, à leurs mains, à leurs pieds, &c. Toutes ces considérations rendent extrêmement probable que la Petite-Vérole est toujours portée d'une maison

à l'autre par la matiere même des boutons, & non par les exhalaiſons qu'ils répandent ſur les habits des perſonnes qui s'en approchent. D'où il réſulte que ceux qui entrent dans la chambre d'un malade de Petite-Vérole, feront prudemment de ne pas s'y aſſeoir. Les Médecins ſur-tout doivent être particulierement ſur leurs gardes, pour qu'il ne s'attache jamais à leurs habits de matiere purulente; & s'ils recueillent de cette matiere dans l'intention d'inoculer, il faut qu'ils aient grand ſoin de la tenir exactement renfermée.

Il eſt beaucoup plus important qu'il ne paroîtra peut-être à un obſervateur ſuperficiel de déterminer la queſtion qui nous occupe; car ſi les miaſmes varioliques adhérens aux habits pouvoient communiquer l'infection, perſonne ne pourroit entrer dans la chambre d'un malade de Petite-Vérole, ſans devenir lui-même infect pour ceux qu'il rencontreroit. Il ne faudroit rien moins que ſéqueſtrer abſolument les malades de Petite-Vérole & tous ceux qui les ſervent, & ne leur laiſſer aucune eſpece de communication avec les perſonnes qui n'ont pas eu cette maladie,

pour être parfaitement sûr d'empêcher que la contagion ne s'étende; ce qui ne pourroit se faire que par des réglemens absolument impraticables dans un pays libre. Dans des petites villes écartées, où la Petite-Vérole se manifeste rarement, & où elle commence par infecter des adultes, on a quelquefois fait usage avec succès des maisons de pestiférés, pour empêcher toute communication entre les malades & ceux qui peuvent le devenir. Mais dans de grandes villes, où la Petite-Vérole regne toujours, presque tous les habitans de la classe du peuple la prennent dans leur bas âge. Or la difficulté de séparer les meres de leurs enfans malades, pour les laisser auprès de ceux qui sont bien portans, ou de ces derniers, pour qu'elles pussent accompagner les autres à l'Hôpital, mettroit un obstacle insurmontable à de pareils moyens, si l'on devoit y avoir recours seulement pour dix familles à la fois.

De plus, cette opinion que des miasmes capables d'infecter peuvent se transporter d'un lieu à l'autre par les habits des personnes qui approchent des malades, est très-pernicieuse,

Tout ce qui a été exposé aux exhalaisons varioliques étant également suspect, les causes d'infection sont tellement multipliées, qu'il devient presqu'impossible de se garantir de toutes, & que désespérant de se mettre totalement à l'abri, on ne fait plus rien pour détruire la contagion dans ses véritables sources. On la laisse répandre par-tout, quoique personne n'ignore qu'elle est la cause d'une maladie fréquemment mortelle.

Mais s'il est vrai que l'infection ne puisse être communiquée que par le transport de la matiere variolique même, la difficulté de prévenir les progrès de la contagion devient infiniment moindre. La vue peut nous informer de la présence de cette matiere, & alors rien n'est plus aisé que de la détruire. Au lieu de soupçonner toutes les personnes qui sont entrées dans la chambre d'un malade de Petite-Vérole, nous verrons qu'à peine y en a-t-il un sur dix ou sur vingt, qui emportant par mégarde un peu de pus adhérent à ses habits, puisse être dans le cas de propager la maladie. Mais avec de la prudence & des attentions de propreté, rien ne sera plus aisé que de préve-

nir tout danger de cette nature; & l'on pourra empêcher les mauvais effets du venin variolique, presqu'aussi facilement que l'on se garantit de ceux de l'arsenic ou de tout autre poison.

§. VIII.

L'infection ne peut être portée par l'air qu'à une très-petite distance de la matiere variolique.

Lorsque la Petite-Vérole devient épidémique, bien des gens imaginent qu'elle infecte l'air du lieu où elle regne jusqu'à une distance considérable. Et comme on suppose qu'il n'appartient à aucun pouvoir humain d'écarter ce danger, on s'y soumet comme à un mal inévitable. Cette opinion mérite d'être examinée avec attention, parce qu'elle a, suivant moi, le double inconvénient de donner des craintes, lorsqu'on pourroit être dans une parfaite sécurité, & d'empêcher qu'on ne prenne les précautions convenables, lorsque le danger est le plus grand.

Je vais d'abord exposer les raisons qui ont

ſuggéré les premiers doutes ſur la vérité de cette opinion; je raconterai enſuite les faits qui me paroiſſent en démontrer la fauſſeté.

Les miaſmes qui s'exhalent du corps d'une perſonne attaquée d'une Petite-Vérole d'un mauvais caractere, répandent, comme chacun le ſait, une odeur très-déſagréable, beaucoup plus forte auprès du malade qu'à une certaine diſtance dans la même chambre, quoiqu'ils ſoient par-tout inviſibles. On pourroit conclure de ce fait que l'air d'une chambre où eſt la Petite-Vérole n'eſt jamais parfaitement ſaturé de ces miaſmes, & par conſéquent que ſi on mêle une portion d'air qui en contient une certaine quantité avec de l'air frais, l'activité du venin dans ce mélange ſera en raiſon inverſe de la quantité d'air. L'air infect qui ſort de la chambre d'un malade par les portes, les fenêtres & les autres ouvertures, n'eſt qu'en petite quantité en comparaiſon de celui qui y reſte, & c'en eſt auſſi la partie la moins ſaturée. Mais ſuppoſé que tout cet air vînt à ſe mêler avec de l'air pur, on peut croire que la diffuſion le rendroit bientôt incapable de nuire : à la diſtance de quelques toiſes, les miaſmes

dangereux se trouveroient dissous dans une quantité d'air plusieurs centaines de fois plus grande que celle de la chambre où ils étoient contenus. Supposons que la chambre du malade eût dix pieds d'étendue en tous sens, elle contiendroit mille pieds cubes d'air. Une masse d'air de cent pieds d'étendue en tout sens, au centre de laquelle la premiere seroit renfermée, auroit un million de pieds cubes, & l'air contagieux mêlé uniformément dans toute cette masse, seroit mille fois moins concentré qu'il ne l'étoit dans la chambre du malade. La proportion ne seroit plus que de cinq cents à un à la même distance de cinquante pieds du centre, si la chambre se trouvoit à un rez-de-chaussée; mais il est difficile de croire que cette diffusion ne fût pas suffisante pour ôter au poison variolique toute son efficacité.

On sentira mieux la force de ce raisonnement, si l'on se rappelle l'effet de la diffusion dans une certaine quantité de liquide sur les poisons les plus actifs. Une seule goutte d'alkali fixe caustique percera une étoffe, ou formera sur la peau une profonde escharre; mais

délayée dans une quantité d'eau assez peu considérable, elle deviendra un remede innocent & utile. L'air fixe porté par la respiration dans les poumons est un des poisons les plus prompts & les plus surs que nous connoissions; cependant mêlé dans une certaine proportion avec l'air atmosphérique, il perd sa qualité vénéneuse, il devient même salutaire dans bien des cas. Ces considérations font voir le peu de probabilité qu'il y a qu'on puisse être infecté par des miasmes varioliques au grand air, même à une distance assez peu considérable de la chambre d'un malade. Dans une maison, des portes & des corridors peuvent favoriser un courant d'air infect capable de porter la Petite-Vérole à une certaine distance. Un vent fort pourra aussi porter des miasmes varioliques d'un lieu à un autre; mais à moins qu'il ne traverse la chambre où est le foyer de ces miasmes, il n'en pourra enlever à la fois qu'une très-petite quantité, qui, par l'agitation même qu'il lui communiquera, se mêlera très-promptement avec une grande proportion d'air atmosphérique.

Peut-être, dira-t-on, que le virus variolique agit

agît à la maniere des levains, & que la plus petite quantité possible de ce venin qui s'attache à un corps sain, y produira une masse considérable de matiere vénéneuse. On ne sauroit nier qu'une très-petite quantité de matiere purulente ne suffise pour inoculer la Petite-Vérole; peut-être même la Petite-Vérole naturelle se communique-t-elle par des parcelles beaucoup plus petites encore, de matiere vénéneuse dissoute dans l'air infect de la chambre d'un malade. Mais que cet air contagieux se trouve étendu dans un volume d'air pur, plusieurs centaines de fois aussi considérable, on ne peut guères supposer qu'il conserve alors une activité dangereuse. Ainsi une pinte de levûre suffit pour mettre en fermentation une barrique de biere; mais nous savons parfaitement que la centieme partie de cette quantité, bien moins encore la millieme, n'aura point cet effet.

Ces considérations de théorie nous font présumer que l'atmosphere dangereuse de la Petite-Vérole a des limites, & même que ces limites ne sauroient être à une grande distance

du foyer de la contagion, mais elles ne sauroient nous aider à déterminer cette distance. Cependant elles ont conduit à observer les faits suivans, qui donnent en quelque sorte la solution de cet intéressant problême, & dont chacun, pris séparément, prouve la doctrine que je viens d'établir.

La Petite-Vérole fût épidémique à Chester depuis le mois de Mai 1777 jusqu'en Janvier 1778, c'est-à-dire, pendant neuf mois. J'en observai attentivement les progrès, surtout pendant les six derniers mois qui furent l'époque de ses plus grands ravages. 1°. Elle commença par attaquer deux ou trois familles qui n'étoient pas proche voisines, mais qui demeuroient dans le même quartier de la ville : 2°. ensuite elle se manifesta dans une maison, dont elle infecta tout le voisinage qui avoit une entrée commune ; mais on ne vit point qu'elle s'étendît de ce lieu-là comme d'un centre : 3°. elle ne parut s'étendre comme d'un centre, d'aucune aurte partie de la ville, excepté les maisons où il y avoit quelque allée étroite, dans laquelle se rassembloient les enfans pour jouer, & celles qui avoient

des entrées communes : 4°. ensuite elle attaqua les enfans des pauvres gens dans différens quartiers de la ville, & à des distances considérables les unes des autres : 5°. au mois de Novembre, il y avoit des portions considérables des principales rues où elle n'étoit point encore entrée ; mais en Décembre & Janvier, elle revint attaquer bien des gens qui lui avoient échappé quelques mois auparavant, tandis qu'elle étoit dans leur voisinage : 6°. dans le quartier de Handbrige, qui n'est séparé du reste de la ville que par la riviere Dée, il n'y eut que sept enfans qui prirent la Petite-Vérole pendant l'épidémie, quoiqu'il y en eût un grand nombre qui en fussent susceptibles : 7°. dans la rue nommée *Kings' Street*, qui est au centre de la ville, de vingt-quatre enfans qui étoient dans le cas de craindre la Petite-Vérole, il n'y en eut que deux qui la prirent, tous deux étoient dans la même maison : 8°. pendant l'été & l'automne de 1777, lorsque l'épidémie régnoit à Chester, plusieurs villages des environs & quelques petites villes eurent la Petite-Vérole dans une ou plusieurs

familles; mais il n'y en eut nulle part d'épi-démie générale. Cependant l'état de l'atmosphere & le poison variolique étoient, dans ces différens endroits, les mêmes qu'à Chester; pourquoi donc la contagion n'y infecta-t-elle pas l'air? 9°. A Frodsham, la Petite-Vérole commença au mois de Mai, & se multiplia de plus en plus, au point d'être fortement épidémique pendant plusieurs mois dans une partie de la ville; cependant, au 18 Novembre, il y en avoit près de la moitié où elle n'avoit pas encore paru. Au contraire à Upton, petit village à deux milles de Chester, de vingt-quatre enfans qui n'avoient pas eu cette maladie, tous la prirent en moins de deux mois, excepté un qui certainement fut exposé comme les autres à l'infection. « La contagion, me dit M. Edwards, chirurgien du lieu, ne s'est pas » étendue par l'air, ni à raison de la contiguité des maisons, mais elle s'est multi- » pliée proportionnément à la communica- » tion que les familles avoient les unes avec » les autres; on ne prenoit aucun soin pour » l'empêcher de se répandre, au contraire

» c'étoit le vœu général que tous ceux qui » en étoient susceptibles, pussent l'avoir ».

10°. C'est une chose généralement reconnue que la Petite - Vérole se manifeste d'abord chez les pauvres gens, & que c'est chez eux que les épidémies attaquent le plus universellement tous les sujets sur lesquels elles peuvent avoir prise. Cependant l'air dans lequel respirent les riches, est le même où respirent les pauvres; & s'il pouvoit porter la contagion, il infecteroit également les uns & les autres. Tous les jours nous voyons des enfans tendrement chéris, qu'on éleve dans de grandes villes où la Petite - Vérole regne presque constamment, & qui, par les soins assidus de leurs parens, échappent à cette maladie jusqu'au moment favorable à l'inoculation, ou bien jusqu'à celui où allant plus librement dans le monde, ils viennent enfin à s'exposer au danger de l'infection. Parmi les gens aisés de la ville de Chester, il n'y eut pas, dans toute cette épidémie, une seule Petite-Vérole dont on ne pût tracer la cause.

11°. Ces observations paroîtront peut-être

trop générales pour en déduire avec quelque exactitude, à quelle distance du foyer de contagion l'air peut encore être chargé de miasmes dangereux. Mais comme le fait suivant montre avec plus de précision les limites où, dans certaines circonstances, le poison variolique commence & cesse d'être dangereux en plein air, je tâcherai d'en décrire exactement toutes les particularités qui peuvent être de quelque importance à cet égard. En Novembre 1777, un homme vint avec une famille de huit enfans de la campagne où ils avoient toujours vécu, pour s'établir à Chester. Le 8 de ce même mois, dans l'après-midi, le tems étant couvert & un peu pluvieux, l'atmosphere calme & la température de l'air assez douce pour la saison, Miss. A. l'ainée des enfans & trois de ses freres sortirent pour la premiere fois depuis leur arrivée, dans l'intention de voir la ville. En montant sur le rempart vers la porte du nord, ils tournerent à l'ouest, & rencontrerent bientôt un enfant d'environ un an, qui avoit la Petite-Vérole. Les boutons étoient assez nombreux au visage; quelques-uns pa-

roiſſoient frais & pleins de pus, d'autres commençoient à ſécher. Une femme qui le portoit au bras, paſſa entr'eux & la muraille de la ville, le viſage de l'enfant ſe trouva tourné du côté de la jeune Demoiſelle & de ſes freres. Les habits de l'enfant & ceux de la Bonne paroiſſoient être propres. La largeur du chemin dans cet endroit eſt d'environ quatre pieds, entre un bâtiment de ſept à huit pieds de hauteur, qui eſt au midi, & la muraille de la ville au nord, qui s'éleve d'environ quatre pieds au-deſſus du chemin. Le viſage de la jeune perſonne ſe trouva à-peu-près au même niveau que celui de l'enfant, celui des trois jeunes garçons un peu plus bas. Elle eſt sûre, dit-elle, d'avoir paſſé à un pied & demi de l'enfant; elle croit même en avoir été plus près, & que ſes freres en ont été à une tout auſſi petite diſtance, ce que le peu de largeur du chemin rend très-probable. Les uns & les autres marchoient à-peu-près ſur une même ligne, en directions oppoſées & ſans ſe preſſer. L'un des jeunes garçons, curieux de voir l'enfant malade, s'arrêta un moment devant lui pour le regar-

der; il s'arrêta encore après s'être écarté de quelques pas. La jeune Demoiselle est sûre qu'il ne le toucha pas; mais elle croit qu'il s'en approcha de plus près qu'elle même, ou qu'aucun de ses freres. Des quatre, il n'y eut que celui-là seul d'infecté. Il prit la fievre éruptive le 17 Novembre, c'est-à-dire, le dixieme jour après cette entrevue; les autres trois cependant étoient très-susceptibles d'infection, puisqu'ils prirent la maladie dans les trois premiers jours de Décembre, c'est-à-dire, vingt-quatre à vingt-six jours après avoir rencontré l'enfant malade, intervalle plus long, suivant tous les observateurs, que celui qui s'écoule depuis le moment de l'infection, jusqu'à celui de la fievre éruptive. Un de leurs freres tomba malade le 29 Novembre, & une autre sœur le 2 de Décembre; ni l'un ni l'autre n'avoient été de la promenade sur le rempart. Il est plus que probable, d'après le §. 4, qu'aucun des trois qui en étoient, & qui pour ce moment avoient échappé à l'infection, n'avoient été exposés à un miasme capable de la communiquer. La jeune Demoiselle qui m'a donné les informa-

tions ci-dessus, ne se rappelle pas bien quelle étoit la direction du vent au moment de la rencontre, & croit qu'il en faisoit très-peu, auquel cas les jeunes gens doivent avoir respiré un air imprégné de miasmes pendant quelques instans après avoir passé près du malade. Si le vent souffloit du levant ou du couchant, il devoit porter des miasmes vers eux avant ou après, parce que le chemin bordé de part & d'autre par une muraille, est dans ces deux directions. S'il souffloit du midi, il ne pouvoit avoir aucun effet, à cause de la muraille de sept à huit pieds de haut, qui de ce côté les mettoit à l'abri. S'il venoit du nord, la muraille de ce côté n'étant pas assez haute pour en garantir, il devoit favoriser l'action du miasme en le portant sur les jeunes gens qui se promenoient, puisque, suivant leur rapport, ils passerent entre le malade & le bâtiment qui est au côté méridional du chemin. Il n'est peut-être pas indifférent d'observer qu'en ce moment l'épidémie étoit dans sa plus grande force; que ces jeunes gens venoient de la campagne où ils avoient respiré un air parfaitement exempt du miaf-

me, enfin que l'enfant malade qu'ils avoient rencontré, étoit à la période de la maladie la plus propre à la contagion; circonſtances qui toutes devoient augmenter pour eux le danger de l'infection. Comme ils étoient tous quatre d'âges aſſez rapprochés, & jouiſſant de toutes leurs facultés, il eſt à préſumer que les trois qui échapperent n'avoient pas reſpiré une auſſi grande quantité de miaſmes varioliques que celui qui prit la maladie, ſoit pour s'être moins approchés du malade, ſoit pour être reſtés moins long-tems dans l'atmoſphere infectée.

Dans le cas que je viens de raconter, on voit aſſez bien juſqu'où peuvent s'étendre les limites d'une atmoſphere infectée; j'avoue pourtant que je ſuis très-éloigné de vouloir déduire aucune concluſion générale de ce fait ſeul. Il eſt probable que l'infection auroit pu ſe communiquer à une plus grande diſtance dans d'autres circonſtances; par exemple, ſi les boutons euſſent été en plus grand nombre & la maladie d'une eſpece plus maligne; ſi le malade eût été un adulte; ſi les habits de l'enfant & de la bonne euſſent été tachés

de pus variolique ; si le malade & les jeunes gens, susceptibles de contagion, fussent demeurés quelque tems tranquilles, & placés de maniere que le vent eût porté les miasmes du côté de ces derniers ; peut-être enfin si le tems eût été plus chaud & plus humide.

S'il paroît, par ce dernier cas, que le danger des exhalaisons varioliques ne s'étend en plein air qu'à une très-petite distance, le fait suivant ne rendra pas moins probable cette proposition importante, *que le foyer de contagion qui est dans une maison, n'expose à aucun danger les personnes qui en sont dehors*. Tandis que je méditois sur les moyens d'inoculer les pauvres habitans de Chester, j'appris que la Petite-Vérole venoit de paroître dans une famille de Handbrige, quartier de la ville où je savois qu'un grand nombre d'enfans n'avoient pas eu cette maladie. J'allai vers la femme (Elisabeth Bryly), chez qui elle s'étoit manifestée ; je lui expliquai les regles que je souhaitois de faire observer pour empêcher la contagion de se ré-

pandre (1); je lui en laiſſai une copie, & pour l'encourager à les ſuivre je lui donnai un ſchelling, en promettant de lui en donner dix de plus ſi elle s'y conformoit exactement. « Quoique deux de ſes enfans euſ» ſent la Petite-Vérole, que l'un d'eux mê» me en mourut, cependant, à la réſerve » d'un petit garçon qui avoit été dans la » chambre des malades avant qu'on eût donné » les réglemens, pas un ſeul enfant ne prit » la contagion, quoiqu'il y en eût deux ſuſ» ceptibles d'infection dans un appartement » à côté, & vingt-ſix autres raſſemblés dans » les maiſons les plus voiſines ». M. Owens, Inſpecteur de la Société, peut rendre témoignage de l'authenticité de ces faits.

La petite-fille qui mourut, paſſoit ſes journées dans une chambre qui s'ouvroit ſur la rue; le paſſage des piétons en raſoit tout-à-fait la porte; les enfans paſſoient & repaſſoient devant à toute heure, & ſouvent s'y

(1) *Voyez* ci-après §. 5. des Procédés.

(2) *Voyez* ci-après §. 7. des Procédés.

arrêtoient pour jouer. Cette porte s'ouvroit fréquemment, quelquefois même on laissoit ouverte une fenêtre qui étoit au côté de la chambre opposé à la porte ; mais cela ne se faisoit que rarement. L'atmosphere cependant pouvoit, comme en toute autre circonstance, se charger des miasmes contagieux, puisque un frere de la malade & un autre enfant du voisinage, les seuls qui fussent entrés dans la chambre infectée, prirent l'un & l'autre la Petite-Vérole. Néanmoins nous pouvons conclure (*voy.* §. 4.) que, sur les vingt-six enfans qui demeuroient dans le voisinage de cet appartement, & bien d'autres peut-être qui, pendant une quinzaine de jours, passérent fréquemment devant la porte, il n'y en eut pas trois, ni même deux vraiment exposés à la contagion. Cependant il est difficile d'imaginer un concours de circonstances plus propre à répandre l'infection. Il est vrai qu'il faisoit froid, & que les malades qui étoient des enfans, produisoient moins d'exhalaisons contagieuses que n'auroient fait de grandes personnes. Mais il est fort à présumer que quoiqu'une saison plus chaude &

des miaſmes auſſi abondans que ceux que le corps d'un adulte peut fournir, fuſſent plus favorables à la contagion, ces deux circonſtances ſeroient plus que contre-balancées, en écartant davantage du foyer contagieux les perſonnes ſuſceptibles d'infection. On peut donc conclure de ce fait, que ſi jamais les miaſmes contagieux portent la Petite-Vérole de l'intérieur d'une maiſon au-dehors, cela n'arrive que très-rarement, & que le danger en eſt d'autant moindre, que la chambre où exiſte le foyer d'infection, a une communication moins directe avec l'extérieur.

Ces faits que je viens de raconter, & particuliérement les deux derniers, vont ſi bien à l'appui des raiſonnemens qui m'ont conduit à faire ces obſervations, que je ſuis demeuré convaincu de cette propoſition : *Que les miaſmes varioliques n'infectent pas l'air à une aſſez grande diſtance, pour rendre inutiles les tentatives qu'on pourroit faire, dans l'intention d'arrêter les progrès de la contagion.*

Pour éclaircir encore ce point intéreſſant, je raconterai le fait ſuivant dont M. Skerrat,

Chirurgien à Malpas, fut témoin ainsi que moi. Un fils de M. Lea, près d'Emeral dans le Comté de Flint, fut attaqué d'une Petite-Vérole bénigne le premier Janvier 1780; il eut environ vingt ou trente boutons au visage, & autant en proportion sur le reste du corps. Le treizieme jour de la maladie on l'envoya hors de la maison, de peur qu'il n'infectât d'autres personnes de la famille. Cependant un second enfant tomba malade le 19e jour; un troisieme & un quatrieme eurent le même sort quatre jours après. Leur mere qui redoutoit beaucoup la Petite-Vérole pour son propre compte, & qui vraisemblablement prit plus de précautions que ses enfans pour s'en préserver, n'apperçut les premiers symptômes de la fievre éruptive qu'au 12 Février, c'est-à-dire, quarante-trois jours après que la maladie se fut manifestée chez le premier, & trente jours après qu'on eut écarté celui-ci de la maison. Toute la famille évita soigneusement d'avoir aucune communication avec le premier malade, si ce n'est que les uns & les autres, & notamment la mere, entroient tous les jours dans

sa chambre qui étoit assez petite. Cependant il est clair qu'*elle ne prit pas la contagion pour s'être approchée de lui dans une petite chambre, même pendant le tems de la suppuration.*

Le Chevalier Pringle (1) nous apprend qu'à une séance de la Cour de Justice dans une prison de Londres, un certain nombre des Juges & des Jurés furent tellement affectés par les exhalaisons infectes de ce lieu, qu'ils furent saisis d'une fievre maligne dont plusieurs périrent. Il observe que ceux-là seulement furent attaqués, qui avoient été exposés à un courant d'air venant d'une fenêtre ouverte à l'autre extrêmité de la chambre, lequel passant sur les prisonniers portoit particuliérement sur cette partie de l'assemblée, les émanations putrides de leurs corps. Ceci peut s'appliquer aux miasmes de la Petite-Vérole, qui, dans la chambre d'un malade, seront sur-tout dangereux pour les personnes placées de maniere que le foyer

(1) *Voyez* Pringle sur les maladies des armées.

d'infection

d'infection soit entr'elles & une porte, ou une fenêtre ouverte qui donne lieu à la formation d'un courant d'air de l'extérieur à l'intérieur de l'appartement.

§. IX.

Par conséquent on peut empêcher la Petite-Vérole de se répandre, en retenant les personnes susceptibles d'en être attaquées, hors des limites dans lesquelles les miasmes varioliques peuvent les infecter, jusqu'à ce que ces miasmes soient détruits.

Si la Petite-Vérole se communique par infection, (§. 1.) & par infection seulement (§. 2.); si l'on ne peut la prendre qu'en s'approchant de très-près de la matiere variolique (§. 8.), soit récente, soit conservée à l'abri de tout contact de l'air (§. 6.); si les miasmes varioliques ne communiquent pas aux habits, &c. la propriété de répandre la maladie (§. 7.), il s'ensuit qu'on peut prévenir la Petite-Vérole, en empêchant ceux qui seroient susceptibles de la prendre, de

s'approcher des foyers de contagion ; à la distance où ils sont capables d'infecter, jusqu'à ce que le virus soit détruit.

Le poison variolique exposé à l'air s'y dissout, & le pus probablement perd ainsi sa propriété d'infecter. Il n'est pas impossible cependant qu'une certaine quantité de pus rassemblée, exposée à l'air & sechée à sa surface, contienne encore dans l'intérieur quelque portion du virus, qui pourra se manifester long-tems après, lorsque cette matiere purulente sera humectée & délayée par l'action de l'eau. Le seul moyen sur lequel on puisse compter pour détruire efficacement ce venin, c'est le lavage; il faut laver tout ce qui peut être soupçonné d'en contenir quelque parcelle.

Les épidémies de Petite-Vérole ne doivent donc pas être attribuées à une constitution particuliere de l'air, comme le pensoit le judicieux Sydenham, & comme l'ont cru la plupart des Médecins qui ont écrit après lui; je crois qu'on peut en rendre raison d'une maniere plus satisfaisante, d'après les principes établis dans ces recherches.

Mais, comme des faits particuliers entraînent plus sûrement la conviction que des observations générales, je prie mes Lecteurs de jetter un coup-d'œil sur la table suivante.

Morts occasionnées par la Petite-Vérole naturelle en 1781.

	à Manchester,	à Warrington;	à Chester;
Janvier	3	7	1
Février	5	8	0
Mars	10	5	0
Avril	17	5	1
Mai	31	5	0
Juin	44	6	0
Juillet	55	3	0
Août	46	4	1
Septembre	53	3	0
Octobre	36	0	2
Novembre	31	2	1
Décembre	13	2	1
	344	50	7

En Janvier 1781, la Petite-Vérole fut

apportée de Dublin à Parkgate ; où elle n'attaqua qu'une ſeule famille. Dans le même mois elle fut portée de Liverpool à Neſton, où elle continua à ſe répandre pendant plusieurs mois. Cependant Neſton & Parkgate ſont ſi voiſines l'une de l'autre, qu'on peut les regarder comme deux parties de la même ville. En conſidérant ce qui ſe paſſe dans de grandes villes peu éloignées les unes des autres, telles que Mancheſter, Warrington & Cheſter, on verra qu'elles ſont rarement tout-à-fait exemptes de Petite-Vérole ; mais que cette maladie y devient épidémique à des périodes peu fixes, & qui n'ont aucune correſpondance entr'elles dans chacune de ces villes. En comparant auſſi entr'eux différens villages renfermés dans un petit eſpace de pays, on en voit qui ſont entiérement exempts de la maladie, d'autres qui, dans le même tems, n'ont qu'un petit nombre de malades, d'autres où il y en a un très-grand nombre.

Si l'on peſe avec ſoin les faits nombreux que j'ai rapportés avec toute l'exactitude & la fidélité poſſibles, on ſe convaincra aiſément que les épidémies de Petite-Vérole

ne sauroient dépendre d'un état particulier de l'atmosphere, ni des corps. On ne peut raisonnablement supposer qu'il existe de semblables différences entre de grandes villes, distantes à peine de vingt milles les unes des autres, bien moins entre des villages voisins, & bien moins encore entre différentes parties d'une même ville ou d'un même village. Si ce que nous avons avancé ci-dessus se trouve fondé en réalité, ce mystere apparent devient une chose fort simple, & l'on comprendra aisément *que la Petite-Vérole continue à s'étendre, tant que des personnes susceptibles d'infection s'y exposent, soit en entrant dans uue chambre qui renferme des malades ou seulement de la matiere contagieuse, soit en s'approchant de trop près au grand air de semblables foyers de contagion, & qu'elle cesse ses ravages dès qu'elle n'est plus entretenue par des causes occasionnelles de cette nature.* Lorsque, dans un lieu quelconque, la Petite-Vérole n'a attaqué depuis quelques années que peu ou point d'individus, il y a grand nombre d'enfans, nés pendant cet intervalle, qui se trouvent à la fois suscepti-

bles d'infection. Si, dans ces circonstances, la maladie vient à se manifester, plusieurs d'entr'eux communiquant avec le malade la prendront de lui, & la répandront promptement chez beaucoup d'autres; ensorte qu'il pourra se faire qu'en peu de tems elle les attaque tous, ou du moins qu'il ne lui en échappe qu'un très-petit nombre qui, par hasard ou autrement, n'avoient pas eu de communication avec les autres. Voilà ce qui constituera une épidémie de Petite-Vérole. Dans d'autres endroits, on voit des Petites-Véroles qui ne se répandent point, parce que, parmi les personnes qui environnent les malades, il n'y a pas un individu qui puisse prendre la contagion, soit qu'il y ait eu peu de tems auparavant une épidémie, soit que par prudence on empêche ceux qui pourroient être attaqués, d'en approcher. Or, toutes les fois que la Petite-Vérole se manifeste chez une ou deux familles, dans une ville ou dans un village, personne ne niera qu'il ne soit possible d'empêcher tout individu, dans le cas de la craindre, d'en approcher assez près pour être infecté, jusqu'à ce que

le venin puisse être entiérement détruit par le lavage & d'autres soins de propreté. Si cela se fait, soit à dessein, soit par hasard, je soutiens que la maladie ne s'étendra pas plus loin. Au contraire, il n'y a personne qui, sachant combien on néglige les précautions de ce genre, & de combien de manieres le poison variolique se disperse au moyen des hardes, du linge, des meubles, des provisions de bouche, &c. puisse douter qu'il n'en vienne souvent quelque parcelle encore récente dans le voisinage des personnes susceptibles d'être infectées, & que la Petite-Vérole ne se répande fréquemment par ce moyen. Plus il y a de malades, plus il s'engendre de venin; & plus il y a dans un endroit de personnes qui n'ont pas eu la Petite-Vérole, plus les progrès de l'épidemie seront rapides & étendus. Cette maniere d'envisager ce sujet n'explique-t-elle pas suffisamment la différence des Petites-Véroles sporadiques & épidémiques, dont les Ecrivains en Médecine ont tant parlé?

J'ai considéré jusqu'ici comme une question de Médecine uniquement, quels sont les

moyens par lesquels on peut prévenir la Petite-Vérole. Si la conclusion à laquelle je suis arrivé se trouve vraie, nous pouvons considérer ensuite jusqu'à quel point & de quelle maniere elle peut s'appliquer à la pratique, soit par des réglemens civils, soit par les soins d'une société particuliere, fondée sur des vues de charité & de bienveillance. Par quelle méthode pourra-t-on combattre & subjuguer complettement les préjugés & les habitudes qui ont si long-tems & si généralement dominé dans la société ? Le précepte, *détruisez le poison variolique*, seroit court & complet. Mais des réglemens populaires qui doivent servir de direction à des gens de tous ordres, doivent être plus détaillés. Les regles suivantes prescrivent-elles toutes les précautions nécessaires ?

Les hommes ne sont pas nécessairement assujettis à avoir la Petite-Vérole ; elle ne se prend jamais que par infection d'une personne actuellement atteinte de cette maladie, de pus ou de croutes varioliques, provenans de quelque malade, & on peut l'éviter en se conformant aux régles suivantes.

RÉGLEMENS PRÉSERVATIFS.

1. Ne laiſſez jamais entrer dans une maiſon où eſt la Petite-Vérole, une perſonne qui n'a pas eu cette maladie. Ceux qui vont voir les malades, & qui ſont dans le cas de fréquenter des gens ſuſceptibles d'infection, auront grand ſoin de ne toucher ni de s'aſſeoir ſur quoi que ce ſoit qui puiſſe contenir de la matiere variolique.

2. On ne permettra à aucun malade de Petite-Vérole d'aller dans les rues ni en d'autres lieux fréquentés, dès que l'éruption ſera faite.

3. La plus grande attention à la propreté eſt abſolument indiſpenſable. Pendant & après la Petite-Vérole, on ne laiſſera ſortir de la maiſon infectée aucune perſonne ni aucunes hardes, meubles, vivres, médicamens, argent, animaux domeſtiques, ni enfin aucune autre choſe qu'on puiſſe ſoupçonner d'avoir été ſalie de pus, de ſalive, ou de toute autre ordure provenante du corps du malade, juſqu'à ce qu'elle ait été lavée & ſuffiſamment expoſée au grand air. Le linge ſale & tout

ce qui, comme le linge, peut contenir de la matiere vénéneuse, sera mis sur le champ dans l'eau, & y restera jusqu'à ce qu'on puisse le laver; on se gardera bien sur-tout de le ployer & de le mettre dans des coffres, des tiroirs, &c. en un mot, de l'enfermer de maniere à le défendre de l'accès de l'air. Ceux qui servent les malades, ne toucheront rien de qui doit être porté dans une autre maison, sans s'être lavé les mains. Lorsqu'un malade meurt, il faut particuliérement avoir soin de ne laisser sortir de chez lui quoi que ce soit qui puisse être suspect.

4. On ne permettra point aux malades de s'approcher d'aucune personne susceptible d'infection, jusqu'à ce que toutes les croûtes soient tombées de dessus *leurs corps*, jusqu'à ce que les habits, les meubles qui leur ont servi, & tout ce qu'ils ont pu toucher pendant leur maladie, le parquet de leur chambre, leurs cheveux, leur visage & leurs mains aient été lavés avec soin. Lorsque tout aura été ainsi bien nettoyé, on laissera les portes & les fenêtres de leur appartement ouvertes; l'on ouvrira aussi les coffres, les

armoires, les tiroirs, &c. qui peuvent renfermer de l'air infecté, afin d'en purger entiérement la maison.

Quoique l'observation de ces regles n'exige que peu de peine & encore moins de dépense, chaque précepte cependant est accompagné de quelque petite gêne, sur-tout pour de pauvres gens; c'est pourquoi, afin de les engager à s'y conformer, il faudroit leur donner une petite récompense; & probablement on les déterminera mieux à y porter leur attention, en joignant à la copie des réglemens qu'on leur remettra, une promesse conforme à la formule suivante.

BILLET DE PROMESSE

DATÉ . . . .

» *La* SOCIÉTÉ *établie pour favoriser*
» *une inoculation générale à des époques*
» *fixes, & pour prévenir la Petite-Vérole*
» *naturelle dans la ville de Chester*, promet
» de payer à . . la somme de . .
» aussi-tôt que les croûtes seront tombées
» de dessus le corps des malades qui sont

» dans leur famille, à condition que lesdits » malades & leur famille observent les réglemens ci-dessus; elle permet à tous ses Membres, ainsi qu'à son Inspecteur, de s'informer s'ils s'y conforment exactement; & » pour les encourager encore davantage à » suivre lesdits réglemens avec attention & » fidélité, la Société s'engage à doubler ou » à tripler, &c. la récompense promise, si » aucun de leurs voisins ni aucune de leurs » connoissances ne prend la Petite-Vérole, » pendant qu'elle est chez eux, ou pendant » les seize premiers jours qui s'écouleront » après que les dernieres croûtes varioliques » seront tombées de dessus le corps de leurs » malades.

» Par ordre de *la Société.*

N. N. Inspecteur.

Pour ce qui est des personnes dont la fortune les met au-dessus du besoin, comme on ne peut les encourager par un motif pécuniaire, il suffira d'ajouter pour eux, au bas des réglemens, la requête suivante.

« Les citoyens qui sont dans un Etat in-
» dépendant, & auxquels la Société ne sauroit
» offrir des récompenses dignes de leur être
» présentées, sont instamment priés d'observer
» les présens réglemens par des motifs d'hu-
» manité, afin de préserver leurs semblables
» d'une contagion aussi funeste que celle de
» la Petite-Vérole, & de permettre que
» l'Inspecteur de la Société, s'ils n'ont pas
» d'autre Médecin qui les visite, ait l'œil
» chez eux à ce qu'ils soient exactement ob-
» servés, de peur que par inadvertance leurs
» domestiques ne répandent l'infection ».

Afin donc de s'assurer de l'exactitude avec laquelle ces réglemens sont observés, il sera nécessaire d'établir un Inspecteur. Son office sera de se faire informer, le plutôt possible, de toutes les Petites-Véroles qui paroîtroient; de donner aux parens ou amis des malades les réglemens ci-dessus, avec ou sans le billet de promesse, de les visiter fréquemment; & de tenir un registre exact, sur un plan qui puisse renfermer toutes les informations nécessaires pour se mettre au fait des progrès de la Petite-Vérole dans une ville.

Nous joignons ici un exemple d'un semblable regiſtre, non tel qu'on pourroit l'imaginer, mais tel qu'il exiſte réellement. (*Voyez ce regiſtre, à la fin*). Pour donner une idée de l'utilité des renſeignemens contenus dans ſes différentes parties, j'anticiperai ſur le récit des procédés de la Société, en plaçant ici le certificat ſuivant de ſon Inſpecteur.

« Je ſouſſigné, Chirurgien & Apothicaire, » Inſpecteur nommé par la *Société pour en-* » *courager une inoculation générale à des* » *époques fixes, & pour prévenir la Petite-* » *Vérole naturelle dans la ville de Cheſter*, » certifie que chacune des perſonnes ci-deſ- » ſous nommées, a reçu de ladite Société » la récompenſe de dix ſchellings, pour avoir » fidélement obſervé les réglemens propoſés » à l'effet d'empêcher la Petite-Vérole de ſe » répandre. Les numéros ſe rapportent à la » place que chacune de ces perſonnes occupe » dans le regiſtre des malades.

Malades.	Rue.
1. Eliſabeth Bryly . . .	Sty-lane.
3. Anne Collier	Northgate-ſtreet.
4. Hannah Coleclough . .	Bridge-ſtreet.

Malades.	Rue.
7. Elisabeth Ashton . .	Northgate-street.
8. Hannah Price	Gorse-stacks.
10. Anne Conolly	Bars.
11. Catherine Jones . .	Bars.
15. Mary Morris	Forest-street.
16. Anne Downing . . .	Bars.
17. Anne Smith	Bunce-lane.
18. Elisabeth Tilston . .	Queen-street.
19. Elisabeth Johnson . .	Gorse-stacks.

« Je certifie aussi que la Société a adressé » des remercîmens à . . . .

5. M. Smith, Horloger,
13. M. Jenkins, Tanneur,

» pour avoir observé les réglemens, quoi» qu'ils n'aient pas voulu accepter de récom» pense.

» Je crois qu'une ou peut-être deux des » familles ci-dessus nommées, ont commu» niqué la Petite-Vérole à un ou deux » enfans hors de chez elles; mais je puis » certifier qu'aucune des douze autres n'a » communiqué la maladie à une seule per» sonne à Chester, quoiqu'il y eût plusieurs

» enfans susceptibles d'infection dans les mai-
» sons immédiatement à côté de celles qu'ha-
» bitoient cinq de ces familles, (nos 1, 3,
» 7, 13, 16), & quoique dix d'entr'elles
» se trouvassent très-proches voisines d'un
» beaucoup plus grand nombre d'enfans dans
» le même cas, qui, je n'en doute pas,
» auroient, ainsi que bien d'autres, pris la
» maladie, s'ils n'en eussent été préservés par
» les réglemens de la Société.—Je certifie
» encore que depuis l'établissement de la
» Société, sept personnes seulement, (y
» compris les deux mentionnées ci-dessus),
» ont communiqué la maladie à d'autres fa-
» milles; de ces sept, je sais que cinq ont
» violé les réglemens, & je crois que les
» deux autres les ont aussi violés. La per-
» sonne qui a fait le plus de mal, l'a fait par
» inadvertance, ayant communiqué la ma-
» ladie à beaucoup d'autres, avant que de
» connoître les réglemens; mais elle ne l'a
» communiquée à qui que ce soit depuis
» qu'elle en a eu connoissance.

» Enfin, je certifie que les progrès de la
» contagion ont été arrêtés en dix différens
» quartiers

» quartiers de la ville, & que, autant que
» je puis en être informé par les recherches
» les plus exactes, il n'y a actuellement que
» trois malades de Petite-Vérole à Chester;
» ce que je regarde comme devant être at-
» tribué aux heureux effets des réglemens
» & des récompenses données par la Société ».

R. OWENS, Inspecteur.

Par maniere d'éclaircissement du registre, l'Inspecteur devroit noter en forme de commentaire de la 7e colonne, ce qu'on pourroit nommer les preuves d'infection. Suivant la doctrine que j'ai tâché d'établir dans les Recherches, ces preuves pourroient se tirer des réponses aux questions suivantes.

1. Depuis le seizieme jusqu'au sixieme jour inclusivement, avant que la Petite-Vérole se soit manifestée chez un malade, a-t-on vu s'approcher de lui, ou a-t-il touché quelque personne, quelques animaux, quelques habits, meubles, argent ou autres effets provenans d'une maison infectée?

2. Y a-t-il quelque évidence qu'il se soit trouvé de la matiere variolique près du ma-

lade, à quelque moment de l'époque ci-dessus spécifiée ?

La derniere question meneroit à une connoissance positive, la premiere ne fourniroit qu'une présomption de la maniere dont la maladie a été communiquée.

Ainsi relativement aux sept personnes mentionnées dans le certificat, comme ayant porté l'infection dans d'autres familles, il ne sera pas inutile d'établir le degré d'évidence que nous pouvons donner aux preuves de la maniere dont elles l'ont répandue.

1. La famille n° 2 fut obligée de changer de logement, pendant que la Petite-Vérole faisoit son cours chez elle. Un des enfans malades courut contre un enfant de la famille n° 4, qui probablement emporta chez ses parens quelque portion de venin attachée à ses habits.

2. La famille n° 6 fut obligée de retourner à Liverpool, pendant qu'elle avoit des malades. Elle reçut la récompense simple, un jour ou deux avant son départ, pour avoir jusques-là observé les régles. Du moment que cette récompense eut été donnée,

on laissa courir les enfans dans la rue, malgré la promesse qu'on avoit faite du contraire: probablement on viola aussi les autres réglemens, & l'on communiqua la Petite-Vérole à la famille n° 7, qui demeuroit dans la maison voisine.

3. L'Inspecteur n'eut aucune connoissance de la Petite-Vérole de la famille n° 9, jusqu'au quatorzième jour de l'éruption. Avant ce moment, aucun des réglemens n'avoit été suivi dans cette maison, où étoient déja entrés la plupart des enfans qui prirent ensuite la Petite-Vérole dans le voisinage, si ce n'est même tous. Les dates du registre prouvent que la famille, n° 9, communiqua la Petite-Vérole, peu de tems avant que d'avoir été instruite des réglemens, à quatre familles (n°. 10, 11, 12, 13), mais qu'après ce moment elle ne la donna à personne. Cet exemple montre combien il est vraisemblable que la maladie se seroit répandue avec une grande rapidité, si les réglemens de la Société n'y eussent obvié d'une maniere efficace.

4. Un enfant de la famille n° 13, ayant

la Petite-Vérole, jouoit à une fenêtre qui avoit jour sur une rue, où se trouvoit un autre enfant (n°. 15). Il donna par cette fenêtre un toton à celui-ci, à l'insu des parens dans l'une & l'autre famille.

5. Deux linges salis par des enfans morts de la Petite-Vérole, dans la famille n°. 12, furent envoyés en cet état, à un mille de distance hors de la ville, à la famille n°. 17, pour être lavés.

On ne peut pas déterminer d'où la famille n°. 14, avoit pris l'infection. La maison la plus voisine d'elle où il y eût de la Petite-Vérole, étoit celle n°; 10 : or, dans l'espace qui les séparoit, il y avoit trois enfans dans le cas de la prendre, & qui ne furent point attaqués.

7. La maison n°. 14 étoit à côté de celle n°. 16. Il est plus facile de manquer aux réglemens, à l'égard de voisins aussi proches qu'à l'égard d'autres personnes. Il ne suffit pas d'être dans la maison voisine de celle où est la Petite-Vérole pour la prendre, comme il paroît par dix exemples marqués dans le registre & dans le certificat ci-dessus. Et,

pour peu qu'on réfléchiſſe ſur les raiſons par leſquelles nous avons tâché d'établir cette vérité, on ne ſauroit douter que dans ce cas, ainſi que dans le cas précédent, il n'y ait eu quelque violation des réglemens.

Il y a une autre circonſtance mentionnée dans le regiſtre, qui mérite attention. Il porte que, dans quatre occaſions (n°. 4, 7, 17, 20), un enfant ayant la Petite-Vérole, un ſecond l'a priſe de lui dans la même famille; c'eſt ce que prouve chez chacun d'eux la date de l'éruption. Cette obſervation a depuis été confirmée par beaucoup de faits. De trente-ſept cas renfermés dans la table ci-deſſus (p. 42), il y en a trente-quatre où les malades paroiſſent chacun avoir pris l'infection d'un autre individu dans leur famille. Ces faits montrent que l'infection tient à des cauſes tout-à-fait accidentelles. Les enfans des pauvres gens, tels que ceux dont il eſt ici queſtion, ſont preſque conſtamment les uns avec les autres: il eſt bien rare qu'ils ſoient iſolés dans un appartement; & ſi nous voyons que, quoique raſſemblés, ils ne ſont pas attaqués tous enſemble; nous pouvons

bien en conclure que tout l'air du lieu où ils se tiennent n'étoit pas infecté, lorsque le premier est tombé malade.

Les faits constatés par le registre & le certificat ci-dessus, auront encore plus de poids, si on les compare avec le fait suivant. Pendant la même saison où il eurent lieu, la Petite Vérole fut épidémique dans plusieurs villages voisins de Chester. Elle commença au mois de Mars à se manifester à Christleton, petit bourg à deux milles de cette ville, & y continua ses ravages jusqu'au mois d'Octobre. Au commencement de l'épidémie, il y avoit dans cet endroit-là cent & sept enfans qui n'avoient jamais été exposés à l'infection variolique; de ce nombre, cent prirent la maladie: c'étoit probablement tous ceux qui en étoient susceptibles.

Après cette courte explication, ne peut-on pas raisonnablement déduire, des faits contenus dans le registre & le certificat, les conclusions suivantes? 1°. Qu'ils ne donnent aucun lieu de croire qu'un malade de Petite-Vérole, renfermé dans une maison, puisse infecter l'air extérieur ni celui d'une maison

voisine, même dans une saison chaude & humide, telle que fut une partie de celles où ils furent observés. 2°. Qu'ils ne tendent point à prouver que les miasmes varioliques puissent communiquer à des hardes, meubles, &c. la propriété de répandre la contagion. 3°. Qu'il ne paroît pas que les réglemens de la Société aient été, en un seul cas, insuffisans pour le but qu'on se proposoit en les instituant.

Il est probable que l'expérience y découvrira quelques défauts; on peut se flatter cependant qu'ils ne seront pas de nature à ne pouvoir pas être corrigés. Ces réglemens reposent sur des conclusions déduites de faits très-authentiques, mais qui, si je ne me trompe, pourroient bien ne convaincre d'abord que les personnes capables de sentir la vérité des principes développés ci-dessus. Au reste, si ces principes sont vrais, l'établissement que nous venons de fonder à Chester, fournira probablement un nombre d'observations, suffisant pour convaincre les plus incrédules. J'aurois pu les confirmer par les faits que présentent d'autres maladies contagieu-

ses ; mais j'ai pensé que les argumens tirés de l'analogie paroîtroient foibles & superflus, après les preuves directes & nombreuses sur lesquelles je les ai fondés.

QUESTIONS.

1. Les réglemens donnés ci-dessus pour prévenir la Petite-Vérole, ne prescrivent-ils aucune précaution inutile ?

2. Prescrivent-ils toutes les précautions nécessaires ?

3. Avez-vous jamais vu trois personnes ou davantage, dans le même tems & dans le même lieu, échapper toutes à la Petite-Vérole, lorsque vous étiez sûr qu'elles avoient été exposées pour la premiere fois de leur vie à l'infection variolique, soit par une inoculation faite avec du pus frais, soit en respirant l'air d'une chambre où l'on pouvoit sentir l'odeur propre de cette matiere ?

4. Avez-vous jamais vu la contagion de la Petite-Vérole, portée d'une chambre dans une autre par une personne quelconque, lorsque vous étiez sûr que cette personne

n'emportoit aucune parcelle de matiere variolique attachée à ses habits, ses pieds, ses mains, &c?

5. N'avez-vous pas vu souvent au contraire que des personnes, des hardes, &c. qui avoient été pendant quelque tems exposées aux miasmes de la Petite-Vérole, pouvoient bientôt après se trouver dans le voisinage de personnes susceptibles de prendre cette maladie, sans la leur communiquer?

APPENDICE.

En l'année 1778 les Recherches qu'on vient de lire, furent soumises à l'examen de MM. Fothergill & Waterhouse. J'ignorois alors que la Petite-Vérole eût été bannie d'aucun pays policé dans le monde, & ce ne fut pas sans une vive satisfaction que j'appris du Docteur Waterhouse, que ce que je regardois comme une chose faisable se pratiquoit réellement dans Rhode-Island en Amérique. La narration suivante fut écrite en réponse à quelques questions que j'avois proposées. Elle est si claire & si satisfaisante, qu'elle n'exige aucun commentaire.

près dans le même tems, les habitans des Provinces voisines.

» New-Port est un port de mer très-considérable; il en part des vaisseaux qui visitent presque tous les ports de l'Europe, la côte d'Afrique, les établissemens François, Espagnols, Hollandois & Portugais aux Indes occidentales. Les vaisseaux qui retournent de ces parages éloignés, nous apportent beaucoup plus rarement la contagion de la Petite Vérole que ceux qui viennent des ports plus voisins.

» Comme le Gouvernement de Boston & celui de Rhode-Island ont mis chez eux des obstacles à l'inoculation, ceux qui désirent d'être inoculés vont, pour cet effet, dans quelqu'une des Provinces méridionales où cette pratique est permise. Toutes les années beaucoup de gens se rendent de la Nouvelle-Angleterre en Pensylvanie, à New-York & aux Jerseys pour cet objet. De mon tems, l'isle Longue étoit le lieu préféré par un grand nombre de personnes. J'ai vu partir à-la-fois tous les enfans de six familles pour s'y faire inoculer; ils revenoient en-

semble quand la maladie étoit terminée, & cependant nous sommes toujours venus à bout d'empêcher la Petite-Vérole de se répandre parmi nous ; ce qui s'exécute en se conformant aux regles suivantes.

» Il est défendu de rapporter aucun des vêtemens qu'on a portés dans le lieu où l'on s'est fait inoculer. Il l'est aussi de partir de ce lieu avant une certaine époque fixée par les Inoculateurs, quelque légere qu'ait été la maladie. Et l'on ne permet pas aux personnes qui reviennent avec quelque ulcere, d'aborder avant que d'avoir été examinées par un Inspecteur établi pour celà.

» Lorsqu'il y a dans la ville quelqu'un que l'on soupçonne d'avoir la Petite-Vérole, ses parens envoient chercher l'Inspecteur. S'il regarde comme probable qu'on ne s'est pas trompé, il prend avec lui quelques Officiers de santé établis pour surveiller à cette maladie ; & si après s'être adjoint un Médecin, ils déclarent que c'est bien la Petite-Vérole, la famille n'a plus à s'occuper du malade. Dès ce moment jusqu'à son parfait rétablissement, il est absolument confié à la con-

duite de ces Officiers, qui le transportent dans une petite isle où l'on a déja préparé tout ce dont il a besoin. Cette isle, qui a un mille & demi de long sur un mille de large, est fort agréable; elle est garantie par le Continent des vents d'est & de nord: sa distance du rivage de Rhode-Island est d'un demi-mille, & la ville de New-Port est à deux ou trois milles de cette partie du rivage.

» Autrefois on transportoit le malade dans une espece de coffre ou de caisse assez grande pour contenir un petit lit, & dont le dessus étoit percé de trous pour lui donner de l'air. On mettoit la caisse sur un traîneau tiré par un cheval, & suivi par un Officier de santé jusqu'au rivage. Là on faisoit passer le traîneau & la caisse sur un bateau, qui en peu de minutes transportoit le malade à l'Hôpital. Depuis, on a trouvé que ce formidable appareil faisoit plus de mal que la maladie même, par la terreur qu'il inspiroit; en conséquence on l'a supprimé, & l'on se contente de mettre le malade dans une chaise à porteurs, pour le conduire jusqu'au rivage.

» Il est arrivé plus d'une fois qu'avant que l'on eût constaté la nature de la maladie, elle avoit fait déja trop de progrès, pour qu'on osât se hasarder à transporter le malade. Alors on prenoit le parti de condamner la rue où il demeuroit, d'en donner avis par les papiers publics, & de placer des gardes pour empêcher qu'on n'approchât de trop près de la maison infectée.

» Lorsqu'il arrive un vaisseau ayant à bord des malades de Petite-Vérole, on met ceux-ci à l'Hôpital, & l'on fait faire quarantaine au bâtiment, qui est obligé de hisser un pavillon sur les haubans; au moyen de quoi, tous les bâteaux se tiennent à l'écart. Mais il est rare que le commerce souffre aucune gêne à cause de cette maladie.

» J'avoue que plusieurs de ces réglemens sont inutiles & incommodes; mais telle est la crainte que le peuple a de la Petite-Vérole que tout le monde s'y soumet avec plaisir. Un étranger pourroit croire qu'ils ne seroient pas suivis bien scrupuleusement, s'ils n'étoient soutenus par l'exercice d'une autorité désagréable à la multitude: mais il se

trompéroit ; car le vœu de toute la nation, coïncidant avec celui du Magiſtrat, donne à chaque réglement l'effet deſiré, enſorte que cela paroît être plutôt la conſéquence d'une coutume populaire que le réſultat d'une loi qu'on eſt contraint d'obſerver.

» Les Inſpecteurs ſont des perſonnes d'un rang au-deſſus du commun ; ils exercent les devoirs de leur état avec une ſcrupuleuſe exactitude, & la loi leur accorde des honoraires pour leur peine ».

B. WATERHOUSE.

PROCÉDÉS



PROCÉDÉS

D'une Société établie à Chester, pour encourager l'inoculation & empêcher les progrès de la Petite-Vérole naturelle.

N°. I.

AVERTISSEMENT.

13 Mars 1778.

Les ravages que fait la Petite-Vérole parmi les hommes, ne peuvent qu'exciter la compassion des ames sensibles. Par des registres tenus avec exactitude, il paroît que depuis six ans il est mort à Chester 378 personnes de cette maladie, & que ce nombre est plus que la sixieme partie de la somme totale des morts dans cette ville pendant le même intervalle de tems. Elle est particuliérement funeste aux pauvres gens, qui non-seulement ne peuvent pas se procurer des

médicamens, mais qui sont trop souvent privés de toute espece de secours, de ceux même qui sont nécessaires à des malades. Accablés déja par les maux divers qu'entraîne la pauvreté, ils voyent leur misere portée au dernier degré par cette maladie affreuse & dégoûtante, qui, après avoir causé à leurs enfans des souffrances cruelles, leur arrache ces objets de leur affection par une mort à-peu-près ignorée, & que personne ne vient pleurer avec eux.

Plusieurs Magistrats & d'autres respectables habitans de cette ville, bien informés de ce qui se passe à cet égard, voudroient exposer aux yeux du public ces tristes scenes, dans la persuasion où ils sont que l'humanité & la générosité des citoyens de Chester, se déployeroient pour fournir à ces malheureux tous les secours possibles. Ils demandent en conséquence qu'il y ait une assemblée générale des habitans au *Pentice*, Lundi 16 Mars à onze heures, où chacun pourra s'instruire du degré auquel sont portés ces maux, & où l'on examinera s'il ne seroit pas possible de sauver chaque année bien des vies, par

l'établissement d'une *Société* destinée *à encourager une inoculation générale à des époques fixes, & à empêcher la Petite-Vérole naturelle de se répandre.* Et, pour écarter les craintes mal fondées que pourroit faire naître cette proposition, ils croient devoir déclarer que ce dessein ne sera mis en exécution qu'autant que chacun verra manifestement qu'il est possible d'adopter pour cet effet un plan de conduite propre à dissiper les alarmes des personnes qui seroient dans le cas de redouter cette maladie.

Comme l'utilité d'un pareil établissement sera exactement proportionnée au degré d'approbation qu'il recevra, on prie instamment les personnes dont la pitié pour leurs compatriotes a été vivement émue en cette occasion, de s'expliquer librement & complettement à ce sujet dans l'assemblée générale, soit par eux-mêmes, soit par la voix de leurs amis.

N°. I I.

Dans une assemblée des habitans de Chester, tenue le 16 Mars 1778 pour examiner

les ravages de la Petite-Vérole dans cette ville, il a été prouvé, par les certificats des Curés de chaque Paroiſſe, que pendant les ſix dernieres années il étoit mort 378 perſonnes de cette maladie; que le nombre total des enterremens pendant la même période étoit de 2,522, & celui des naiſſances 2,706.

Comme il y a tout lieu de croire que le plus grand poids de cette calamité tombe ſur les pauvres gens, & qu'il augmente conſidérablement leur miſere habituelle, il a été réſolu d'envoyer à ceux de nos compatriotes qui ſont les plus diſtingués par leur humanité & leur charité, le programme ci-après, dans lequel on leur recommande d'examiner avec ſoin s'il n'y a pas lieu de croire que la Société qu'on a intention de former, *ſoulageroit bien des maux & ſauveroit bien des vies.*

Il a été auſſi réſolu qu'on tiendra une ſeconde aſſemblée le 30 Mars, pour délibérer ſur les objections & les corrections qu'on peut faire à ce plan, & pour décider s'il doit être mis en exécution. Tous ceux qui ont à cœur de faire réuſſir cet établiſſement, ſont

priés de déclarer leur intention dans cette assemblée, & de spécifier la somme qu'ils se proposent de donner, soit comme simple bienfait, soit comme souscription annuelle. De médiocres contributions, faites par un grand nombre de personnes, fonderoient l'existence de la Société sur la base la plus solide. Si le projet mérite d'être approuvé, l'on trouvera aisément dans cette ville, des fonds suffisans pour subvenir à toutes les dépenses nécessaires. Il y a des occasions où les actes secrets de charité sont regardés comme les plus louables; mais il n'en est pas de même dans celle-ci. Pour remplir complettement le but bienfaisant de cet établissement, il importe particuliérement d'avoir les noms des Souscripteurs, d'autant plus qu'ils seront priés de recommander des malades, & d'expliquer à leurs voisins inattentifs ou mal instruits les intentions bienfaisantes de la Société.

THOMAS FALCONER, Président.

Il est bon de faire savoir qu'on ne se propose pas de faire une inoculation générale

cette saison ; mais plus tard, dans un têms qui pourra convenir mieux à la généralité des habitans.

N°. I I I.

Programme où l'on propose d'établir à Chester une Société pour l'encouragement d'une inoculation générale à des époques fixes ; & pour prévenir la Petite-Vérole naturelle.

Il a été prouvé de la maniere la plus authentique que, pendant les six dernieres années, la Petite-Vérole a été fatale à 378 personnes dans la ville de Chester, & que pendant la même période, le nombre total des naissances est monté à 2,706. L'inoculation, depuis qu'on en a perfectionné la méthode, ne tue pas une personne sur cent, même suivant le calcul le plus défavorable ; par conséquent, si tout le monde eût été inoculé, il ne seroit mort que 27 personnes de la Petite-Vérole, & l'on auroit sauvé 351 vies qui ont succombé à ce fléau. Supposons même que, dans une inoculation générale, la

mortalité se trouvât double de la proportion que nous venons de mentionner, soit à cause du peu d'exactitude des pauvres gens à observer les directions qu'on leur donne, soit par d'autres causes; toujours est-il évident qu'on ne sauvetoit pas moins de cinquante-quatre vies par an l'un portant l'autre, nombre bien considérable, sur-tout si l'on fait réflexion que sur les 378 morts, quatre seulement avoient atteint l'âge de dix ans. Jamais les hommes n'ont eu en leur pouvoir un moyen de diminuer aussi considérablement la mortalité de leur espece.

Après avoir démontré l'utilité d'une inoculation générale, il importe de faire voir combien il est peu probable qu'elle puisse nuire. Il y a des personnes qui ne peuvent être affectées par la contagion de la Petite-Vérole. On a trouvé que la proportion de ceux qui jouissent de ce privilege, est au reste des hommes comme un à vingt. Par une revue générale des habitans de Chester, faite après l'épidémie de 1774, il a été constaté que tous avoient eu la Petite-Vérole,

excepté un sur quatorze (1). Le nombre moyen des naissances dans cette ville est 397, qui, divisé par 20, donnera à-peu-près 20, nombre de ceux qui naturellement ne peuvent pas prendre la Petite-Vérole. Le nombre des naissances divisé par 14, donne à-peu-près 28, nombre de ceux qui annuellement échappent parmi nous à cette maladie. D'où il suit que tous ceux qui sont susceptibles d'infection, la prennent effectivement, excepté huit environ par année; si ces huit étoient aussi attaqués, on pourroit compter près de deux morts de plus. Par conséquent, si toutes les années on inoculoit neuf personnes, l'avantage de cette pratique compenseroit pleinement tout le mal qui pourroit en résulter, lors même que par ce moyen on répandroit l'infection chez tous les individus qui en sont susceptibles, ce qui est absolument invraisemblable. Il faut considérer de plus, que bien des personnes qui n'avoient pas eu la maladie lors du dénombre-

(1) *Voyez* les Transactions philosophiques pour l'année 1778.

ment, l'ont sans doute prise depuis ; ensorte qu'on ne peut se dissimuler qu'à très-peu de chose près, la Petite-Vérole fait aux habitans de Chester le plus grand mal possible.

Un Hôpital ne peut répondre au but d'une inoculation générale. L'âge auquel on admet les enfans dans les Hôpitaux de cette espèce, est celui de sept ans. Dans l'épidémie de 1777, sur 136 individus qui moururent de cette maladie, il n'y en eut que sept qui fussent parvenus à cet âge. Mais, quand on se pourvoiroit de tout ce qui seroit nécessaire pour en soigner de plus jeunes, il n'y auroit jamais qu'un petit nombre de gens des plus pauvres & des moins attachés à leurs enfans, qui consentissent à se séparer des leurs dans ce bas âge, pour les laisser inoculer dans un Hôpital. Cette objection est insurmontable, sans parler de ce qu'il en coûteroit pour bâtir & entretenir un Hôpital assez grand pour remplir cet objet.

Mais si l'on inocule chacun chez lui, la dépense sera très-modérée, & la difficulté dont nous venons de parler n'existera plus. Le danger de répandre la contagion ne fau-

roit en être une, parce que si l'inoculation est générale, personne n'aura plus lieu de redouter l'infection. Mais en supposant que l'âge, des infirmités ou des préjugés donnassent lieu à quelques exceptions, les personnes qu'elles regarderoient courroient bien moins de danger par une inoculation générale, que par des inoculations particulieres; car cette inoculation ne doit se faire qu'une fois tous les deux ans, ou peut-être plus rarement encore, à des époques fixes, & qui seront connues de tout le monde; ensorte qu'il sera très-facile à ceux qui n'auront jamais eu la maladie, d'éviter toute communication avec les malades. Toujours le danger auquel ils seront exposés, sera-t-il moins grand que celui que leur fait courir l'inoculation, telle qu'on la pratique actuellement tous les ans en différens tems de l'année, & souvent en secret, sans parler du grand avantage qu'aura pour eux l'inoculation générale, en les préservant du risque d'être infectés par des malades de Petite-Vérole naturelle, que l'on rencontre trop souvent dans les rues, & même dans les marchés & autres endroits où les habitans

se rassemblent en grand nombre. Si l'on peut remplir tout-à-fait le but de cet établissement, en bannissant de la ville la Petite-Vérole naturelle, il en résultera la plus grande satisfaction, & la sécurité la plus agréable pour les personnes qui craignent cette maladie. Aujourd'hui ce fléau destructeur n'est presque jamais absent du milieu de nous. Depuis sept ans, & probablement depuis bien plus long-tems encore, il ne s'est pas écoulé une seule année, sans que nous ayons eu quelque triste preuve de sa présence, comme on le voit par nos registres mortuaires.

Il est nécessaire, quoique douloureux en même-tems, de remarquer que les inoculations isolées, telles qu'on les pratique aujourd'hui, quelque avantageuses qu'elles soient pour les individus, peuvent en général être considérées comme étant plutôt nuisibles à la Communauté. On inocule dans cette ville chaque année vingt personnes tout au plus; souvent cela se réduit à un beaucoup plus petit nombre : il ne sauroit en résulter une diminution sensible dans la mortalité causée

par la Petite-Vérole dans une ville aussi peuplée; mais c'en est assez pour répandre la maladie chez plusieurs centaines d'individus qui se mêlent avec eux sans précautions, & s'exposent ainsi à être infectés. Il parut, par la revue ci-dessus mentionnée, qu'en 1774 1385 personnes eurent la Petite-Vérole, quoiqu'il en restât encore plusieurs qui n'avoient pas été attaquées; il y avoit donc avant cette épidémie beaucoup de chances de répandre la contagion par l'inoculation. Et l'on pourroit en effet citer des exemples d'épidémies de Petite-Vérole, occasionnées en différens endroits par cette cause. Il y a un autre danger qui résulte de la pratique actuelle; des gens effrayés par la Petite-Vérole naturelle qui se manifeste dans leur voisinage, se font quelquefois inoculer après avoir déja pris l'infection; de-là naissent de mauvaises Petites-Véroles que l'on attribue à l'inoculation, & qui font blâmer injustement cette salutaire pratique.

Peut-être objectera-t-on au projet d'une inoculation générale, qu'il faudra l'étendre à de jeunes enfans dans un âge où ils sont

le plus sujets à d'autres maladies funestes ; & que des morts occasionnées par diverses causes d'une nature toute différente, pourront être attribuées à l'inoculation. Cette dangereuse période renferme au moins les deux premieres années de la vie. Mais, dans l'épidémie de 1777, il mourut 63 enfans au-dessous de deux ans, c'est-à-dire, près de la moitié du nombre total de ceux qui succomberent à la Petite-Vérole. La mortalité de cette maladie dans la premiere enfance, est confirmée par bien d'autres faits observés dans cette ville & ailleurs. Il est donc évident qu'il faut généraliser l'inoculation, afin de la rendre utile au public autant qu'il est possible. Toutes les fois cependant que l'on pourra commodément emmener de petits enfans hors de la ville, ou les garantir sûrement de l'infection par quelque autre moyen, il sera peut-être prudent de renvoyer leur inoculation juqu'à l'époque suivante.

Il ne sera pas hors de propos de faire ici mention d'une opinion admise par bien des gens, quoique destituée de tout fondement ; savoir, que l'inoculation ne met point à l'a-

bri de la Petite-Vérole naturelle. Cette maladie ressemble à quelques autres par certains symptômes; elle en a aussi qui lui sont particuliers. Quoique généralement parlant, il n'y en ait aucune qui soit plus facile à distinguer, il y a cependant quelques cas, très-rares il est vrai, soit en conséquence de la contagion naturelle, soit après l'inoculation, où l'on peut être en doute si c'est bien la Petite-Vérole que l'on a sous les yeux, le malade n'ayant point les symptômes particuliers qui distinguent cette maladie de toute autre. A la suite de quelques-uns de ces cas douteux, on a vu paroître la Petite-Vérole; mais depuis cinquante-six ans qu'on inocule en Angleterre, il ne s'est pas présenté un seul exemple d'une personne qui, ayant eu certainement la Petite-Vérole par l'inoculation, l'ait reprise ensuite par l'infection naturelle. La seule conséquence qu'on puisse tirer de cette observation, est que, dans les cas douteux qui ont été suivis de vraie Petite-Vérole, les symptômes qu'on a observés appartenoient à une maladie d'une espece différente.

Nous ferons encore quelques remarques fur une autre opinion relative à l'inoculation. C'eft un préjugé trop généralement reçu, que la matiere prife d'un malade de Petite-Vérole pour inoculer, peut avec cette maladie en communiquer d'autres dont le malade eft atteint. S'il y avoit le moindre fondement à cette fuppofition, il en réfulteroit le plus puiffant argument qu'on pût alléguer en faveur de l'inoculation. La Petite-Vérole naturelle eft auffi engendrée par une matiere qui fort du corps d'un malade; & fi cette matiere a le pouvoir de communiquer les autres maux dont ce malade eft atteint, il eft fans doute de la plus grande importance de ne pas abandonner au hafard le choix du fujet qui doit fournir ce levain. On ne finiroit pas, fi l'on vouloit réfuter toutes les opinions abfurdes que le prejugé a répandues à ce fujet. Toute efpèce de maux que l'on voit paroître, même des années après l'inoculation, font fans aucune raifon attribués à cette caufe, comme fi l'on pouvoit s'attendre qu'elle dût exempter non-feulement de la Petite-Vérole naturelle, mais

encore de tout autre genre de maladie. Quelques personnes ont imaginé que même les scrophules avoient été communiquées par l'inoculation, parce qu'on voit quelquefois à sa suite, des furoncles & des abscès, comme on en voit après la Petite-Vérole naturelle. Mais il suffit de répondre que l'expérience de tous les Médecins praticiens leur a démontré que les scrophules n'étoient pas une maladie contagieuse. Cependant des raisonnemens sur ce sujet pourroient être moins convaincans que des autorités, & fort heureusement nous pouvons fonder notre opinion sur une des autorités les plus respectables.

Les SAVANS COMMISSAIRES, *nommés par la* FACULTÉ *de Medecine de Paris pour examiner les avantages & les désavantages de l'inoculation de la Petite-Vérole*, envoyerent en 1764 quelques questions sur cet important sujet au Docteur Alexandre Monro le pere, à Edinburgh. Le témoignage de cet homme célebre, donné vers la fin de sa longue & illustre carriere, devoit être du plus grand poids, soit à raison de ses connoissances & de ses talens supérieurs en médecine, soit à cause

cause du peu de prise que pouvoient avoir sur lui des motifs d'intérêt particulier. Mais, non content de donner sa propre opinion, il communiqua ces questions à la plupart des Médecins praticiens d'Ecosse, avec lesquels il étoit en relation comme ayant été leur Instituteur; & ses réponses sont le résultat des témoignages réunis de quatre-vingt-dix Médecins ou Chirurgiens, sans compter ceux d'Edimbourg, d'après des observations faites sur cinq mille cinq cent cinquante-quatre cas.

Q. Avez-vous vu que l'inoculation communiquât d'autres maladies que la Petite-Vérole?

R. Je n'ai jamais vu d'autres maladies communiquées par l'inoculation, & mes correspondans sont unanimes à dire la même chose.

Q. Avez-vous vu d'autres maladies se déclarer plus souvent après l'inoculation qu'après la Petite-Vérole naturelle?

R. Mes correspondans paroissent tous d'accord à déclarer, que les suites fâcheuses de l'inoculation ne sont ni aussi nombreuses, ni aussi variées que celles de la Petite-Vé-

role naturelle ; & quand je vous assurerai que j'ai été assez heureux, ou peut-être que par timidité j'ai porté les précautions au point qu'aucune des personnes dont j'ai conseillé l'inoculation, n'a éprouvé un seul symptôme dangereux pendant la maladie, ni aucun accident fâcheux à sa suite ; vous serez fondés à conclure que je dois être du même avis que le leur ».

Il faut avouer que les préjugés du peuple contre cette pratique salutaire ont beaucoup diminué, depuis qu'on a vu se multiplier de tous côtés les exemples de ses étonnans succès. Car, dans nos environs & dans plusieurs autres parties de l'Angleterre, on a inoculé des villages entiers d'un consentement unanime, & l'on ne sauroit supposer que les habitans des villes soient plus ignorans ou plus obstinés que les gens de la campagne. Il n'y a aucun lieu de douter que les pauvres gens parmi nos compatriotes, ne soient prêts à embrasser universellement & avec ardeur une proposition tendante à préserver leurs enfans de la mort, comme à conserver la forme de leurs traits, si les plus instruits & les plus

opulens de nos citoyens veulent déployer leur humanité, leur crédit & leur secours en faveur de son exécution.

I. *Plan d'inoculation générale.*

1. Pour chaque individu qu'on inoculera parmi les pauvres, il sera alloué cinq schel. à l'Inoculateur (1).

2. On donnera aux parens les plus indigens deux schellings pour chacun de leurs enfans que l'on inoculera, comme une récompense de leurs soins pendant le tems de l'inoculation. (Ou bien l'on donnera trois schellings pour soigner le premier dans une famille, & deux schellings pour chacun des autres).

(1) Les Membres de la Société qui se sont employés à inoculer, ont unanimement refusé d'accepter aucune récompense pécuniaire pour avoir inoculé parmi les pauvres. La récompense proposée au second article, n'a pas été jugée convenable après la premiere inoculation générale; ensorte qu'aujourd'hui toutes les contributions sont employées à préserver la ville de la contagion de la Petite-Vérole naturelle.

3. Les perſonnes qui auront ſouſcrit pour une guinée, auront le privilege de recommander trois perſonnes pour l'inoculation, leſquelles auront droit aux récompenſes ci-deſſus mentionnées, ou quatre perſonnes qui ne pourront prétendre aux récompenſes, & ainſi en proportion pour des ſommes plus conſidérables. Chaque Souſcripteur de demi-guinée recommandera un inoculé ayant droit à la récompenſe, ou deux ſans droit à la récompenſe; celui de ſept ſchellings en recommandera un dans le premier cas, celui de cinq ſchellings un dans le ſecond. Si l'on juge à propos de changer quelque choſe dans la diſtribution des récompenſes, il pourra en réſulter quelques changemens dans le nombre des inoculés que chaque Souſcripteur pourra recommander.

4. Un don de dix guinées, une fois fait, donnera pour la vie le privilege de recommander le même nombre d'inoculés que la ſouſcription annuelle d'une guinée; &, par des dons plus conſidérables, on acquerra des droits proportionnés. Quoique cette ſomme ſoit bien inférieure à la proportion qu'indique

le calcul, des dons de cette nature, s'ils étoient en assez grand nombre, donneroient à cet établissement une solidité qui contribueroit plus que toute autre chose, à favoriser les vues bienfaisantes des Instituteurs.

5. Les Chirurgiens & Apothicaires de Chester, qui desireront d'être employés à cette œuvre de charité, offriront leurs services à la Société, & les Souscripteurs choisiront ceux qui seront réputés avoir le plus de connoissances & d'expérience en matiere d'inoculation. La ville sera distribuée en autant de quartiers qu'on aura nommé d'inoculateurs, & chacun aura le sien.

6. Les Médecins verront les inoculés *gratis* toutes les fois qu'ils en seront requis par les Inoculateurs.

7. On mettra un intervalle de deux ans ou davantage, entre chaque inoculation générale, & l'on veillera pendant ce tems-là à ce que la Petite-Vérole naturelle ne se répande point parmi les petits enfans non inoculés.

8. On priera instamment les citoyens aisés de renvoyer l'inoculation de leurs enfans aux époques de l'inoculation générale : on en-

gagera les Inoculateurs à uſer de tout leur crédit pour les y déterminer ; & , s'il ſe préſente des circonſtances qui forcent quelques perſonnes à ſe ſouſtraire à cette regle, ils ſeront priés d'en informer la Société, afin qu'elle puiſſe prendre les meſures néceſſaires pour empêcher la contagion de ſe répandre.

9. Un Souſcripteur qui ne fait pas ſa réſidence à Cheſter, aura la liberté de nommer une perſonne pour recommander des inoculés à ſa place.

10. Enfin il ſera enjoint aux Aubergiſtes de ne point permettre que l'on inocule dans leurs maiſons. Ce réglement importe autant à leur intérêt particulier qu'au bien public. S'il eſt exactement obſervé, comme il eſt très-facile qu'il le ſoit, les Etrangers pourront traverſer la ville, ſans s'expoſer au danger d'être infectés. Aujourd'hui la crainte de la Petite-Vérole naturelle empêche beaucoup de gens des environs, de ſe rendre à Cheſter ; ce qui fait une perte réelle pour les Aubergiſtes, ainſi que pour les Marchands & les Ouvriers.

II. *Réglemens proposés pour empêcher, autant qu'il est possible, la communication de la Petite-Vérole naturelle.*

1. Pendant l'intervalle qui s'écoulera d'une inoculation à l'autre, on tiendra un registre exact des Petites-Véroles qui pourront survenir, dans lequel seront marqués le nom des personnes attaquées ; celui de la rue où elles demeurent ; le tems précis où la maladie aura commencé à paroître dans une famille, & celui où elle cessera. Et pour s'assurer d'avoir le plutôt possible les informations nécessaires à ce sujet, on donnera une petite récompense aux parens des malades, ou à toute autre personne qui la premiere fera savoir à la Société que la Petite-Vérole s'est manifestée dans une nouvelle famille.

2. La Société donnera un billet de promesse pour la somme de . . . . aux parens des malades, payable un mois après que la Petite-Vérole aura cessé dans leur famille, à condition qu'ils aient fidélement suivi les réglemens dont on aura soin de les instruire, pour garantir de l'infection leurs voisins &

leurs connoiſſances. Cette récompenſe pourroit être doublée, ſi leurs ſoins étoient couronnés par le ſuccès, ce qui ne manquera pas d'arriver toutes les fois que la méthode preſcrite ſéra exactement ſuivie ; car le venin qui communique cette maladie, peut certainement ſe détruire par une attention exacte à la propreté. Le ſurplus de dépenſe qu'entraîneroient ces récompenſes, pourroit être fourni par celui des fonds deſtinés à l'inoculation, vu qu'il n'eſt pas probable que chaque Souſcripteur proposât autant de ſujets pour être inoculés, qu'il auroit droit de le faire ; & quand il manqueroit quelque choſe pour cet objet, une ſeule aſſemblée de charité, comme celles que nous tenons au moins tous les hyvers, fourniroit pour pluſieurs années de quoi ſubvenir à ces récompenſes, lors même que le produit n'excéderoit pas ce que l'on donne quelquefois pour le ſoulagement d'une ſeule famille.

Comme probablement on n'a jamais eſſayé de garantir de la Petite-Vérole naturelle une ville de la grandeur de Cheſter, on craindra peut-être que la méthode préſervative que

nous proposons ne soit impraticable. C'est pourquoi l'on soumet à l'examen du public les réglemens qu'on a jugé suffisans pour remplir ce but, pourvu qu'ils soient observés avec soin. Comme ils n'entraînent ni peine, ni dépense, on espere que les personnes portées de bonne volonté les observeront par des motifs d'humanité, & que les autres sous la direction des Inspecteurs, les suivront aussi, encouragés par l'espoir de la récompense.

Les *réglemens préservatifs*, tels qu'on les a lus ci-dessus, (*p.* 105) étoient placés ici.

N. B. On prie chacun de vouloir bien proposer librement à l'assemblée publique, les objections & les corrections dont le plan proposé aura paru susceptible.

N°. I V.

Forme de Certificat.

1. Je certifie que . . . n°. . . . n'a droit à aucune récompense, ayant vu des personnes de sa famille transgresser les réglemens préservatifs, ou ayant été authentiquement

informé d'une pareille transgression, de la part de ses parens pendant qu'il avoit la Petite-Vérole, particuliérement dans telle & telle circonstance.

N. N. Inspecteur.

Daté

2. Je certifie que j'ai souvent visité la famille de . . . n°. . . . pendant qu'elle avoit des malades de Petite-Vérole, & que je n'ai jamais apperçu ni ouï dire que ses membres eussent violé les réglemens préservatifs dans une seule occasion. Il est vraisemblable cependant qu'il y a eu quelque transgression, quoiqu'on ne l'ait pas observée, puisque tels & tels enfans de leur voisinage ont été attaqués de la Petite-Vérole, soit pendant qu'elle étoit encore chez eux, soit avant l'expiration des seize premiers jours après qu'elle les a eu quittés. Mais comme d'autres enfans auprès de chez eux ont échappé à l'infection, ils ont droit à recevoir deux schellings & demi de récompense.

N. N. Inspecteur.

3. Je certifie que la famille de . . . n°. . . . a fidélement observé les réglemens préservatifs, & qu'aucun de ses voisins ni de ses connoissances n'a été attaqué de la Petite-Vérole, avant l'expiration des 16 premiers jours après que les dernieres croûtes sont tombées de dessus le corps des malades, ce qui est arrivé le . . . du mois de . . . quoiqu'il y eût des enfans susceptibles d'infection très-près de sa demeure; conséquemment qu'elle a droit à la récompense entiere de cinq schel.

N. N. Inspecteur.

4. Je certifie que la famille de . . . n°. . . . a exactement observé les réglemens préservatifs, & qu'aucun de ses voisins ni de ses connoissances n'a pris la Petite-Vérole avant l'expiration des seize premiers jours depuis que les dernieres croûtes sont tombées de dessus le corps des malades, ce qui est arrivé le . . . du mois de . . . quoiqu'il y eût des enfans susceptibles d'infection très-près de sa demeure; conséquemment que la Société lui doit des remercîmens,

puisqu'elle ne veut accepter aucune récompense pécuniaire.

N. N. Inspecteur.

N°. V.

Certificat général du 4 Novembre 1778.
Voyez ci-dessus *pag.* 110.

N°. VI.

Paragraphes extraits des papiers publics de Chester.

1. Nous avons été informés très-authentiquement qu'Elisabeth Bryly, (pauvre femme demeurant dans Sty-lane, Handbrige), a reçu dix schellings de récompense Jeudi 9e de ce mois d'Avril 1778, de la *Société établie à Chester pour encourager une inoculation genérale à des epoques fixes & pour prévenir la Petite-Vérole naturelle*, parce qu'elle en a suivi les réglemens préservatifs exactement & avec succès. Il y a trois mois que deux de ses enfans furent attaqués de cette cruelle malad e avec une telle violence

que l'un d'eux en mourut. Cependant, à la réserve d'un jeune garçon qui entra dans la chambre des malades avant qu'on eût connoissance des réglemens, aucun enfant ne prit la maladie, quoiqu'il y en eût deux demeurant porte à porte, & vingt - six autres chez leurs plus proches voisins qui étoient susceptibles d'infection. Quoique cet événement eût lieu avant l'établissement de la Société, on a cru que cette femme méritoit la récompense, parce qu'en suivant les réglemens préservatifs que la Société a ensuite adoptés, elle a arrêté à tems les progrès de la Petite-Vérole, dont il n'y avoit pas eu d'épidémie depuis trois ans dans le quartier où elle demeure ; ensorte que si ses enfans eussent communiqué la contagion à d'autres, la maladie auroit en peu de tems fait de grands ravages dans cette partie de la ville. Nous apprenons qu'à l'avenir la Société tiendra ses assemblées tous les Mardis à l'Infirmerie, & que M. Owens recevra dans cette même maison les contributions charitables de tous ceux qui desirent de débarrasser la ville de la Petite-Vérole naturelle, & de sauver les vies des citoyens par

l'inoculation. Il est autorisé à donner une récompense à toute personne qui viendra la premiere lui donner avis que la Petite-Vérole s'est manifestée dans une nouvelle famille.

2. Dans une assemblée de la *Société pour la Petite-Vérole*, tenue le 9 N^bre^ 1779, à l'Infirmerie, il a paru, par le rapport de l'Inspecteur, que depuis le 4 N^bre^ 1778 la maladie avoit été arrêtée, par les réglemens de la Société, dans trente-sept endroits différens de la ville; que dans trente-deux cela s'étoit fait, sans que l'infection eût été communiquée à qui que ce soit; que dans trois des cinq autres, la maladie avoit été communiquée de chaque maison à une famille du voisinage; enfin que par le défaut d'informations assez promptes & à cause de quelques autres irrégularités, elle s'étoit répandue dans le quartier de Boughton plus que dans aucun autre; aussi le nombre des malades est-il actuellement de sept dans ce seul quartier, tandis qu'il n'y en a que huit dans tout le reste de la ville. La Société a jugé que c'étoit une chose très-praticable que d'empêcher la com-

munication de la Petite-Vérole, si tous les citoyens vouloient se prêter à seconder ses vues à cet égard. C'est le défaut d'informations assez promptes qui a fait le plus grand mal. Si, par humanité & par esprit public, on vouloit bien, dès qu'on apprend que la Petite-Vérole s'est manifestée dans une famille, en instruire immédiatement l'Inspecteur M. Owens, non-seulement on épargneroit beaucoup de frais à la Société, mais on sauveroit la vie à un grand nombre d'habitans. On a nommé un comité qui doit s'assembler une fois le mois, afin de pourvoir aux moyens d'éteindre la contagion, en distribuant les récompenses, & en mettant en vigueur les autres réglemens établis dans ce but.

La Société a fait des remercîmens à plusieurs personnes pour avoir observé les réglemens préservatifs, sans vouloir accepter de récompenses pécuniaires, nommément à MM. Denton, Harrison, &c. . . . & particuliérement à M. Bramwel pour les avoir fait observer avec une telle exactitude à la Manufacture, que la Petite-Vérole ne s'est

point répandue parmi les ouvriers, quoique plusieurs fussent déja infectés lorsque la maladie a commencé à s'y manifester.

3. Dans l'assemblée de la Société pour la Petite-Vérole, tenue le 7 Décembre 1779; il a été démontré par le registre de l'Inspecteur, que le nombre des malades de Petite-Vérole a diminué depuis un mois, dans cette ville, de quinze à sept, dont trois ont apporté la maladie de dehors; & que dans le même intervalle de tems la contagion a été arrêtée dans quatre différens endroits. A cette occasion, on a donné des récompenses à plusieurs personnes pour avoir empêché la contagion de s'étendre, quoiqu'elles eussent à leurs portes beaucoup de gens qui étoient dans le cas de la redouter.

N°. VII.

LETTRE CIRCULAIRE

*A * * * Membre de la Société pour la Petite-Vérole.*

La Société pour la Petite-Vérole est établie depuis deux ans. Pendant cet intervalle, la

la maladie a été fréquemment apportée à Chester des villes & des villages d'alentour, & s'est manifestée en différens quartiers, ensorte que les personnes qui étoient dans le cas de la craindre, ne pouvoient marcher en sûreté sur nos remparts & dans nos promenades. Les réglemens de la Société ont non-seulement écarté le danger de s'exposer à être infecté en allant dans ces lieux de rendez-vous public, mais encore, dans beaucoup de cas, ont arrêté les progrès de la contagion dans la classe la plus pauvre des habitans, chez des gens environnés de toutes parts, & vivans porte à porte, d'enfans susceptibles d'être infectés. L'argent employé à des récompenses, outre le bien qu'il a fait en arrêtant les funestes ravages de la Petite-Vérole naturelle, a secouru fort à propos bien des familles dans la souffrance, dont la pauvreté & la misere étoient considérablement augmentées par cette cruelle maladie. Vous avez la satisfaction de penser qu'avec l'aide de la Providence, votre bonté a sauvé à bien des enfans, une vie qui leur auroit été arrachée par ce fléau destructeur.

On a regardé dès le commencement une inoculation faite à des intervalles convenables, comme une partie essentielle de cet établissement bienfaisant. En effet, puisque la Petite-Vérole continue à se répandre sans obstacle dans tout le reste du Royaume, il est clair qu'on gagneroit fort peu à mettre les habitans de Chester à l'abri pendant leur enfance, d'une maladie qu'ils prendroient inévitablement aussi-tôt qu'ils seroient assez âgés pour communiquer avec leurs voisins. En conséquence, l'on croit devoir aujourd'hui proposer une inoculation générale, afin de mettre tout-à-fait à l'abri de la Petite-Vérole naturelle la nouvelle génération qu'on en a préservée jusqu'à présent. Il est aisé de prouver avec la derniere évidence que cette entreprise ne sauroit nuire. Il a été démontré, par des faits authentiques mis sous les yeux de l'assemblée générale (1), qu'avant l'établissement de la Société, la Petite-Vérole étoit si générale à Chester, & étoit si près

(1) *Voyez* ci-dessus le programme, pag. 134.

d'y faire tout le mal dont elle étoit capable; que si l'on inoculoit seulement neuf personnes par an dans cette ville, cela seroit plus que suffisant pour compenser tout le mal que pourroit causer cet établissement, en multipliant les foyers de contagion; d'un autre côté, les avantages que l'on peut obtenir en bannissant la Petite-Vérole naturelle, & en lui substituant la Petite-Vérole inoculée, sont les plus grands qu'ait jamais procuré l'art, dont le but est de conserver la vie des hommes. Et comme le bien qui doit résulter de cet acte de charité, sera exactement en proportion du nombre de ceux qui consentiront à en être les objets, nous vous prions instamment de faire distribuer à vos voisins & aux personnes qui dépendent de vous, la présente *Adresse aux habitans de Chester*; de vouloir bien expliquer aux moins instruits & aux plus pauvres d'entr'eux les vues bienfaisantes de la Société; enfin d'employer tout le crédit que vous pouvez avoir sur eux, pour les engager à ne pas refuser le bien qui leur est offert. Vous êtes autorisé, par le consentement unanime de l'assemblée géné-

rale, à recommander pour l'inoculation autantdep erſonnes que vous jugerez à propos. Si vous ne devez pas être à Cheſter lorſqu'on procédera à l'inoculation générale, vous êtes prié de nommer quelqu'un qui y réſide pour recommander des ſujets en votre nom. Si quelques perſonnes perſiſtoient à rejetter le bien qu'on veut leur faire, repréſentez-leur dans les termes les plus forts, le danger de prendre l'infection des inoculés, & le crime qu'ils commettent en s'y expoſant gratuitement. Il eſt vrai qu'on ne négligera aucun ſoin poſſible pour empêcher les inoculés de répandre la maladie, & que ceux-ci ne pourront la communiquer à perſonne, à moins que ceux qui auront refuſé de l'être ne ſe rendent coupables de la négligence la plus volontaire & la plus criminelle.

Après une mûre délibération, on a jugé néceſſaire de donner des récompenſes aux parens les plus pauvres, afin de leur procurer par-là les moyens de ſubſiſter pendant qu'ils ſoigneront leurs enfans inoculés, & pour s'aſſurer qu'ils ſuivront avec ſoin les directions qui leur ſeront données. Beaucoup

de nos citoyens gagnent leur pain par un travail journalier, & il y en a plusieurs parmi ceux-ci auxquels un pareil secours sera nécessaire. Nous comptons que l'on n'en recommandera aucun comme ayant des titres à demander les récompenses, qui ne soit réellement dans le cas de recevoir cette charité. Et nous espérons que l'argent qui nous a été si généreusement accordé, sera employé d'une maniere également prudente & judicieuse.

Par ordre de l'assemblée générale.

THOMAS FALCONER, Président.

Chester, le 11 Février 1780.

N°. VIII.

Adresse aux habitans de Chester.

Plusieurs de vos compatriotes sont vivement émus de compassion à la vue des affreux ravages que fait dans cette ville la Petite-Vérole naturelle parmi les enfans de la classe la plus pauvre, tandis que la vie des

leurs en eſt garantie par l'inoculation. Cet art ſalutaire a été pratiqué depuis ſoixante ans en Angleterre avec le plus grand ſuccès ; & de nos jours peu de gens en état d'en faire la dépenſe, négligent ce moyen de mettre leurs familles en ſûreté. Et comme on penſe que les enfans des pauvres gens ne leur ſont pas moins chers que les enfans des riches ne le ſont à ceux dont ils ont reçu le jour, il n'y a aucun lieu de douter que ſi les parens des premiers avoient les mêmes facultés, ils ne négligeroient pas ce moyen de leur conſerver la vie. Ce que nous regardons comme un des plus grands ſervices que nous puiſſions rendre aux individus, auxquels nous ſommes le plus tendrement attachés, nous l'offrons à tous les habitans de Cheſter, qui ont beſoin pour cet effet de notre ſecours ; nous leur propoſons une inoculation libre & genérale, dans leurs maiſons & ſous leurs propres yeux ; nous les prions de ne pas rejetter cette propoſition dictée par l'humanité ; s'ils négligent l'occaſion qui s'offre aujourd'hui, il eſt vraiſemblable qu'ils ne la retrouveront jamais.

Vous savez qu'à Chester les enfans des pauvres gens sont, dès leur première enfance, exposés à être attaqués par la Petite-Vérole, & qu'à cet égard on ne peut avoir de choix que pour la leur laisser prendre quelques mois plutôt ou plus tard. Mais il est au choix des parens de la leur donner absolument bénigne & sans danger, par l'inoculation ; ou de leur faire courir le hasard d'une maladie longue & terrible par elle-même comme par ses conséquences, en les abandonnant à la contagion naturelle. Considérez de plus qu'il ne s'agit pas seulement de mettre en sûreté la vie de vos enfans par l'inoculation, mais que ces suites affreuses que la Petite-Vérole traîne si souvent après elle, telles que la perte des yeux, celle de l'usage de quelque membre & autres accidens semblables, qui font de tant d'individus, des êtres pour toujours à charge à leurs parens & à leurs amis, sont presque entièrement inconnues dans la Petite-Vérole inoculée.

Si quelques-uns de vous cependant refusoient le bien que nous leur offrons, nous les avertissons d'éviter le danger de l'infec-

tion que peuvent leur communiquer les inoculés ; ce qu'ils peuvent faire aiſément, en obſervant cet avis bien ſimple. *Ne permettez pas qu'aucun individu de votre famille entre dans une maiſon infectée, & ne ſouffrez pas qu'aucune perſonne ni aucune choſe venant d'une maiſon infectée, approche de ceux de vos enfans qui n'ont pas eu la Petite-Vérole.*

Il feroit à ſouhaiter que tous nos citoyens d'un état indépendant, & qui pourroient le faire ſans trop ſe déranger, priſſent ce moment pour inoculer leurs enfans, ſoit par prudence, ſoit pour encourager d'autres par leur exemple. Quoiqu'ils ne courent pas grand danger d'être infectés par les inoculés, ils ont à craindre celui de la Petite-Vérole naturelle, qui, malgré tous les efforts de la Société, regne en ce moment en pluſieurs quartiers de la ville. Ce mal, ſuivant nous, a été occaſionné par des ſoldats qui ont ouvertement refuſé de ſe ſoumettre à nos réglemens. Ils ont répandu la contagion dans tant d'endroits, qu'il ſera bien difficile, ſi ce n'eſt abſolument impoſſible à un ſeul Inſ-

pecteur, de veiller à ce que nos citoyens observent les regles de la Société, ainsi que plusieurs d'entr'eux l'avoient fait auparavant avec une exactitude si louable. C'est à cette cause qu'il faut attribuer le malheur qu'ont eu derniérement plusieurs personnes d'un rang distingué, de voir leurs enfans attaqués de la Petite-Vérole naturelle, & nous n'avons que trop de raison de redouter encore de tristes événemens de la même nature. Quoique la Petite-Vérole qui regne actuellement à Chester, soit remarquable par sa malignité & par ses ravages, il ne s'ensuit point de là que la Petite-Vérole inoculée le sera de même. On a souvent exécuté avec le plus grand succès, des inoculations générales, dans le tems même que la Petite-Vérole naturelle étoit la plus funeste.

Nous avons pensé que plusieurs de nos citoyens se trouvent dans une position qui ne leur permet pas de consacrer à soigner leurs enfans pendant l'inoculation, un tems destiné au travail, d'où dépend l'entretien de leurs familles. Cette difficulté pourroit empêcher un grand nombre de ceux dont l'état mérite

le plus de compassion, de jouir du bien qu'on a intention de leur faire. Nous offrons aux personnes qui se trouvent en pareille circonstance, les récompenses mentionnées ci-après, à condition qu'elles observeront exactement les réglemens qu'on a jugés nécessaires pour le bien-être de leurs propres enfans, & pour empêcher que l'infection ne se communique à ceux qui n'auront pas été inoculés.

Si donc vous avez égard à ce qui peut intéresser la santé & la vie de vos enfans; si vous sentez ce qu'exige votre devoir & votre bonheur, vous ne vous laisserez pas entraîner par de vains & insensés préjugés contre l'inoculation, mais vous viendrez tous unanimement recevoir avec remercîmens le bienfait qui vous est offert aujourd'hui par la providence & par la bonté libre & généreuse de vos compatriotes.

Par ordre de l'assemblée générale.

THOMAS FALCONER, Président.

Chester, le 11 Février 1780.

RÉCOMPENSES.

Schellings		Enfans dans une même maison.
5	pour	1
7		2
8		3
9		4
10		5 &c.

Ici étoit un catalogue des Membres de la Société, au nombre de cent quarante-neuf, outre douze Membres appartenans à la Faculté; en tout 161.

N°. IX.

Rapport de la Société pour la Petite-Vérole.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du 27 Mars 1781.

Nous croyons nécessaire d'informer nos compatriotes de nos procédés depuis l'assemblée générale du 11 Février 1780.

Par égard pour l'avis de quelques personnes respectables, on fit un essai au printems

dernier pour inoculer les enfans des plus pauvres de nos citoyens dans un Hôpital. Après une semaine employée à chercher des sujets pour l'inoculation, il ne se présenta pas une seule personne à Chester qui voulût entrer dans un Hôpital pour cet objet. Alors la Société fit inoculer quatre-vingt-cinq enfans chez leurs parens. On prit tous les soins possibles pendant les quinze jours qui précéderent l'inoculation, pour garantir ces malades de la contagion naturelle répandue par-tout autour d'eux, & pour les empêcher après qu'ils eurent pris l'infection, de la communiquer à d'autres. Tous se rétablirent parfaitement, & nous pouvons certifier que sur tout ce nombre on ne vit pas un seul enfant qui eût le moindre symptôme allarmant pendant ou après la maladie, quoiqu'en ce même tems la Petite-Vérole naturelle emportât beaucoup d'habitans. On peut avec raison espérer que ce succès fera recevoir plus généralement l'inoculation à la prochaine époque. L'inoculation ne répandit point la contagion, comme on auroit pu le craindre, mais parut plutôt avoir l'effet contraire; car,

dans les quartiers où l'on inocula le plus, il resta peu de malades de Petite - Vérole naturelle, & dans ceux où il y eut le moins d'inoculés la maladie devint ensuite beaucoup plus générale. Nous croyons qu'il n'y eut que deux personnes infectées par des inoculés; l'une étoit demeurée, à l'insçu d'un Inoculateur, dans le même appartement que l'un de ses malades; l'autre communiqua librement avec un inoculé, parce qu'on croyoit qu'elle avoit eu la Petite - Vérole auparavant.

Il faut expliquer pourquoi la Petite-Vérole naturelle devint si générale dans les mois de Février, Mars & Avril 1780. La contagion fut évidemment répandue par un Régiment de soldats nouvellement levés, qui étoient sans discipline, ayant à peine des Officiers pour les commander jusqu'au moment de leur départ de Chester. Un d'entr'eux se promenant dans les rues, couvert de Petite-Vérole, fut prié par l'Inspecteur de prendre garde à ne pas faire du mal en répandant l'infection. Sa réponse expliqua la conduite de tous ses camarades; personne, dit-il, ne s'in-

quiete de moi, & je ne veux m'inquiéter de personne. Beaucoup de ces soldats eurent la maladie, & la répandirent dans tous les quartiers de la ville; les malades, à cette occasion, devinrent si nombreux & tellement dispersés par-tout, qu'il fut impossible qu'un seul Inspecteur pût veiller à l'observation des réglemens. Par cette raison, on cessa pendant quelques mois, de les mettre en vigueur. A l'avenir, la Société ne négligera aucun moyen possible pour mettre la ville à l'abri d'une pareille calamité.

Le premier Mardi du mois de Mai on rétablit les réglemens. La ville fut alors divisée en six départemens, dont chacun fut mis sous la conduite d'un Inspecteur. Pendant ce mois, la maladie se manifesta chez vingt familles & dans cinq départemens. Il paroît, par les rapports présentés au comité, qu'au 17 Juin la contagion fut parfaitement éteinte par-tout, excepté dans un seul endroit; que dans ce département, ses progrès furent diminués & non arrêtés, à cause de la négligence avec laquelle on suivit les réglemens jusqu'au mois de Décembre; qu'à cette épo-

que, on remédia aux causes de ces irrégularités; que, pendant cet intervalle de tems, la Petite-Vérole parut en deux autres quartiers de la ville très-éloignés l'un de l'autre, mais que la contagion fut arrêtée dans chacun de ces endroits, sans attaquer un second individu; que depuis qu'elle a été éteinte par-tout, la Petite-Vérole a été apportée à Chester, deux fois de Liverpool, & une fois de Coventry; que, deux fois sur ces trois, l'observation scrupuleuse des *réglemens préservatifs* a garanti deux personnes susceptibles d'infection, dans la même maison où étoit le malade; & que dans l'autre cas, trois personnes en ont aussi été préservées, quoique de la même famille & dans le même appartement que celle qui étoit infectée. La Société a vu tant de fois réussir ses soins pour empêcher la communication de la contagion entre deux maisons voisines, que le détail de ces différens cas deviendroit ennuyeux; il est même d'autant plus inutile d'en faire mention, que nous avons constaté un fait bien plus important, & dont on avoit bien plus de raison de douter; c'est que l'on

peut garantir de l'infection ceux qui demeurent dans la même maison, & qui appartiennent à la famille même dont quelqu'un des membres a la Petite-Vérole.

A présent il n'y a pas un seul malade de Petite-Vérole naturelle dans la ville de Chester.

De ces faits, dont il seroit bien facile à chacun de s'éclaircir s'il en avoit le moindre doute, il paroît évident à la Société que les succès des réglemens qu'elle a institués pour empêcher les progrès de la Petite-Vérole naturelle, seront proportionnés aux soins que l'on mettra à les observer. Nous voyons avec bien du plaisir, par les rapports, qu'aucun citoyen n'a violé les réglemens en un seul cas, excepté par inadvertence. Aucun Etranger non plus n'a refusé de s'y soumettre, si ce n'est les soldats dont nous avons fait mention ci-dessus. La Société remercie MM. Smith, Bennet & Cook, pour s'être prêtés gratuitement à les observer.

Quoique la contagion soit aujourd'hui parfaitement éteinte en cette ville, le danger cependant nous environne de toutes parts. Nous

Nous ſavons que la maladie fait actuellement les plus terribles ravages à Liverpool, Manchester, Shrewsbury, & dans pluſieurs autres villes & villages de nos environs ; qu'elle eſt même à nos portes, puiſqu'elle vient d'attaquer un enfant à Boughton ; enſorte que nous ne pouvons eſpérer d'en préſerver les habitans de Cheſter, ſans une attention ſoutenue & des ſoins vigilans & diſpendieux de la part de la Société.

Le comité ne dépenſe qu'avec la plus grande économie les fonds qui lui ſont confiés. Il eſpere mériter l'approbation de tous les Souſcripteurs, & de tous les citoyens charitables qui attendent, pour joindre leurs bienfaits à ceux des premiers, de s'être convaincus que cette inſtitution bienfaiſante remplira le but pour lequel elle a été fondée. On ſe flatte que le récit fidele de ce qu'elle a déjà fait, tel qu'on vient de le lire, aidera à leur donner cette conviction. Les ſommes ſouſcrites ſont fort au-deſſous des beſoins ; cependant la Société ne ſauroit craindre que l'on pût manquer à Cheſter des ſecours de charité néceſſaires pour faire réuſſir

une entreprise aussi pleine d'humanité, que celle de délivrer nos citoyens d'une maladie aussi affreuse & aussi funeste que la Petite-Vérole.

Par ordre de l'Assemblée générale.

THOMAS FALCONER, Président.

N°. X.

Adresse aux habitans de Chester.

29 Janvier 1782.

La Petite-Vérole regne à présent en différens quartiers de la ville, & malheureusement elle est des plus fâcheuses. Il y a deux ans qu'elle faisoit parmi nous d'affreux ravages, & à cette époque on proposa une inoculation générale. Tous ceux qui accepterent cette proposition bienfaisante, eurent la maladie de la maniere la plus heureuse, quoiqu'il y eût parmi eux des enfans qui avoient à peine un mois. Cet événement si récent & si bien connu devroit convaincre tout le monde de l'innocence & de la sûreté de cette méthode.

Nous apprenons avec bien du plaisir qu'on vient d'inoculer à Liverpool 416 personnes, dont il n'est mort qu'une seule.

On offre de nouveau une inoculation libre à tous ceux de nos citoyens qui peuvent avoir besoin de notre secours pour mettre la vie de leurs enfans à l'abri de cette cruelle maladie, à condition qu'avant dix jours ils apportent une recommandation de quelqu'un des Membres de la *Société pour la Petite-Vérole*, autrement ils perdront l'avantage de pouvoir profiter du bien qu'on veut leur faire.

Le Comité de la Société croit qu'il est de son devoir d'informer tous les citoyens, & particuliérement ceux qui, par leurs charités, ont contribué à former cet établissement, que la Petite-Vérole se répand de jour en jour à Chester, & que ce malheur résulte manifestement des violations multipliées des réglemens proposés par la Société. Mais ce qui a fait le plus de mal, c'est que, dans beaucoup de cas, on n'a point été assez tôt instruit du moment où la Petite-Vérole s'étoit manifestée chez de nouveaux individus,

enforte que très-fouvent les Infpecteurs n'en ont été informés que deux ou trois femaines après, ou même lorfque la maladie étoit entiérement terminée. Dans le premier cas, il s'étoit déja fait beaucoup de mal avant qu'on pût faire connoître aux parens des malades les *réglemens préfervatifs*; dans le fecond, il étoit inutile de les leur faire connoître. Nous fommes convaincus que cette négligence des habitans à nous donner les informations néceffaires, eft venue de ce que l'on n'a point accordé les récompenfes pour cet objet auffi exactement, ni auffi promptement qu'on auroit dû le faire, comme auffi de ce que bien des gens ignoroient qu'il y eût une récompenfe attachée à ces informations. Le Comité a pris des mefures pour parer à ces deux inconvéniens, & il efpere qu'elles feront efficaces.

Quoique nous ne puiffions voir fans la plus vive douleur que ces irrégularités aient répandu la contagion dans divers endroits, il en réfulte cependant de la maniere la plus évidente, que nos mefures préfervatives font de la plus grande utilité. Pendant plus de

quatre ans, il ne s'est pas présenté un seul fait qui tendît à prouver que les réglemens de la Société fussent insuffisans pour empêcher la contagion de se répandre, tant qu'ils étoient observés avec exactitude, ni qu'il y en eût aucun qui fût impraticable.

Les différentes observations ci-dessus sont le résultat des faits qui ont été unanimement reconnus & constatés dans le Comité tenu aujourd'hui, auquel ont assisté presque tous les Membres de la Société, qui tiennent à la Faculté de Médecine, & un grand nombre d'autres.

Les Inoculateurs & les Inspecteurs se réuniront actuellement pour veiller avec la plus scrupuleuse attention, jusqu'au moment de l'inoculation générale, à ce que la contagion ne se répande point, de peur que les inoculés, déja infectés avant que d'avoir subi cette opération, ne prennent la Petite-Vérole naturelle, & qu'il n'en résulte des accidens dont peut-être on se prévaudra, quoique injustement, pour jetter du blâme sur cette pratique salutaire. Il faut avouer qu'il n'est pas possible de se mettre tout-à-fait à l'abri

de ce danger; mais nous espérons, de la justice & du discernement de nos citoyens; qu'ils sauront attribuer ces événemens fâcheux, si nous avions le malheur d'en éprouver quelqu'un, à leur véritable cause.

N°. X I.

Rapport de la Société pour la Petite-Vérole.

17 Septembre 1782

Cet établissement étant fondé depuis quatre ans & demi, & la Société ayant déja fait deux inoculations générales, nous passerons en revue les principaux faits que nous avons observés.

Au printems dernier, la Société inocula cent vingt-huit enfans de pauvres gens; ajoutez-en à ce nombre quatre-vingt-cinq qu'elle inocula en 1780, cela fait en tout deux cens treize. Pendant les quatre dernieres années, nos Médecins ont inoculé dans leur pratique particuliere deux cens trois autres enfans. Total quatre cens seize. Deux enfans sont morts après l'inoculation; mais il est fort

douteux, que l'un ni l'autre de ces mauvais succès puisse être attribué à cette opération; il y a lieu de croire au contraire que l'un de ces inoculés avoit déja pris l'infection naturelle, & que la mort de l'autre a été causée par une maladie d'entrailles. Mais quand on seroit fondé à attribuer ces deux morts à l'inoculation, il en résulteroit que cette opération n'a été funeste qu'à un individu sur deux cens huit. La terrible mortalité qui accompagne la Petite-Vérole naturelle est si bien connue de tout le monde, qu'il paroît impossible d'expliquer la répugnance que les gens du peuple conservent encore pour ce moyen de les en garantir.

Nous allons ensuite rendre compte des difficultés que nous avons rencontrées dans l'exécution de notre projet pour empêcher les progrès de la Petite-Vérole naturelle, & des succès de nos efforts à cet égard. Les mêmes personnes qui ont refusé l'inoculation, & qui forment une grande partie du nombre total des habitans, non-seulement ne craignent point pour leurs enfans la contagion naturelle de la Petite-Vérole, mais

paroissent plutôt la desirer. C'est avec bien du chagrin que nous avons appris que, dans la rue nommée *Forest-Street*, les habitans, méprisant les exhortations de l'Inspecteur, ont à dessein répandu la maladie, conduisant les malades, & portant de la matiere variolique d'une maison à l'autre. Par cette conduite, ils ont communiqué l'infection à 15 familles, c'est-à-dire, à toutes celles qui en étoient susceptibles dans cet endroit-là, & plusieurs personnes en sont mortes. Dans un autre quartier, les pauvres gens on laissé leurs enfans fréquenter librement les malades. Cette faute venoit en partie de ce qu'ils ignoroient qu'il y eût quelque argent à gagner en observant les réglemens. L'espoir d'une récompense a eu depuis quelque influence sur leur conduite, & la contagion est presque éteinte, quoiqu'il reste bien des gens susceptibles d'infection dans le voisinage des derniers malades. Les suites malheureuses de l'inobservation des réglemens dans ces deux cas, comparées aux faits nombreux qui montrent qu'on a effectivement arrêté par leur moyen les progrès de la Petite-Vérole naturelle, donnent

la preuve la plus évidente de leur utilité, & des heureux effets qu'on peut en attendre, lorsqu'ils seront exactement & généralement observés.

Quelque étonnant que cela puisse paroître, nous avons lieu de croire que bien des parens qui ont rejetté la proposition d'inoculer leurs enfans, les ont cependant à dessein exposés à l'infection de la Petite-Vérole naturelle. Ces personnes néanmoins, qui ne se font aucun scrupule de répandre le venin mortel de la Petite-Vérole, regarderoient sans doute avec horreur quiconque iroit, de propos délibéré, donner de l'arsenic, ou tout autre poison à de jeunes enfans.

Cette conduite déraisonnable tient à une erreur populaire, qu'il est de notre devoir de combattre, & que nous tâcherons de détruire. Il est évident que les réglemens de la Société peuvent sauver bien des vies; & d'un autre côté les yeux les plus prévenus ne sauroient y découvrir quoi que ce soit qui puisse avoir le moindre danger. L'inexplicable préjugé qui s'oppose à leur observation ne sauroit toujours durer. Et

comme dans la classe des pauvres, la Petite-Vérole est absolument inévitable, nous espérons que la raison & l'exemple des personnes plus éclairées, ne tarderont pas à leur faire préférer l'inoculation, qui n'a pas la vingtieme partie du danger de la Petite-Vérole naturelle, & qui ne cause pas à beaucoup près la vingtieme partie des maux que celle-ci traine après elle. Si ces espérances sont bien fondées (& elles le sont sur un sentiment très-général dans la nature humaine, l'affection paternelle,) la principale difficulté qu'a rencontrée la Société dans l'exécution de ses plans, diminuera peu-à-peu, à mesure qu'elles se réaliseront.

Peu de tems après l'établissement de la Société, la Petite-Vérole commença à se répandre dans le quartier de Handbridge, par l'inexactitude des habitans, avec tant de rapidité, & nos fonds étoient alors si peu considérables, que nous craignîmes de ne pouvoir pas fournir aux récompenses promises à ceux qui observeroient les réglemens. Cette considération nous détermina à suspendre pour quelques mois nos réglemens

dans ce quartier; & pendant cette suspension il mourut 16 personnes de la Petite-Vérole naturelle, dans cette paroisse. Au printems de 1780, la maladie fut répandue si généralement par des Soldats, comme on l'a expliqué dans le dernier rapport, que nous nous déterminâmes à une suspension générale. Pendant quelques mois qu'elles dura, il mourut 58 personnes de la Petite-Vérole naturelle. Dans le courant des quatre dernieres années, c'est-à-dire, depuis le premier Avril 1778, jusqu'au 31 Mars 1782, cette maladie a emporté cent trente-neuf personnes, ce qui fait à-peu-près trente-cinq par année. Si nous déduisions de ce nombre les seize mortes à Haudbridge, & les cinquante-huit mortes dans le reste de la ville, pendant la suspension des réglemens, le total de ces morts se réduiroit à cinquante-cinq, ou à quatorze environ par année, tandis que le nombre moyen des morts causées par la Petite-Vérole pendant les six dernieres années avant l'établissement de la Société, étoit de soixante-trois. La mortalité a donc été réellement diminuée de près de la moitié, elle

ne feroit gueres plus d'un cinquieme de ce qu'elle étoit ci-devant, si nous avions pû prévenir les morts qui ont eu lieu pendant les deux périodes, où nous avons été obligés de suspendre nos réglemens. Ce degré de succès paroîtra étonnant à quiconque considerera avec impartialité, combien les préjugés dont nous avons fait mention, ont du mettre d'obstacles à nos procédés, puisqu'ils ont été si généralement & si constamment en opposition avec les efforts de la Société, pour empêcher les progrès de la contagion. La mortalité de cette maladie pourroit tout au moins se réduire à une vingtieme partie, c'est-à-dire, de soixante-trois à trois, si tous les habitans & leurs voisins unissoient leurs efforts, pour éviter la Petite-Vérole naturelle & pour y substituer l'inoculation.

On avoit particuliérement recommandé aux Inspecteurs de bien observer s'il n'y avoit point eu de Petite-Vérole naturelle, produite par la contagion des inoculés. Les recherches les plus exactes n'ont fait connoître que deux ou trois cas de ce genre, dans chacun

desquels les personnes infectées avoient communiqué librement avec les inoculés, sans aucun desir quelconque de les éviter.

La Société a remercié plusieurs personnes pour avoir observé gratuitement les *réglemens préservatifs*, nommément MM. Sarsefield, &c.

Depuis le dernier rapport du Comité, la contagion a été éteinte en différens endroits de la ville, où il y avoit encore beaucoup d'individus susceptibles d'infection.

Pendant l'année 1781, il n'est mort à Chester que huit personnes de cette maladie, dont deux l'ont apportée de Manchester, une troisieme de Liverpool, & une quatrieme de Coventry. Quoique la contagion ait été souvent éteinte parmi nous, elle y est si fréquemment apportée des villes & villages voisins, que Chester n'a pas été parfaitement exempte de Petite-Vérole, plus que l'espace de quelques semaines depuis que la Société a été établie. La maladie a été pendant quelques mois dans différentes parties de la ville. Après bien des efforts pénibles & dispendieux, la Société est à-peu-près parvenue à

l'éteindre, elle n'exiſte plus que dans quatre familles. Si nous conſidérons le nombre de ceux qui ſont encore ſuſceptibles d'infection & qui même la deſirent, cet heureux ſuccès ne peut être attribué qu'à l'attention & à la vigilance des Inſpecteurs.

Les membres de la Société ont refuſé toute eſpece de gratification, pour avoir inoculé les pauvres, regardant la ſatisfaction qu'ils ont éprouvée en conſervant la vie à leurs compatriotes, comme une récompenſe ſuffiſante de leur peine.

Après y avoir bien réfléchi, nous avons cru qu'il convenoit de ſupprimer les récompenſes des inoculés. A la premiere inoculation générale il parut néceſſaire d'en offrir pour mieux ſurmonter des préjugés invétérés; mais aujourd'hui ce motif paroît peu convenable, & il pourroit avoir un effet pernicieux. Pluſieurs regardent cette récompenſe comme un appas qu'on leur préſente, pour les engager à faire ce qu'ils croient ne leur être pas permis. Le deſir que nous avons de garantir, autant qu'il dépend de nous, de la ſouffrance & de la mort les en-

sans de nos concitoyens, doit être le seul motif à leur présenter, pour les engager à accepter l'inoculation, & il suffira sans doute pour les y déterminer.

Les deux principales dépenses de cet établissement étant ainsi écartées, les objets les plus dispendieux seront les honoraires des Inspecteurs, & les récompenses à accorder aux familles infectées, pour leur faire observer les *réglemens préservatifs*. Les grands soins & la vigilance des Inspecteurs méritent pour le moins le salaire qu'ils ont obtenu; & les services qu'ils ont rendus les ont fait juger dignes de nouvelles récompenses honorifiques. L'argent qu'on doit donner pour l'observation des réglemens ne s'accordera qu'aux familles les plus pauvres, & dans un moment où visitées par une maladie affreuse, le fardeau de la pauvreté leur paroîtra d'autant plus terrible. Indépendamment de toute autre considération, les gens charitables ne sauroient trouver d'objets plus dignes de leur bienfaisance. La crainte de faire plus de dépense que nos fonds ne le permettent, nous a aussi déterminé à n'offrir que de mo-

diques récompenses aux familles infectées ; nous ne pouvons donner que cinq schellings pour avoir parfaitement observé les réglemens. Une plus forte récompense seroit un plus puissant encouragement à prendre des soins, & par conséquent en détermineroit plus souvent le succès.

C'est avec douleur que nous déclarons ici que les fonds destinés à cette œuvre de charité sont presque épuisés, & que nous sommes dans la nécessité de solliciter de nouveau les secours de nos citoyens, & de tous ceux qui sont portés de bonne volonté pour cette ville. Si l'on vouloit fournir la somme qui nous manque par de petites souscriptions de cinq schellings, de demi-guinée, ou d'une guinée par an, par des donations proportionnées pour la vie, ou par de petits dons isolés ; & si tous les Membres de la Société vouloient s'employer avec zele & de tout leur pouvoir à prévenir les progrès de la contagion, nous avons lieu de croire que nos efforts pour y réussir, auroient un beaucoup plus grand succès. Nous avons sur-tout besoin de secours dans ce moment ; car si nous suspendions

suspendions à présent nos réglemens, (ce que nous serons obligés de faire, si nous ne recevons pas de nouveaux fonds, ainsi qu'il paroît par le compte ci-joint), la Petite-Vérole ne manqueroit pas de faire bientôt d'affreux ravages parmi les pauvres. Cette maladie régne actuellement dans plusieurs villes & villages de nos environs : elle sera souvent apportée parmi nous, & souvent nous serons obligés de faire de nouvelles dépenses pour arrêter ses progrès. Comme le plus grand mal est venu de ce que nous n'avons pas été informés assez promptement des nouvelles Petites-Véroles qui se sont manifestées, nous conjurons tous nos compatriotes, ceux qui n'ont point souscrit pour cet établissement, comme ceux qui y ont contribué, particuliérement les peres qui desirent de mettre leurs enfans à l'abri de cette maladie cruelle, de vouloir bien, aussi-tôt qu'ils auront connoissance d'une nouvelle Petite-Vérole, en donner avis à l'Inspecteur du quartier où elle se trouve.

Nous avons eu bien du plaisir à apprendre qu'à notre exemple les habitans de quelques

autres villes ont manifesté le même esprit de bienfaisance envers ceux de leurs compatriotes qui sont dans l'indigence. Il y a eu à Leeds une inoculation générale au printems de 1781, & l'on en a proposé une seconde en 1782; à Liverpool, on en a fait une pareille dans l'automne de 1781, une seconde au printems de 1782, & l'on a décidé pour l'avenir de répéter cette opération deux fois par an. Et tel a été le succès de ces différentes entreprises que le College Royal des Médecins d'Edimbourg a nommé des Commissaires pour s'informer de la maniere dont on a conduit ces inoculations gratuites, afin d'en tirer parti pour étendre les heureux effets de cet art salutaire, sur tous les ordres d'habitans dans la Capitale, & probablement aussi dans les autres villes d'Ecosse. Et l'on peut raisonnablement se flatter que la même disposition bienfaisante qui a encouragé l'inoculation générale dans ces différentes villes, ne tardera pas à se tourner aussi vers les moyens d'arrêter les progrès de la Petite-Vérole naturelle, objet important qui a particuliérement attiré l'attention de la Société depuis son établissement.

De tous les enfans morts à Chester au-dessous de dix ans, dans les six années qui ont précédé notre établissement, un tiers au moins a succombé à la Petite-Vérole. Il est probable que cette maladie n'est pas moins fatale aux enfans dans les autres principales villes d'Angleterre. Si les Médecins de ces différentes villes, qui jouissent de la réputation si bien méritée d'hommes également humains & éclairés, vouloient établir des réglemens pour prévenir les progrès de cette funeste contagion, leur exemple & le nôtre ainsi réunis pourroient avoir une influence très-importante sur notre pays en général, & sur l'humanité entiere.

Thomas Falconet, Président.

Recette	liv. sterl.	199	2	6
Dépense pendant quatre ans . .		170	3	

Inspecteurs—MM. *Warrington*, *Meacock*, *Connah*, *Vennbles*, *Lightfoot*, *Jackson*.

Inspecteur général, M. Owens.

Secrétaire, M. Wilkinson.

CONCLUSION *adreſſée aux Médecins.*

Je ſoumets à votre conſidération cette queſtion qu'il eſt, je crois, particuliérement de votre devoir de déterminer; ſavoir, s'il eſt poſſible d'empêcher la Petite-Vérole naturelle de ſe répandre. Une foule de *préjugés* a depuis long-temps empêché d'éclaircir ce ſujet; mais le plus grand mal eſt venu ſurtout de deux opinions que j'ai particuliérement diſcutées dans les *Recherches*; l'une, que les exhalaiſons varioliques peuvent communiquer aux objets qui y ſont expoſés, la faculté de répandre l'infection; l'autre, que toute l'atmoſphere du lieu où la Petite-Vérole eſt épidémique, eſt imprégnée de ſes miaſmes. Tant que ces deux opinions ſeront admiſes, il ſera abſurde de propoſer des moyens pour empêcher la maladie de ſe répandre.

J'ai tâché de prouver que perſonne ne ſauroit prendre la Petite-Vérole que par l'infection contractée en s'approchant d'un malade, ou de quelque portion de matiere varioli-

que sous la forme de sérosité, de pus ou de croûtes.

Si cette proposition est vraie, & si la classe d'hommes la plus éclairée, les Médecins sur-tout, pouvoient être convaincus de sa vérité, la principale difficulté seroit surmontée. S'il étoit généralement reconnu que la Petite-Vérole est produite par un poison particulier qu'on pourroit aisément détruire, & qui ne feroit jamais de mal sans la négligence, ou la mauvaise volonté des malades, ou de ceux qui les environnent, on viendroit bientôt à regarder la conduite des gens qui portent l'infection de cette maladie à ceux qui en sont susceptibles, comme aussi criminelle que celle de l'empoisonneur qui mêleroit de l'arsenic à leurs alimens. Je crois qu'à cet égard les erreurs de la Médecine ont conduit les hommes à adopter des coutumes bien dangereuses, & conséquemment qu'il est du devoir des Médecins d'examiner de nouveau cette question importante avec la plus scrupuleuse attention.

La Société, depuis six ans qu'elle existe, a été témoin de beaucoup de faits qui ten-

dent directement à réfuter ces deux opinions. Je vais présenter un tableau abrégé des résultats qu'ils fournissent ; mais auparavant je dirai un mot sur la maniere dont j'ai exposé les procédés qu'on vient de lire.

Je les ai écrits comme citoyen de Chester & non comme Médecin ; autrement les faits nombreux qu'ils contiennent, auroient pu se mettre dans un autre ordre, & s'arranger de maniere à prouver plus directement la doctrine établie dans les *Recherches*. Quant à la vérité des faits qui y sont exposés d'une maniere très-succinte, il faut observer qu'ils ont acquis la plus grande authenticité, par la sanction que leur a donnée le Comité composé des Médecins & des autres Membres les plus éclairés de la Société. Les pauvres qui demandent les récompenses, se présentent à eux tous les mois ; & ceux-là seulement obtiennent la récompense entiere, qui sont parvenus à garantir de l'infection tous leurs voisins & toutes leurs connoissances. Outre le certificat de leur Inspecteur, ils sont examinés en présence d'autres personnes ; de celles qui, ayant manqué en quelque point aux ré-

glemens, n'ont eu qu'une partie de la récompense, & qui ne manqueroient pas de crier à l'injustice, si l'on donnoit lieu à des plaintes de ce genre. Quant aux autres faits que j'ai rapportés dans les *Recherches*, j'ai presque toujours cité, en confirmation de mon propre témoignage, l'autorité des autres Médecins qui les ont observés. Les noms de plusieurs de ces témoins sont généralement connus & respectés; le jugement & la véracité de tous sont reconnus de toutes les personnes qui ont des relations avec eux.

1. Pendant six ans entiers, les Inspecteurs ont soigneusement observé les progrès de la Petite-Vérole. Dans tous les cas qui se sont présentés, ils n'ont rien négligé pour remonter aux sources de l'infection; & n'ont pas vu un seul fait qui pût leur donner lieu de soupçonner que la maladie eût jamais été communiquée, par des miasmes adhérens, aux habits de ceux qui y avoient été exposés. Néanmoins pendant tout ce tems, ou à-peu-près, les Médecins & les Inoculateurs visitoient occasionnellement les malades de Petite-Vérole; les Inspecteurs entroient tous

les jours dans des chambres dont l'athmosphere étoit infectée : puis, sortant de là sans précaution, ils abordoient des enfans susceptibles d'infection ; & jamais ils n'ont communiqué la maladie à personne, jamais il n'est rien arrivé qui pût seulement en donner le soupçon. Tout doute raisonné doit céder à une pareille masse d'évidence.

2. Il a été démontré à la Société, par des faits plus nombreux & plus positifs encore, que l'atmosphere infecte qui environne un foyer de contagion, s'étend à très-peu de distance. Les faits rapportés ci-dessus, pag. 86, 92, 95 & 112 des *Recherches*, établissent la chose de la maniere la plus évidente, & sont tellement sans réplique, que j'ai cru pouvoir omettre comme superflues, les autres preuves que les procédés de la Société ont fourni dans la suite. Mais je déclare ici que l'expérience de la Société a constamment & uniformement confirmé cette proposition. Depuis six ans, il s'est écoulé peu de semaines où nous n'ayons eu des preuves positives que les exhalaisons contagieuses de la Petite-Vérole ne s'étendoient pas jusqu'aux

maisons immédiatement attenantes à celles où en étoient les foyers. Cependant il est arrivé plusieurs fois, dans ce même intervalle de tems, que la maladie a été généralement épidémique dans les villes & les villages qui nous environnent.

Mais la décision de cette question conduit à des conséquences trop importantes, pour que je ne desire pas à cet égard l'instruction que peuvent me fournir encore les lumieres & l'expérience de tous mes Collégues. Si les conclusions auxquelles je suis parvenu dans mes recherches sont erronées, les questions que j'ai mises à la suite sont bien propres à faire découvrir ces erreurs. Je prie le Lecteur d'y donner une attention particuliere. Si l'on peut répondre affirmativement à la premiere, à la troisieme, ou à la quatrieme demande, ou négativement à la deuxieme & à la cinquieme, je demande un détail exact de toutes les circonstances des faits sur lesquels on fonde ces réponses.

La lettre du Docteur Waterhouse est curieuse & instructive. Il est bien plus satisfaisant de pouvoir dire que la Petite-Verole

a été bannie de quelque endroit par des réglemens civils, que de prouver qu'elle pourroit l'être. Cependant je ne voudrois pas proposer ce qui se pratique à Rhode-Island, comme un exemple à imiter. Les mesures qui y sont adoptées pour éloigner la contagion, semblent avoir été dictées par la crainte, plutôt que par la raison, & par une vue distincte du danger; & il y en a plusieurs qui sont parfaitement inutiles. Telles sont les précautions d'enfermer les malades dans le terrible cercueil, de les transporter dans une isle déserte, de condamner les rues où il s'en trouve hors d'état d'être transportés, de placer des gardes pour empêcher qu'on ne passe dans leur voisinage, & plusieurs autres également embarrassantes & inutiles. Il est probable que ces difficultés qui ne sont bonnes à rien, & la supposition mal fondée des avantages particuliers que fournit la petite isle près de New-Port, ont empêché qu'on ne cherchât à imiter ailleurs ce qu'on a exécuté dans Rhode-Island pour en bannir la Petite-Vérole. Le Docteur Waterhouse compte environ onze

mille habitans à New-Port. Le reste de l'isle est très-peuplé. Outre le port principal, il y a plusieurs endroits où abordent les bacs, qui font continuellement le trajet entre le continent & l'isle, qui est le grand passage entre les Provinces du nord & celles du midi. Cette isle a d'ailleurs des relations si étendues & si multipliées avec les pays étrangers, qu'il n'en existe peut-être pas une dans le monde qui ait autant de communication avec d'autres nations voisines ou éloignées, & qui soit aussi exposée à recevoir de tous les côtés la contagion de la Petite-Vérole. Relativement à ce danger, les habitans de l'Angleterre sont, en comparaison de ceux de Rhode-Island, dans une position très-retirée, & par conséquent bien plus favorable. Le Docteur Waterhouse observe que la Petite-Vérole est plus souvent apportée du continent voisin que des pays éloignés, c'est-à-dire, par les gens qui apportent les denrées au Marché, & par les autres passagers qui arrivent sur les bacs & autres petits bateaux, que par les vaisseaux qui abordent au port principal. Mais l'Angleterre ne reçoit que des

bâtimens de la nature de ces derniers, & il n'y a point de bacs qui établissent des communications entre ses côtes & celles du continent.

Mais notre pays n'est point encore préparé à recevoir une pareille proposition. Le moyen duquel on pourroit aujourd'hui se promettre le plus de succès, dans la vue de détruire les erreurs & les coutumes pernicieuses qui sont encore si généralement répandues dans tout le Royaume, seroit l'établissement de Sociétés qui auroient pour objet d'empêcher, chacune dans le lieu où elle se seroit formée, les progrès de la Petite-Vérole naturelle. Dans les villes d'une certaine grandeur, où la Petite-Vérole est presque constamment présente, & où personne ne pense à l'éviter, elles auroient beaucoup d'obstacles à vaincre; mais ces difficultés mêmes devroient plutôt animer que décourager ceux qui ont vraiment à cœur le bien de l'humanité. Ils doivent se souvenir que c'est dans les villes les plus peuplées que la maladie fait le plus grand mal possible; que leurs efforts pour en diminuer le ravage, ne sau-

roient être accompagnés d'aucun danger ; qu'au contraire ils auront toujours un succès plus ou moins favorable, lors même que les réglemens proposés dans ce but seroient imparfaits, ou mal exécutés. J'espere beaucoup que les Médecins, conduits par un esprit de bienfaisance, tâcheront de former de semblables associations. C'est eux qui sont le plus souvent témoins des souffrances que cause cette maladie dégoûtante. L'exercice journalier de leur profession les appelle à s'occuper si constamment & si péniblement des moyens de sauver la vie de leurs semblables & de soulager leurs maux, qu'ils ont peut-être plus de plaisir que personne à satisfaire les sentimens charitables, qui d'ailleurs pourroient les porter à de pareilles recherches. C'est ce qui me fait présumer qu'ils s'emploieront de tout leur pouvoir à mettre en activité des propositions qui tendent directement à ce but. Ils peuvent, mieux que personne, distinguer les avantages d'un plan de cette espece, combattre les obstacles qu'il rencontre, & montrer comment il peut être mis en exécution. Ils peuvent encourager

ces établissemens avec tout le zele que dicte l'humanité, sans qu'on puisse le moins du monde les soupçonner d'un motif intéressé. Les frais qu'exigent ces établissemens, sont trop peu considérables, pour être nulle part un obstacle invincible. Au contraire, on peut se flatter que, dans chaque ville, les habitans les plus éclairés & les plus zélés pour le bien public, rassemblés en une Société qui n'a de but que la bienfaisance, communiqueront aisément à d'autres l'esprit qui les anime, & répandront dans tous les ordres des citoyens une vive émulation pour en avancer le succès.

Intimement convaincu des heureux effets que peut avoir pour l'humanité, la réunion des efforts des Médecins pour arrêter les ravages de la Petite-Vérole, je prends la liberté de m'adresser aux personnes de leur état, les plus distinguées par leur savoir & la générosité de leurs sentimens, & je les prie de ne pas oublier que la partie de leur art qui consiste à prévenir les maladies, est celle qui les honore le plus, en même tems qu'elle est la plus utile.

A en juger par le succès qu'ont eu nos réglemens, malgré les obstacles qu'il a fallu combattre pour les mettre en vigueur, je n'ai pas de doute que la Petite-Vérole naturelle ne pût être à-peu-près bannie de tout canton, dont les habitans se soumettroient volontiers à l'inoculation. Non-seulement cette opération mettroit tout de suite à couvert la vie d'un grand nombre d'enfans, mais ses conséquences auroient les plus heureux effets. Suivie avec persévérance, elle anéantiroit enfin ces erreurs médicales & ces opinions superstitieuses, qui ont si long-tems & si cruellement trompé les hommes. Les faits étant publiquement constatés, & tout ce qu'il y a dans la société, d'hommes capables de raisonner, étant enfin convaincu, on pourroit en toute sûreté, & avec la certitude du succès, porter une loi qui tendît à rendre l'inoculation plus générale encore; ou, ce qui seroit alors bien plus facile & plus agréable aux cœurs dominés par des sentimens d'humanité, on pourroit établir des réglemens qui tendroient à bannir la Petite-Vérole de toute la Grande-Breta-

gne (1). Mais, si jamais on arrive au moment heureux où de pareilles espérances pour-

---

(1) *Note du Traducteur.*

Je crois que l'Auteur porte trop loin ses espérances à cet égard; on peut se flatter de voir l'inoculation généralement adoptée dans la Grande-Bretagne & en d'autres pays; & il est vrai que, lorsqu'il n'y aura plus de Petite-Vérole naturelle, on pourra se dispenser d'inoculer qui que ce ce soit, parce que cette maladie ne s'engendre pas d'elle-même, & que le levain qui l'excite n'existant nulle part, tout le monde en sera nécessairement à l'abri. Mais quoique l'inoculation fût rendue générale dans un pays, si elle ne l'étoit pas aussi par-tout ailleurs, il seroit fort imprudent, pour ne rien dire de plus, d'exposer les générations naissantes aux ravages que pourroit causer chez elles cette maladie, si malheureusement, par quelque accident, on en laissoit jamais introduire le venin chez elles; & comment se flatter qu'il n'arrivât jamais d'accidens pareils, malgré toutes les précautions possibles? On a réussi à bannir la peste de la plupart des pays de l'Europe, &, par des soins très assidus, on l'en tient éloignée : tous ces soins cependant n'empêchent pas qu'elle ne s'y manifeste quelquefois, & qu'elle n'y cause des maux affreux dans les endroits qu'elle visite. La Petite-Vérole, survenant dans un lieu où elle n'auroit point été depuis cinquante ans, n'y seroit pas moins terrible, & il seroit bien plus difficile de s'en garantir. Il n'y a qu'une contrée au monde où la peste soit habituellement endémique; la Petite-Vérole est par-tout.

roient

roîent se réaliser, ce ne sera qu'en conséquence des efforts réunis & constans des Législateurs, des Magistrats & des Médecins; ce sera par un travail long & pénible, suivi avec beaucoup d'assiduité, de soin & de zele. On ne sauroit rendre à l'espèce humaine un service qui méritât de plus grandes récompenses, si du moins on en mesure le prix par le nombre des vies qu'il sauveroit, & par la multitude de maux dont il délivreroit les hommes. Rien ne feroit plus d'honneur à notre profession que de mettre en exécution, autant qu'il dépendroit de nous, un plan si utile à l'humanité, & rien ne mériteroit plus la reconnoissance des cœurs qu'anime le zele pour le bien de leur patrie, & pour celui de leurs semblables.



O

POSTSCRIPTUM (1).

Dans les *Recherches* ci-deſſus, il n'a point été queſtion d'une opinion miſe en avant par quelques Médecins ; c'eſt que la contagion de la Petite-Vérole ne ſe communique abſolument que par attouchement, & jamais par le moyen de l'air. Il paroiſſoit peu néceſſaire de combattre cette doctrine qu'aucun de mes compatriotes n'a adoptée. Mais quelques ſavans Auteurs en France & en d'autres endroits du continent, ont voulu la ſoutenir ; & puiſque ces *Recherches* doivent être traduites en françois, je crois qu'il eſt de mon devoir de combattre cette doctrine. Je vais le faire en récapitulant, & en plaçant ſous un même point de vue quelques argumens & quelques faits diſperſés en différens endroits de cet eſſai, & rapportés pour prouver d'autres propoſitions.

---

(1) Ce *Poſtcriptum* qui n'eſt pas dans l'original, a été communiqué au Traducteur par M. Haygarth, pour être ajouté à cette Traduction.

J'ai avancé (pag. 20) « que la Petite-Vé-
» role naturelle peut se communiquer sans
» contact immédiat du malade ou de la ma-
» tiere variolique, & qu'elle se propage par
» le moyen de l'air d'une personne à l'autre.
» Car la matiere variolique appliquée à une
» blessure, ou à l'intérieur des narines, ou
» à une partie quelconque de la peau, pro-
» duit la Petite-Vérole inoculée; de façon
» que la Petite-Vérole naturelle paroît être
» toujours communiquée par l'air ». Cet ar-
gument repose sur deux faits évidens; 1°. l'inflammation locale & la suppuration, qui suivent constamment l'infection par contact, & précedent la fievre éruptive; 2°. la différence par-tout reconnue entre la Petite-Vérole naturelle & la Petite-Vérole inoculée, qui n'est jamais produite que par le contact de la matiere variolique. Le lecteur instruit, qui considere avec attention le nombre & l'authenticité des faits sur lesquels est fondée cette conclusion, se convaincra aisément de cette vérité. Cependant comme l'erreur que je combats ici peut, selon mon opinion, avoir des suites funestes en proportion de ces

qu'elle sera plus ou moins accréditée ; je crois qu'on ne sauroit se donner trop de soin pour la réfuter. J'ai eu connoissance d'un grand nombre de cas parfaitement constatés où la Petite-Vérole s'est communiquée sans aucun contact de la matiere vénéneuse ; mais il me suffira d'en rappeller deux qui donnent la preuve la plus claire & la plus *décisive* que l'on puisse desirer. « Une fille du feu Révérend M. Harvood passa (1), sans le tou-
» cher, près d'un enfant qui avoit la Petite-
» Vérole; elle prit la fievre onze jours après,
» & eut la même maladie ». (*Voyez* p. 32.)
2. Le frere de Miss A. passa fort près d'un enfant qui avoit la Petite-Vérole, sur le rempart de Chester. Curieux de voir le malade,
» il s'arrêta devant lui pour le regarder; il
» s'arrêta encore après s'en être écarté de
» quelques pas. La jeune Demoiselle est sûre
» qu'il ne la toucha pas; mais elle croit qu'il
» s'en approcha plus près qu'elle-même, ou
» qu'aucun de ses freres ». Ce jeune homme

(1) Dans le Row, espece de gallerie couverte, ou de portique ouvert d'un côté sur la rue.

prit la fievre éruptive le dixieme jour après l'entrevue. (*Voyez* pag. 87.) Dans l'un & l'autre cas, il ne pouvoit y avoir le moindre soupçon d'infection communiquée par l'attouchement du malade ou de ses habits, attouchement qui auroit pu avoir lieu dans une chambre. L'un de ces jeunes gens tomba malade le dixieme, & l'autre le onzieme jour après avoir respiré l'air infect. Chacun sait que c'est-là l'intervalle qui s'écoule le plus ordinairement, entre le moment de l'infection & le commencement de la Petite-Vérole naturelle.

Les François & les Anglois ont été longtems rivaux dans les Arts & les Sciences; qui font le malheur des hommes & tendent à leur destruction, Puissent-ils désormais se disputer la gloire d'exceller dans la science, dont l'objet est le bonheur & la conservation de l'espece humaine; c'est le voeu le plus sincere & le plus ardent de

J. H.

Chester, 31 *Mars* 1786.

TABLE DES MATIERES.

FIN de la Table.

